



# **RAPPORT FINANCIER ANNUEL RCI BANQUE**

**Au 31 décembre 2019**

---

## SOMMAIRE

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL .....	3
RAPPORT DE GESTION .....	5
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS .....	34
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....	40
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES STATUTAIRES...	115
ETATS FINANCIERS STATUTAIRES.....	122
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	166



# **ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**Au 31 décembre 2019**

## Attestation de la personne physique responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. Le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. Le rapport de gestion inclus dans le présent rapport financier ne contient pas toutes les informations visées par le code de commerce. Celles-ci seront incluses dans le rapport de gestion qui sera présenté à l'assemblée générale des actionnaires.



Le 05 février 2020  
La Présidente du Conseil d'Administration  
Clotilde Delbos



# **RAPPORT DE GESTION**

**Au 31 décembre 2019**

## **1. RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE**

### **Les faits marquants de RCI Banque**

RCI Banque est détenu à 100% par Renault S.A.S.

RCI Banque réalise sur l'année 2019 une nouvelle progression de sa performance commerciale et poursuit le déploiement de ses ambitions. RCI Banque s'inscrit ainsi comme véritable partenaire stratégique des marques de l'Alliance.

En 2019, RCI Banque a réalisé une bonne performance commerciale avec 1 798 432 dossiers financés en 2019, malgré un marché automobile mondial en recul, générant 21,4 milliards d'euros de nouveaux financements en hausse de 2,3% comparé à l'an passé.

#### **LA POURSUITE DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

Le développement à l'international demeure un levier important de la stratégie du groupe RCI Banque, notamment dans l'accompagnement des marques dans leur propre développement géographique.

La part de l'activité hors Europe de RCI Banque représente près de 29% du nombre de dossiers de financement de véhicules neufs, en augmentation par rapport à 2018.

#### **LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIVITÉS**

Le Groupe Renault a créé le 9 octobre 2019 RENAULT M.A.I. (Mobility As an Industry), filiale d'activité exclusivement dédiée aux nouvelles mobilités, afin de réunir l'ensemble des activités mobilités du Groupe au sein d'une même entité. Cela permettra de créer des synergies, de simplifier la chaîne de décision, de clarifier les offres existantes et d'en créer de nouvelles.

Afin de s'intégrer dans cette démarche, RCI Banque a transféré ses entités mobilités à Renault M.A.I le 30 décembre 2019.

#### **LITIGES EN COURS**

Le 9 janvier 2019, l'Autorité de la Concurrence Italienne (« Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato ») a prononcé à l'encontre de RCI Banque une amende de 125 millions d'Euros. Le Groupe conteste le fondement de cette amende et a fait appel de cette décision. Il n'est par ailleurs pas possible, du fait du grand nombre de variables ayant une incidence sur la quantification de la sanction éventuelle, d'estimer de façon fiable le montant qui pourrait devoir être payé à l'issue de cette procédure. A fin décembre 2019, aucune provision n'a donc été comptabilisée à ce titre.

#### **IMPACTS FINANCIERS LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Les informations conséquentes aux effets du changement climatiques conformément à l'article L 225-100-1 du Code de commerce sont considérées comme non pertinentes pour l'activité de RCI. En effet, l'activité de RCI Banque reposant sur la vente de financement et services ne génèrent pas d'impact majeur direct sur l'environnement, et cette activité ne subit pas directement les effets liés au changement climatique.

## L'activité commerciale de RCI Banque

En 2019, RCI Banque a financé **1 798 432 dossiers**, stable comparé à l'année 2018. Ce bon niveau de performance est notamment tiré par la croissance du marché automobile français et brésilien.

En hausse de 1,5 point par rapport à 2018, le **Taux d'intervention financements** du Groupe s'établit à 42,2 %. Hors Turquie, Russie, Inde (sociétés consolidées par mise en équivalence, « SME »), ce taux s'élève à 44,2 %, contre 42,9 % à fin décembre 2018.

Dans ce contexte, les **Nouveaux financements** (hors cartes et prêts personnels) progressent pour atteindre 21,4 Md€, en hausse de 2,3% sur un an.

Les **Actifs productifs moyens (APM)** s'établissent désormais à 47,4Md€, soit une progression de 6,8 % par rapport à 2018. Sur ce montant, 37,2 Md€ sont directement liés à l'activité Clientèle, en hausse de 9,4%.

Pilier de la stratégie du groupe RCI Banque, l'activité Services contribue à la satisfaction et à la fidélité des clients aux marques de l'Alliance en s'appuyant sur deux axes majeurs : la diversification rentable de l'offre de produits et l'expansion internationale. Cette activité a poursuivi son développement sur l'année 2019, avec un volume de contrats qui bondit de 5,2% et s'établit à près de 5,1 millions de contrats (dont plus de 68% de services associés au client et à l'usage du véhicule). Le **Taux d'Intervention Services** s'établit à 150,3% à fin 2019 (+13,8 points vs 2018).

Les **actifs nets à fin**<sup>1</sup> 2019 s'établissent à 51,0Md€ contre 46,9Md€ en 2018.

### PERFORMANCE COMMERCIALE PAR REGION

Sur le plan géographique, le marché automobile mondial est en repli par rapport à 2018.

La Région Europe affiche de bons résultats commerciaux avec un taux d'intervention Financements en hausse à 45,4 %, contre 44,9 % l'an passé.

Dans un environnement économique incertain, principalement en Argentine : le taux d'intervention Financements sur la **Région Amériques** s'établit à 38,0 %, en retrait de 3,0 points par rapport à 2018, tiré par les bonnes performances du Brésil et de la Colombie qui réalisent respectivement un taux d'intervention élevé à 39,4% et 53,8 %.

Soutenue par la dynamique commerciale des filiales de la **Région Afrique - Moyen-Orient – Inde et Pacifique**, le taux d'intervention Financements poursuit son ascension à 40,9 %, soit une hausse de 3,6 points par rapport à 2018. En Corée, plus d'un VN sur deux vendus par Renault Samsung Motors est financé par RCI Bank and Services qui réalise ainsi une excellente performance commerciale avec un taux d'intervention Financements à 59,5% en hausse de 2,7 points. Au Maroc, la filiale voit également son taux d'intervention Financements progresser de 3,5 points comparé à l'année dernière pour s'établir à 36,8 %.

Le taux d'intervention de la **Région Eurasie** s'établit à 29,7 %, bénéficiant notamment des bonnes performances de la Roumanie qui voit son taux d'intervention Financements progresser de 7,5 points pour atteindre 33,2 %. C'est également le cas en Russie, avec un taux d'intervention Financements en nette progression de 5,5 points par rapport à 2018 et qui atteint 32,2 %.

### PERFORMANCE COMMERCIALE PAR MARQUE

**Sur le périmètre Renault**, le taux d'intervention Financements du groupe RCI Banque s'élève à 42,7 %, en progression de 0,7 point comparé à 2018. **Les nouveaux financements s'établissent à 13,0 Md€** en 2019, contre 12,6 Md€ en 2018, soit une hausse de 3,2 %.

<sup>1</sup> *actifs nets à fin – encours net total + opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions*

**Sur le périmètre Dacia**, le taux d'intervention Financements du groupe RCI Banque en 2019 est de 44,7 %, en hausse de 1,3 point par rapport à 2018. **Les nouveaux financements s'établissent à 3,3 Md€** en 2019, contre 2,8 Md€ en 2018, soit une hausse de 16,7 %.

**Sur le périmètre Renault Samsung Motors**, le taux d'intervention Financements du groupe RCI Banque atteint 59,2 %, en hausse de 3,0 points comparé à 2018. **Les nouveaux financements s'établissent à 0,8 Md€** en 2019 marquant une baisse de 0,5 % par rapport à 2018.

**Sur le périmètre Nissan**, le taux d'intervention Financements du groupe RCI Banque en 2019 est de 36,5 %, en hausse de 2,4 points par rapport à l'an passé. **Les nouveaux financements s'établissent à 4,1 Md€** en 2019, contre 4,4 Md€ en 2018.

**Sur le périmètre Infiniti**, le taux d'intervention Financements du groupe RCI Banque en 2019 est de 29,9 % contre 22,9% l'an passé. **Les nouveaux financements s'établissent à 0,05Md€** contre 0,07 Md€ en 2018.

**Sur le périmètre Datsun**, le groupe RCI Banque affiche en 2019 un taux d'intervention Financements de 23,9%, en hausse de 1,0 point par rapport à 2018.

### Les résultats financiers du Groupe RCI Banque

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du groupe RCI Banque de l'exercice 2019 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2015 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

L'ensemble des informations sur l'application des normes IFRS est donné dans l'annexe aux comptes consolidés.

Pour l'année 2019, RCI Banque réalise un résultat avant impôts de 1 327 M€ en progression de 9,2% par rapport à l'an passé.

Dans le détail, l'évolution du résultat s'explique par les éléments suivants :

- Des actifs productifs moyens (APM) qui atteignent 47,4 milliards d'euros, en progression de 6,8 % par rapport à 2018. Cette évolution des actifs productifs moyens se répartit entre une hausse de 9,4 % sur l'activité Clientèle et une baisse de 1,8 % sur l'activité Réseaux.
- Le produit net bancaire (PNB) atteint 2 096 M€, soit une progression de 8,6 % par rapport à fin 2018. Cette croissance s'explique essentiellement grâce à la hausse conjuguée des activités de Financement (progression des actifs productifs moyens (APM) de 6,8 %) et des activités de Services (+11,2 % comparé à l'an passé).
- Le coût du risque total demeure maîtrisé à 0,37 % des APM contre 0,33% en 2018, confirmant la solidité des processus d'acceptation et de recouvrement. Le coût du risque sur l'activité Clientèle (financement des particuliers et des entreprises) reste sous contrôle à 0,47% des APM contre 0,51% en 2018. Sur l'activité Réseaux (financement des concessionnaires), le coût du risque est négatif, comme en 2018, à -0,09 % des APM en 2019, contre -0,33 % l'année précédente.
- Les frais de fonctionnement s'élèvent à 597 M€, soit 1,26 % des APM, enregistrant une amélioration de 1 point de base par rapport à l'année dernière. Le coefficient d'exploitation demeure à un niveau significativement bas par rapport au marché, à 28,5 %, démontrant ainsi la capacité de RCI Banque à encadrer ses frais de fonctionnement tout en accompagnant les projets stratégiques et la croissance de son activité.



Le résultat net consolidé – part des actionnaires de la société mère – atteint 903 M€ à fin décembre, contre 858 M€ en 2018.

Enfin, le ROE s'établit en 2019 à 17,1 %\* contre 19,2 % en 2018.

Fort de sa dynamique de croissance commerciale, le groupe RCI Banque témoigne ainsi de sa capacité à conserver un haut niveau de rentabilité tout en maintenant une politique robuste de maîtrise du risque.

## Refinancement

Au cours de l'année 2019, les grandes banques centrales ont annoncé des mesures de politique monétaire plus accommodantes que ce qu'anticipaient les marchés en début d'année.

Aux Etats-Unis, la Federal Reserve a baissé à trois reprises ses taux directeurs portant ainsi la cible des Feds (hors APCE).

La Banque Centrale Européenne qui avait arrêté en 2018 son programme d'achat d'actifs a repris celui-ci avec un rythme mensuel de 20 milliards d'euros et annoncé un nouveau dispositif de refinancement à long terme (TLTRO III). Elle a également baissé de 0.10 % le taux de sa facilité de dépôt qui s'établit désormais à -0.50%, tout en introduisant un mécanisme de rémunération des excédents de réserves obligatoires à deux vitesses visant à réduire le montant des dépôts du système bancaire supportant des taux négatifs.

La Banque d'Angleterre a laissé son taux de base inchangé sur la période à 0.75%.

Le changement de ton des banques centrales sur les politiques monétaires a modifié la perception du risque des investisseurs et soutenu la hausse des marchés actions et le resserrement des spreads de crédit.

Les taux en Euro ont connu une baisse continue jusque début septembre avant de retracer une partie de cette baisse sur la fin de l'année. Après un plus bas historique en septembre à -53.90 bp, le swap 5 ans terminait l'année à -0.105 bp, en baisse de 30.5 bp par rapport à décembre 2018.

RCI Banque a émis l'équivalent de 2,9 Md€ sur le marché obligataire public en format senior. Le groupe a lancé successivement une émission à taux fixe de 750 M€ sur cinq ans et demi, une émission double tranche pour 1,4 Md€ (quatre ans taux fixe 750 M€, sept ans taux fixe 650 M€) et une émission à taux fixe de 600M€ sur trois ans et demi. En parallèle, l'entreprise a émis 200 MCHF à taux fixe sur cinq ans, cette opération permettant à la fois de diversifier la base d'investisseurs et de financer les actifs libellés dans cette devise.

Par ailleurs, RCI Banque a réalisé une émission de dette subordonnée Tier 2 pour un montant de 850M€. Cette émission de maturité contractuelle 10 ans peut être remboursée au bout de 5 ans et viendra renforcer le ratio de solvabilité.

Sur le segment du refinancement sécurisé, RCI Banque a placé une titrisation publique adossée à des prêts automobiles en Allemagne pour 975.7 M€ répartis entre 950 M€ de titres seniors et de 25,7 M€ de titres subordonnés.

Cette alternance de maturités, et de formats d'émission, s'inscrit dans la stratégie de diversification des sources de financement poursuivie depuis plusieurs années par le groupe et permet de toucher le plus grand nombre d'investisseurs.

Les dépôts de la clientèle particulière progressent de 1.8 Md€ depuis décembre 2018 et atteignent 17.7 Md€ au 31 décembre 2019, représentant 35% des actifs nets à fin octobre, ce qui correspond à l'objectif de l'entreprise de disposer de dépôts clientèle représentant environ un tiers des financements accordés à ses clients.

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,5 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 2,4 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, 2,2 Md€ d'actifs

hautement liquides (HQLA) ainsi qu'un montant d'actifs financiers de 0,5 Md€, permettent à RCI Banque d'assurer le maintien des financements accordés à ses clients pendant près de 12 mois sans accès à la liquidité extérieure.

Dans un environnement complexe et volatil, la politique prudente menée par le groupe depuis plusieurs années s'est montrée particulièrement justifiée. Elle permet de protéger la marge commerciale de chaque entité tout en assurant la sécurité du refinancement de ses activités. Elle est définie et mise en œuvre au niveau consolidé par RCI Banque et s'applique à toutes les entités de financement du groupe.

#### **Evènements post-clôture**

Ainsi, aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 31 décembre 2019 n'est intervenu entre la date de clôture et le 05 février 2020, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.

#### **Perspectives 2020**

L'année 2020 sera marquée par la mise à jour et la poursuite du déploiement du plan stratégique à horizon 2022 « Open Roads ». Open Roads est au service de la vision et de l'ambition de l'entreprise de devenir un référent des services de mobilité automobile pour les clients et les marques de l'Alliance.

Open Roads porte en son nom la volonté de proposer de nouvelles solutions de mobilité, de tester de nouvelles offres et d'apporter des solutions technologiques déployables au sein de RCI Bank and Services mais aussi au sein de l'Alliance.

En capitalisant sur les solides fondations du précédent plan stratégique Drive 4B, ce plan doit permettre d'assurer une croissance durable. Il a ainsi pour objectif d'optimiser les activités de notre Core Business, de déployer une stratégie offensive sur les services et de bâtir les nouveaux services de mobilité.

## **Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Le groupe RCI Banque est doté d'un système global de contrôle interne qui vise à recenser, analyser, piloter et contrôler les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société (cf. partie « Les Risques » du rapport annuel RCI). Le comité contrôle interne groupe a validé le cadre général de ce dispositif décrit dans la charte de contrôle interne applicable à l'ensemble des sociétés françaises et étrangères dont RCI Banque détient le contrôle effectif.

Cette charte définit le dispositif applicable à l'ensemble du groupe et précise notamment :

- le dispositif général de pilotage du contrôle interne ;
- les dispositifs locaux des filiales, succursales et joint-venture ;
- les dispositifs spécifiques des différents domaines fonctionnels.

Le directeur de la gestion des risques et le directeur du contrôle interne présentent chaque année au comité d'audit et des comptes du conseil d'administration de RCI Banque les résultats des contrôles permanents, notamment comptables, et les évolutions des dispositifs connexes ; ce dernier évalue le système de contrôle interne et demande le cas échéant des actions d'amélioration.

Le groupe RCI Banque élabore des comptes consolidés à partir d'un outil de consolidation unique, structuré selon un plan de rubriques de consolidation commun à toutes les entités. L'outil de consolidation produit les reportings comptables et de gestion au travers d'une saisie unique des données, garantissant l'homogénéité des informations contenues dans les états financiers et dans les différents tableaux de bords internes.

La société RCI Banque élabore des comptes individuels en compilant les comptes du siège et de ses succursales. Pour ce faire, elle utilise les éléments figurant dans l'outil commun de consolidation, et les transforme en normes comptables françaises.

### **1- LES PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES**

La société consolidante RCI Banque définit, anime et assure la supervision de l'élaboration de l'information financière et comptable. La responsabilité de l'établissement des comptes sociaux et des comptes retraités pour la consolidation échoit aux Directeurs administratifs et financiers des filiales, sous l'autorité des présidents et Directeurs généraux de ces mêmes filiales.

À tous les niveaux du groupe, les grands principes qui prévalent et qui sont mis en œuvre pour l'élaboration des comptes sont les suivants :

- le traitement de l'exhaustivité des transactions ;
- le respect des principes comptables applicables au groupe. Ainsi, un ensemble de documents de référence définit les normes communes de présentation et d'évaluation du groupe et les schémas comptables. Ces documents, mis à la disposition de toutes les entités, concourent à l'homogénéité de l'information financière remontée ;
- la revue périodique des actifs, passifs et engagements de hors-bilan (créances, emprunts, instruments dérivés, disponibilités...) au travers de procédures de rapprochement de la comptabilité avec les systèmes opérationnels, de justification des comptes et d'inventaires. En outre, l'organisation groupe d'évaluation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels décrits ci-avant s'appliquent au processus d'élaboration de l'information financière et comptable.

Une démarche d'harmonisation comptable a été entreprise. Un guide des bonnes pratiques comptables ainsi que sept procédures comptables cadre ont été rédigés à l'attention des filiales ; les procédures devant être transposées localement (Arrêtés comptables, Reportings, Saisies manuelles, Contrôle des alimentations

automatiques de la comptabilité, Nouveaux schémas comptables, Archivage, Vérification de la réalisation des contrôles de 1er niveau du chef comptable).

La bonne articulation du reporting financier avec les systèmes opérationnels du groupe constitue la clé de voûte de l'élaboration de l'information financière et comptable. Le volume d'informations à traiter, la qualité requise pour les données traitées et le délai de remontée (J + 4), imposent de s'appuyer sur des systèmes d'information performants et contrôlés.

## **2- LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET L'ORGANISATION**

### **2.1 L'UTILISATION D'UN PROGIciel INTÉGRÉ**

Le groupe RCI Banque a choisi de mettre en place un outil comptable intégré (Entreprise Ressource Planning ou ERP) reconnu sur le marché. L'utilisation d'un tel progiciel intégré, très structuré, permet d'exploiter sa propre logique de contrôle interne et d'assurer la cohérence et la fiabilité de l'information traitée. Notamment, la définition et le suivi des profils utilisateurs contribuent au respect des règles de séparation des tâches.

Ce progiciel, associé à un interpréteur comptable groupe, a fait l'objet d'une conception permettant, au travers de l'utilisation de ses différents modules, d'intégrer les spécificités des activités du groupe.

La fiabilité de l'information comptable et financière est essentiellement favorisée par la maîtrise et la standardisation des transactions élémentaires traitées par des systèmes opérationnels suivant un référentiel groupe. Ces transactions élémentaires alimentent, par interfaces, l'interpréteur comptable groupe, qui lui-même transmet la traduction comptable des événements de gestion ou des données d'inventaire à l'ERP.

La maintenance centralisée du système comptable (interpréteur comptable et ERP) au sein d'une équipe d'experts fonctionnels et techniques permet de renforcer la maîtrise de la production comptable.

### **2.2 LES SYSTÈMES OPÉRATIONNELS ET LE CONTRÔLE**

Les premiers actes de contrôle sont opérés au niveau des systèmes opérationnels majeurs pour les opérations de financement, de service et de refinancement sous la responsabilité des grands métiers (acceptation, recouvrement/contentieux, services, refinancement).

C'est ainsi que les outils d'acceptation, de gestion des contrats de financements et de services, de gestion des relations clients et fournisseurs, d'administration du refinancement, de suivi des commandes d'achat et de gestion des effectifs portent leurs propres logiques de contrôle. Ils s'inscrivent dans le cadre de procédures opérationnelles qui contribuent à la maîtrise des transactions physiques et financières, dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur dans le groupe.

Une attention particulière est apportée par les équipes comptables au contrôle des transferts d'opérations entre les systèmes opérationnels non intégrés et les systèmes comptables.

Ainsi par exemple, au niveau du groupe :

- en liaison avec les systèmes de gestion des financements, des services, des comptes clients et fournisseurs et du refinancement, le contrôle de l'égalité est assuré par comparaison des flux et des soldes comptables avec les mouvements et les stocks d'opérations de gestion. Les écarts mis en évidence sont analysés et suivis ;
- en liaison avec les systèmes d'achats et de suivi des investissements, les factures d'achats sont contrôlées par rapport aux commandes et la comptabilisation des immobilisations est réalisée.

La tenue des comptes s'effectue selon les normes groupe avec un plan de compte opérationnel unique (plan de comptes groupe enrichi en fonction des besoins spécifiques des pays). Cependant, des comptabilisations selon les normes locales sont possibles et permettent de produire simultanément une comptabilité aux normes groupe et aux normes locales.

L'intégralité des données de l'information financière nécessaire à l'élaboration des comptes consolidés du groupe RCI Banque est collectée et gérée par un outil unique. Le processus de contrôle intégré dans cet outil et sa maintenance effectuée par une cellule dédiée assurent la justesse et la cohérence des données des filiales.

### **2.3 LE RÔLE DES ÉQUIPES COMPTABLES ET DE GESTION**

Les équipes comptables des filiales secondées par les fonctions centrales opèrent une analyse des comptes et expliquent les évolutions des données financières d'une période à l'autre. Ce travail d'analyse se fait en liaison avec celui des contrôleurs de gestion locaux et centraux qui analysent les performances par comparaison avec les données budgétaires et les prévisions. Si l'analyse des écarts ou tout autre processus de vérification révèle une faiblesse dans la qualité de l'information émanant des systèmes opérationnels ou comptables liés, des plans d'action sont mis en œuvre avec la participation active des opérationnels et de la fonction finance pour enrayer les causes de ces anomalies.

### **2.4 LE RÔLE DU CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE ET CENTRAL**

En complément du dispositif existant (contrôle interne, audit RCI Banque, etc.) et dans l'optique d'un processus permanent de fiabilisation de l'information financière, le service de contrôle interne comptable et central, rattaché au département du Contrôle Interne, assure des missions d'évaluation de la qualité du contrôle interne comptable. L'objectif du service est de contrôler régulièrement les comptabilités des filiales consolidées. Ce dispositif permet ainsi d'améliorer la connaissance et l'application des principes comptables groupe au sein des filiales.

### **2.5 L'ANIMATION DE LA FONCTION COMPTABLE**

Un service dédié à l'animation de la fonction comptable s'assure des conditions d'élaboration et de justification des comptes par la remontée d'indicateurs permettant de suivre plus spécifiquement les principaux points comptables critiques. Ces indicateurs sont renseignés par le responsable financier de chaque filiale quatre fois par an.

De plus, chaque année, les directions financières des différentes entités évaluent leurs dispositifs de maîtrise des risques comptables et financiers par rapport à la politique de gestion du groupe. Cette évaluation s'inscrit dans la démarche globale d'évaluation des risques du groupe RCI Banque.

L'ensemble de ces informations en provenance des filiales fait l'objet, en central, d'analyses et de contrôles. Par ailleurs, l'avancement des plans d'action (liés aux missions de contrôle comptable) et les insuffisances constatées dans les dispositifs de maîtrise des risques comptables font l'objet d'un suivi.

### **2.6 LA PUBLICATION DES COMPTES**

Le groupe publie des informations semestrielles au 30 juin et annuelles au 31 décembre. Ces arrêtés sont anticipés par la réalisation de préclôtures assurées deux fois par an : au 31 mai pour l'arrêté de juin et au 31 octobre pour celui de décembre.

Des réunions de synthèse sont organisées entre la direction du groupe (principalement avec la direction financière) et les commissaires aux comptes.

Le groupe RCI Banque établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) et dont le règlement d'adoption est paru au Journal officiel de l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.



## 2. RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE

### ACTIVITE – RESULTATS DE RCI BANQUE EN 2019

#### ANALYSE DU BILAN DE RCI BANQUE

##### Contexte

Le total de bilan de RCI Banque s'inscrit à 43,5 Md€ à fin 2019 contre 45,5 Md€ à fin 2018 soit une diminution de 4,4 %.

##### Actif

A l'actif du bilan, on observe notamment une diminution des opérations avec la clientèle (-1,9 Mds€) et des obligations et titres à revenu fixe (-0,9 Md€).

##### Passif

Au passif, le pied de bilan diminue de -2.1 Md€. Cette baisse s'explique essentiellement par les opérations avec la clientèle (-2,9 Md€) compensées par les dettes représentées par un titre (+ 0,7 Md€).

La situation nette de RCI Banque s'établit à 3 357 M€ à fin 2019, contre 3 332 M€ à fin 2018.

#### COMPTE DE RESULTAT

Le résultat net de l'exercice s'établit à 525 M€ en 2019 contre 514 M€ en 2018 soit une hausse de 2%. On note notamment une hausse du Produit Net Bancaire (+92 M€) et des charges générales d'exploitation (+8,9 M€), et du coût du risque (+76,9 M€).

#### AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

<b>Résultat net de l'exercice 2019</b>	<b>525 042 468,18 EUR</b>
Report à nouveau antérieur	2 903 630 108,83 EUR
Solde disponible	3 428 672 577,01 EUR
<b>Acompte sur dividendes versé en déc. 2019</b>	<b>- 450 000 000,00 EUR</b>
<b>Dividendes complémentaires à distribuer</b>	<b>- 300 000 000,00 EUR</b>
Solde du compte report à nouveau 2019	2 678 672 577,01 EUR

L'Assemblée Générale fixerait en conséquence le dividende à **750 000 000 EUR** au titre de l'exercice 2019, soit à 750 EUR par action.

Il est rappelé qu'aux termes d'une décision du Conseil d'administration du 5 décembre 2019, il a déjà été versé un acompte de 450 000 000 EUR. Il reste donc à verser aux actionnaires, un solde de dividende de 300 000 000 EUR.

Ce dividende, qui a donné lieu à un paiement partiel au titre de l'acompte susvisé :

- ouvre droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts ;
- et n'ouvre pas droit à cet abattement dans les autres cas.

Les dividendes versés au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :  
 Au titre de l'exercice 2016, il n'y a pas eu de distribution de dividendes  
 Au titre de l'exercice 2017, il n'y a pas eu de distribution de dividendes  
 Au titre de l'exercice 2018, il y a eu une distribution de dividendes de 200 000 000 EUR.

Conformément à l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la date de clôture de cet exercice, le capital de la Société est détenu à 99,99% par Renault S.A.S. et que RCI Banque détient directement en France, 99,99 % du capital de DIAC S.A, établissement de crédit et intermédiaire, d'assurances, au capital de 659 334 050 EUR immatriculé au RCS Bobigny sous le numéro 702 002 221.

Les contrats de travail des collaborateurs de notre Société étant conclus avec la filiale DIAC, notre Société n'est pas concernée par l'article L.225-102 du Code de Commerce relatif à la participation des salariés au capital.

Conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, les informations relatives aux conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société, font l'objet d'une déclaration consolidée de performance extra-financière au niveau de Renault S.A, société mère du Groupe.

Conformément à l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau ci-dessous la décomposition, au 31 décembre 2019, du nombre et montant total hors taxe des factures reçues non réglées pour les fournisseurs, et des factures émises non réglées pour les clients.  
 Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

Chiffres exprimés en Euros	Article D.441 I. 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I. 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)

**(A) Tranches de retard de paiement**

Nombre de factures concernées	42					11	23					27
Montant total des factures concernées TTC	8.759.080	223.104	1.306.514	0	2.308	1.531.926	21.489.876	0	356.038	0	396.880	752.919
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	4%						85%					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice Préciser HT ou TTC												

**(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées**

Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues TTC	0						0					

**(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)**

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours						Délais légaux : 30 jours					
--	--------------------------	--	--	--	--	--	--------------------------	--	--	--	--	--

Après avoir pris connaissance des documents comptables qui vous sont présentés et des commentaires dont ils sont assortis, ainsi que des rapports de vos Commissaires aux comptes, vous aurez à statuer sur les questions inscrites à l'ordre du jour :

A titre ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Affectation du résultat et fixation du dividende
- Renouvellement de Madame Clotilde Delbos en qualité d'administrateur



- Ratification de la cooptation de Madame Isabelle Maury en qualité d'administrateur
- Nomination du cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux comptes titulaire
- Démission du cabinet Picarle et associés en qualité de Commissaire aux comptes suppléant
- Renouvellement du mandat du cabinet KPMG en qualité de Commissaire aux comptes titulaire
- Non-renouvellement du mandat du cabinet KPMG Audit FS I en qualité de Commissaire aux comptes suppléant
- Absence de conventions réglementées.
- Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé
- Rémunération des administrateurs

A titre extraordinaire

- Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue de décider d'une augmentation du capital social
- Suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires
- Délégation au Conseil d'administration pour la mise en œuvre de l'augmentation de capital

A titre ordinaire

- Pouvoirs en vue des formalités

***Le Conseil d'administration***

## Annexe

### Résultat financier des cinq derniers exercices

(En milliers d'euros)

Années	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Capital en fin d'exercice (en Keur)</b>					
Capital social	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Nombre d'actions ordinaires émises	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
<b>Opérations et résultats de l'exercice (en Keur)</b>					
Produit net bancaire	680 221	819 356	954 865	1 042 319	1 134 305
Bénéfice avant impôts, dotations aux amortissements et provisions	696 464	897 249	1 011 563	1 155 138	1 270 826
Impôts sur les bénéfices	(96 044)	(114 495)	(125 778)	(163 880)	(194 280)
Bénéfice après impôts, dotations aux amortissements et provisions	307 830	380 135	491 209	514 257	525 043
Résultat distribué				200 000	750 000
<b>Résultats par action (en Euro)</b>					
Bénéfice après impôts mais avant dotations aux amort. et provisions	600,42	782,75	885,79	991,26	1 076,55
Bénéfice après impôts, dotations aux amortissements et provisions	307,83	380,14	491,21	514,26	525,04
Résultat distribué par action				200,00	750,00
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen de l'exercice	867	858	917	960	991
Masse salariale de l'exercice	49 994	53 079	55 523	58 256	59 339
Avantages sociaux de l'exercice	16 843	16 253	16 617	22 372	26 300

## Annexe

### Liste des succursales de RCI Banque S.A

Succursale	Pays
RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Allemagne
RCI Banque Sucursal Argentina	Argentine
RCI Banque S.A. Niederlassung Osterreich	Autriche
RCI Banque S.A. Sucursal en Espana	Espagne
RCI Banque Branch Ireland	Irlande
RCI Banque Succursale Italiana	Italie
RCI Banque Spólka Akcyjna Oddzial w Polsce	Pologne
RCI Banque Sucursal Portugal	Portugal
RCI Bank UK*	Royaume-Uni
RCI Banque S.A. Bancna Podruznicna Ljubljana	Slovénie
Renault Finance Nordic, Bankfilial till RCI Banque S.A. Frankrike	Suède

\* *En cours de clôture*

## Annexe- LES RISQUES FINANCIERS

### **Refinancement et gestion de bilan**

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibrages actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des *swaps* de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du groupe RCI Banque et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Le refinancement des filiales situées dans un pays hors zone euro dont le risque de transfert et convertibilité est jugé matériel par RCI Banque est généralement réalisé localement afin de limiter tout risque « transfrontière ». Les procédures Groupe prévoient néanmoins la possibilité pour la centrale de refinancement d'accorder ponctuellement des financements *cross border* aux filiales situées dans ces pays pour des montants limités, ou dans le cas où une police d'assurance couvre le risque de non convertibilité et de non transfert.

Ces filiales sont également soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux et de change, suivi du risque de liquidité, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un comité financier dédié et d'un *reporting ad hoc*.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe.

### L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque, selon des normes validées par le Conseil d'administration. La gestion des risques de marché (risque de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, par la Direction Financements et Trésorerie de RCI Banque. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé.

Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un *reporting* quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le comité financier de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisés au titre de la gestion des risques de marché.

### LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

#### **RISQUE DE TAUX**

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation potentielle des taux sur la valeur économique et les revenus futurs.

L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque.

Deux indicateurs de suivi sont utilisés en interne pour le risque de taux :

- La sensibilité actualisée (economic value - EV), qui consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant t. Cette mesure sert à fixer les limites applicables aux entités de gestion du groupe.
- La marge nette d'intérêt qui consiste à mesurer un gain ou une perte, selon une vision compte de résultat. Il est présenté comme la différence de revenu d'intérêts futurs sur un horizon défini. La particularité de la sensibilité en vision MNI, comparativement à la vision actuarielle de la sensibilité, est la linéarisation de l'impact des nouvelles opérations

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle de la limite globale définie par le Conseil d'Administration de RCI Banque.

Limite centrale de refinancement :	32 M€
Limite des filiales de financement des ventes :	14,5 M€
Non Alloués :	3,5M€
<b>Total limite de sensibilité en M€ accordé</b>	
<b>par le Conseil d'administration sur avis du comité des risque de RCI Banque : 50 M€</b>	

Conformément aux évolutions réglementaires (EBA/GL/2018/02), RCI Banque mesure également la sensibilité de la valeur économique des Fonds Propres (EVE).

Les calculs sont basés sur des échéanciers (gap) actif et passif moyens mensuels qui intègrent les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable jusqu'à leur prochaine date de révision.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (allocation des fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le Service des Risques Financiers, qui est rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques).

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un reporting mensuel au comité financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

Sur l'année 2019, la sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe (50 M€).

Au 31 Décembre 2019, la sensibilité à la MNI suite à une hausse des taux de 100 points aurait un impact de :

- +0.9 M€ en GBP,
- +0.5 M€ en KRW,
- +0,2 M€ en PLN,
- -0,2 M€ en CZK,
- -0,5 M€ en BRL,
- -0.8 M€ en CHF
- -1.0 M€ en EUR.

La somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 4.5 M€.

## L'ANALYSE DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX FAIT RESSORTIR LES POINTS SUIVANTS :

### FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des *swaps* de taux d'intérêt de macro-couverture.

### CENTRALE DE REFINANCEMENT

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.

Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des *swaps* de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variables.

Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du holding de refinancement sous la limite définie par le Groupe (32 M€).

Ces *swaps* ainsi que les titres disponibles à la vente sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément aux normes IFRS.

Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :

- l'efficacité de la couverture des ressources à taux fixes par les *swaps* d'intérêts les micro-couvrant ;
- la pertinence des opérations de macro-couverture, en confrontant celles-ci aux ressources à taux variable.

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et qu'elles ne sont pas réajustées pour tenir compte des nouvelles conditions de marché.

La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

### LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité.

A cette fin, le groupe s'impose des normes internes strictes.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque repose sur les éléments suivants :

#### **La liquidité statique**

Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.

#### **La réserve de liquidité**

La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par RCI Banque en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, *High Quality Liquid Assets* (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers. Au sein du périmètre de refinancement centralisé et pour les entités en refinancement local matérielles, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement.

**Scénarios de stress :** Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de *backtestings* réguliers.

## LE RISQUE DE CHANGE

Depuis mai 2009, RCI Banque a été autorisée par l'ACPR à exclure les actifs durables et structurels de sa position de change compte tenu du respect des conditions de l'article 331 de l'arrêté du 20 février 2007.

En conséquence, la position de change transactionnelle se situant en dessous du seuil de 2% des fonds propres défini à l'article 293-2 de l'arrêté du 20 février 2007, RCI Banque ne calcule plus d'exigences en fonds propres au titre du risque de change.

## CENTRALE DE REFINANCEMENT

Très faible historiquement, la position de change transactionnelle de RCI Banque S.A., centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de 4 M€ tout au long de l'année.

Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur de la Direction Financements et Trésorerie.

## FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, des limites sont allouées aux filiales où les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

La limite globale de change transactionnel du groupe RCI Banque accordée par le Président du Comité d'Administration sur avis de la Présidente du Comité des Risques du Conseil est de 35 M€.

Au 31 décembre 2019, la position de change transactionnelle consolidée du groupe RCI Banque est à 6.3 M€.

## LE RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie bancaire chez RCI Banque résulte de diverses opérations de marché réalisées par les entités du groupe dans le cadre de leurs activités quotidiennes (placements des excédents de trésorerie, opérations de couverture de taux ou de change, investissements en actifs liquides...).

Les opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre et dont le risque est encadré par des limites définies par RCI Banque, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe.

La calibration des limites s'appuie sur une méthode interne basée sur le niveau des fonds propres, la notation « long terme » par les agences de notation et l'appréciation qualitative de la contrepartie.

Ces limites sont suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours « *Liquidity Coverage Ratio* » (LCR), RCI Banque a constitué un portefeuille d'investissements en actifs liquides. Ces derniers sont encadrés par des limites en montant et en durée définies pour chaque émetteur.

RCI a également investi dans des fonds monétaires, des titres de dettes d'entreprises et un fonds composé de titres de créances émises par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Chacun de ces investissements fait l'objet d'une limite spécifique validée en comité financier et revue au moins une fois par an.

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

Ces limites font également l'objet d'un suivi quotidien et sont remontées mensuellement au comité financier RCI Banque.

S'agissant des entités financières, le risque prend en compte l'exposition cash (dépôts et intérêts courus) ainsi que l'exposition sur instruments dérivés calculé par la méthode forfaitaire interne telle que présenté ci-après.

### **Méthode forfaitaire :**

L'exposition au risque de contrepartie est mesurée en utilisant des coefficients de pondération qui dépendent du type d'instruments et de la durée de l'opération.

Durée résiduelle	Coefficient Taux (en % du nominal)	Durée initiale	Coefficient Change (en % du nominal)
Entre 0 et 1 an	2 %	Entre 0 et 1 an	6 %
Entre 1 et 2 ans	5 %	Entre 1 et 2 ans	18 %
Entre 2 et 3 ans	8 %	Entre 2 et 3 ans	22 %
Entre 3 et 4 ans	11 %	Entre 3 et 4 ans	26 %
Entre 4 et 5 ans	14 %	Entre 4 et 5 ans	30 %
Entre 5 et 6 ans	17 %	Entre 5 et 6 ans	34 %
Entre 6 et 7 ans	20 %	Entre 6 et 7 ans	38 %
Entre 7 et 8 ans	23 %	Entre 7 et 8 ans	42 %
Entre 8 et 9 ans	26 %	Entre 8 et 9 ans	46 %
Entre 9 et 10 ans	29 %	Entre 9 et 10 ans	50 %

Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions



actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie.

Pour s'assurer du caractère conservateur de cette méthode, l'exposition sur dérivés est recalculée périodiquement selon la méthode réglementaire « mark to market positif + add-on » présentée ci-dessous :

#### **Méthode « mark to market positif + add-on »:**

Cette méthode est basée sur la méthode réglementaire dite des grands risques. L'exposition sur produits dérivés (taux et change), est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « *add-on* » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 article 274) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêts (en % du nominal)	Contrats sur taux de change et sur l'or (en % du nominal)
<= 1 an	0 %	1 %
1 an < durée <= 5 ans	0,50 %	5 %
> 5 ans	1,50 %	7,50 %

Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 318 millions d'euros au 31 Décembre 2019, contre 423 millions d'euros au 31 décembre 2018. Selon la méthode « mark to market positif + add on », l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 12 millions d'euros au 31 Décembre 2019, contre 29 millions d'euros au 31 Décembre 2018. Ces montants ne concernent que des établissements de crédit. Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite ci-dessus.

**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
DE RCI BANQUE  
EXERCICE 2019**

## I- ORGANISATION DU GROUPE RCI BANQUE

L'organisation du groupe RCI Banque vise à développer l'action commerciale liée au financement des ventes des constructeurs de l'Alliance ainsi qu'aux services associés. Elle donne aux fonctions support une vocation plus globale afin d'accompagner le développement international.

Soumise au contrôle de la Banque Centrale Européenne en sa qualité d'établissement de crédit, RCI Banque a structuré sa gouvernance conformément à la réglementation bancaire et financière.

Le pilotage de cette organisation comprend trois volets :

- **La ligne hiérarchique**

La direction générale de RCI Banque et son comité exécutif, déploient la politique et la stratégie de RCI Banque, sous le contrôle du Conseil d'administration.

Les comités de direction, en central et dans les succursales et filiales contrôlées, assurent le relais de la direction générale et du comité exécutif dans la mise en œuvre des opérations nécessaires à l'atteinte des objectifs.

- **La ligne fonctionnelle**

Elle est exercée par les directions métiers et activités qui jouent un rôle de « père technique » aux fins suivantes :

- définir les politiques spécifiques et les règles de fonctionnement (systèmes d'information, ressources humaines, politique financière, gestion des risques de crédit, etc.) ;
- accompagner les directions opérationnelles et s'assurer de la correcte mise en œuvre par ces dernières des politiques définies. Le groupe dispose par ailleurs d'une cartographie normalisée et standardisée de l'ensemble des processus de l'entreprise.

- **La surveillance**

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'administration, organe de surveillance, s'appuie sur quatre comités en son sein : un comité des risques, un comité des comptes et de l'audit, un comité des rémunérations, et un comité des nominations.

Par décision du Conseil d'administration en date du 5 décembre 2019, le comité stratégique a été supprimé.

## II - LES INSTANCES ET ACTEURS

### A. Le Conseil d'administration

Les principes de fonctionnement et les missions du Conseil d'administration de RCI Banque et de ses comités sont décrits dans son règlement intérieur dont les principaux éléments sont reproduits ci-après.

#### *i. Missions du Conseil d'administration*

Le Conseil d'administration dispose notamment des attributions suivantes, conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Code Monétaire et Financier et, plus généralement, aux textes réglementaires applicables au secteur bancaire :

- il détermine les orientations de l'activité de la société et contrôle la mise en œuvre, par les Dirigeants effectifs et le comité exécutif, des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente ;
- il approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la société est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique ; dans ce cadre il s'assure notamment de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition au risque de ses activités et approuve le niveau d'appétence aux risques, les limites et seuils d'alerte associés tels que déterminés par le Comité des risques; il s'assure par ailleurs de l'efficacité des mesures correctrices apportées en cas de défaillance ;
- il procède à l'examen du dispositif de gouvernance, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ;
- il veille à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés et à la qualité de l'information publiée par RCI Banque ;
- il approuve le Rapport de gestion annuel et le Rapport sur le gouvernement d'entreprise ;

- il contrôle le processus de publication et de communication, la qualité et la fiabilité des informations destinées à être publiées et communiquées par la société ;
- il adopte et revoit les principes généraux de la politique de rémunération applicables dans le Groupe RCI ;
- il délibère préalablement sur les modifications des structures de direction de RCI Banque ;
- il prépare et convoque l'Assemblée générale des actionnaires et en fixe l'ordre du jour ;
- il peut déléguer à toute personne de son choix, les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans un délai d'un an l'émission d'obligations et en arrêter les modalités ;
- sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans ce cadre, il consacre au moins une séance annuelle à la revue du dispositif de contrôle interne et valide le Rapport annuel sur le contrôle interne adressé à l'ACPR.

Il a également le pouvoir d'autoriser les opérations sur le capital, les émissions obligataires, la passation ou la dénonciation d'accords avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la société, ainsi que les opérations majeures de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la société et du groupe qu'elle contrôle.

Pour l'exercice de ses missions, le Conseil d'administration s'appuie notamment sur les travaux de ses différents comités.

## ii. Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'administration de RCI Banque est composé de cinq administrateurs.

### Conseil d'administration au 31 décembre. 2019

	Fonction exercée dans la société	Date de nomination ou renouvellement	Echéance	Liste de l'ensemble des mandats exercés dans toute société	Nombre d'actions détenus	% de capital
<b>Clotilde Delbos</b>	Président du Conseil Administrateur indépendant	21 novembre 2014	Mai 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espagne: Renault España S.A - Administrateur</li> <li>• France: Renault SA - Directeur général</li> <li>• France: Renault Venture Capital - Président</li> <li>• France: Mobilize Invest - Président</li> <li>• France: Alstom - Administrateur</li> <li>• Pays-Bas: Alliance Rostec Auto BV - Membre du Directoire</li> </ul>	1	0,001
<b>Philippe Buros</b>	Administrateur indépendant	10 juillet 2019	Mai 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espagne: Recsa - Prés du Cons d'adm</li> <li>• France: Renault España S.A - Administrateur</li> <li>• France: Carizy - Administrateur</li> <li>• France: Renault Retail Group - Administrateur</li> </ul>	0	0
<b>Laurent David</b>	Administrateur indépendant	10 juillet 2019	Mai 2025		0	0
<b>Isabelle Landrot</b>	Administrateur indépendant	22 mai 2018	Mai 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Australie: Vehicule Distributors Australia Pty Ltd - Administrateur</li> <li>• Chine : Renault Beijing Automative Co, Ltd - Administrateur</li> <li>• Chine: PMEV - Administrateur</li> <li>• Hong-Kong : Renault Asia Pacific Pty Ltd - Administrateur</li> </ul>	0	0
<b>Isabelle Maury</b>	Administrateur indépendant	5 décembre 2019	Mai 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• France: SCI Belisa - Gérant</li> <li>• France: Caisse de Crédit Mutuel de Verneuil sur Seine – Prés. du Cons. de surveillance</li> <li>• France: IM7 Consulting - Président</li> </ul>	0	0

*Autres mandataires sociaux au 31 décembre 2019*

<b>João Miguel Leandro</b>	Directeur Général	23 juillet 2019	illimité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espagne: Overlease - Administrateur en tant que représentant de RCI Banque</li> <li>• France: Diac -Prés du Cons d’adm</li> <li>• Pays-Bas: RN SF - Administrateur</li> <li>• Russie: ooo RN Finance - Administrateur</li> <li>• Turquie: Orfin - Administrateur</li> <li>• Turquie: Orf - Administrateur en tant que représentant de Diac</li> </ul>	0	0
<b>François Guionnet</b>	Directeur des Territoires et de la Performance Directeur Général Délégué	8 février 2019	illimité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Brésil: Banco RCI Brasil - Prés du Cons d’adm</li> <li>• France: Diac Location – Administrateur</li> <li>• France: Rugby Club Massy Essonne - Prés Directeur Général</li> <li>• Hongrie: RCI Zrt - Administrateur</li> <li>• Maroc: RCI Finance -Administrateur</li> <li>• Roumanie: RCI Leasing Romania IFN - Administrateur</li> <li>• Suisse: RCI Finance - Prés du Cons d’adm</li> <li>• Turquie: Orfin - Administrateur</li> </ul>	0	0
<b>Jean-Marc Saugier</b>	Directeur Financements et Trésorerie Directeur Général Délégué	8 février 2019	illimité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Argentine: Rombo Compania Financiera - Administrateur</li> <li>• Brésil: Banco RCI Brasil - Administrateur</li> <li>• Colombie: RCI Servicios Colombia - Administrateur</li> <li>• Colombie: RCI Comp de Financiero - Administrateur</li> <li>• France: SCI JAF - Gérant</li> </ul>	0	0

*Actionnaire au 31 décembre 2019*

Renault S.A.S		999 999	99,99%
---------------	--	---------	--------

Les membres du Conseil d’administration sont désignés par l’Assemblée générale sur recommandation du comité des nominations. La durée de leur mandat est fixée à six ans, sauf cooptation.

Les administrateurs ont été nommés au Conseil d’administration sur la base de leur honorabilité, leurs connaissances de l’activité et des métiers de la société, leurs compétences techniques et générales, ainsi que de leur expérience issue, pour certains, de leur fonction dans les sociétés actionnaires.

Les membres du Conseil d’administration et les Dirigeants effectifs disposent par ailleurs collectivement des connaissances, des compétences et de l’expérience nécessaires à la compréhension de l’ensemble des activités de la société, y compris les principaux risques auxquels elle est exposée, du secteur financement de ventes, ainsi que de l’Alliance Renault-Nissan et du secteur automobile.

Sur recommandation du comité des nominations, le Conseil d’administration a défini la notion d’administrateur indépendant comme suit : « un administrateur RCI est indépendant lorsqu’il n’entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec le groupe RCI ou sa direction, qui puisse compromettre l’exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c’est-à-dire n’exerçant pas de fonctions de direction au sein du groupe RCI, mais encore dépourvu de liens d’intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci. » ; les activités avec l’alliance Renault Nissan ne constituant pas des liens d’intérêt particulier, conformément aux critères de qualification spécifiés. Sur cette base, il a identifié trois administrateurs comme indépendants sur la recommandation du comité des nominations du 26 juin 2019.

Au 31 décembre 2019, le Conseil d’Administration de RCI Banque compte trois femmes et deux hommes. Sur recommandation du comité des nominations, le Conseil d’administration s’est fixé l’objectif de maintenir une proportion minimale de 40 % d’administrateurs de chaque sexe.

Il n’existe pas, à la connaissance de la Société, de conflit d’intérêts entre les intérêts privés des administrateurs et leurs devoirs à l’égard de la Société. Il n’existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d’administration.

Aucune convention n'a été conclue entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale durant l'exercice écoulé. Par ailleurs, et conformément à l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014, le Conseil d'administration précise que les conventions conclues avec la société mère ou les filiales de la Société détenues directement ou indirectement à 100 % sont exclues du champ d'application du contrôle des conventions réglementées.

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucun de ses principaux dirigeants n'a, au cours des cinq dernières années :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ; ou
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### ***iii. Préparation des réunions du Conseil d'administration***

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an, et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du secrétaire des Conseils mandaté par le Président, dans un délai suffisant et par tous moyens, conformément aux dispositions statutaires.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent des comptes annuels ou intermédiaires, et s'il y a lieu à d'autres réunions, en même temps que les administrateurs eux-mêmes.

Tous les documents techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués dans le respect des dispositions légales et statutaires.

Le Président préside les réunions du Conseil d'Administration. Il en fixe le calendrier et l'ordre du jour. Il en organise et dirige les travaux et en rend compte à l'Assemblée générale. Il préside les Assemblées générales des actionnaires.

Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la société et à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les comités créés au sein du Conseil d'administration auxquels il peut assister. Il peut soumettre pour avis des questions à l'examen de ces comités.

Il reçoit toute information utile à ses missions. Il est tenu régulièrement informé par la direction générale des événements significatifs relatifs à la vie du Groupe RCI. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le Conseil d'administration. Il peut, à cette même fin, entendre les Commissaires aux comptes et, après en avoir informé le Directeur général, tout cadre de Direction du Groupe RCI.

Le Président s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille à leur bonne information.

### ***iv. Travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2019***

Le Conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2019 :

- Le 8 février 2019, le Conseil a notamment examiné le rapport d'activité, arrêté les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2018, et approuvé le budget 2019. Sur recommandation du comité des nominations, le Conseil a nommé Messieurs François Guionnet et Jean-Marc Saugier en qualité de Directeurs Généraux Délégués. Sur recommandation du comité des rémunérations, le Conseil a validé le système de part variable groupe RCI pour l'exercice 2019. Sur recommandation du comité des risques, il a approuvé le rapport sur le respect des seuils d'alerte et limites associés au niveau d'appétence aux risques.
- Le 12 avril 2019, le Conseil a pris acte de la démission de trois administrateurs : Messieurs Farid Aractingi, Jean-Christophe Kugler et Gianluca de Ficchy, a approuvé le rapport sur le contrôle interne 2018, a pris acte des mesures prises par le comité des risques dans le cadre de la délégation octroyée pour l'analyse et la validation des procédures spécifiques, des hypothèses et des résultats ICAAP et ILAAP, a approuvé le « *Capital Adequacy Statement* » et le « *Liquidity Adequacy Statement* » et a conféré une délégation de signature relative à ces deux déclarations sur recommandation du comité des risques.
- Le 24 mai 2019, le Conseil a nommé Monsieur Jean-Louis Labauge en qualité de Directeur de la Conformité Groupe, et proposé la nomination de Messieurs Philippe Buros et Laurent David en qualité d'administrateurs sur recommandation du comité des nominations.
- Le 23 juillet 2019, le Conseil a nommé un nouveau secrétaire du Conseil, il a examiné le rapport d'activité et validé les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2018, pris acte des réformes relatives aux indices de taux d'intérêt et des impacts potentiels d'une disparition des taux de référence *Libor* et *Euribor*, et approuvé les actions de mitigation des risques. Sur recommandation du comité des nominations, il a approuvé la définition d'administrateur indépendant, leur identification au sein du Conseil, et adopté pour 2020 un objectif et une politique en matière de représentation équilibrée des administrateurs de chaque sexe au sein du Conseil d'administration. Il a également approuvé la mise à jour de la « *Politique d'aptitude des Dirigeants de RCI Banque : membres de l'organe de*

*direction et titulaires de postes-clés* ». Le Conseil a en outre approuvé l rapport sur l'évaluation des dirigeants de RCI. Sur recommandation du comité des nominations, il a nommé Monsieur Joao Miguel Leandro en qualité de Directeur Général et a renouvelé les mandats de Messieurs François Guionnet et Jean-Marc Saugier en qualité de Directeurs Délégués Généraux. En outre, il a approuvé le rapport sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme – LCB/FT.

- Le 1<sup>er</sup> octobre 2019, le Conseil a autorisé l'émission d'obligations subordonnées à durée déterminée dans la limite d'un montant principal total de 850 M€ pour une durée d'un an, et a proposé à l'Assemblée générale de lui conférer une délégation de compétence en vue d'une augmentation de capital d'un montant maximal de quatre cent millions d'euros en numéraire pour une durée de douze mois.
- Le 5 décembre 2019, le Conseil a notamment approuvé les évolutions apportées au « Risk Appetite Framework » ainsi qu'au plan de redressement sur recommandation du comité des risques ; a approuvé la politique de rémunération 2019 des preneurs de risques sur proposition du comité des rémunérations. Il a pris acte des opérations de refinancement réalisées à fin novembre 2019 et le plan de financement prévu pour 2020 ; il a ensuite autorisé des émissions pour 2020 et renouvelé les délégations de pouvoirs correspondantes jusqu'au 31 décembre 2020. Le Conseil a également approuvé la mise à jour de la procédure de gouvernance de l'ILAAP et de la note stratégique ICAAP, et il a décidé de verser un acompte sur dividendes de quatre cent cinquante millions d'euros à Renault SAS, actionnaire de la Société. Il a coopté Madame Isabelle Maury en qualité d'administrateur, et a décidé de supprimer son comité stratégique.

Le taux de présence des administrateurs à ces réunions, s'est élevé sur l'année à 98 %.

Les réunions du Conseil d'administration se sont tenues au 13-15, Quai Le Gallo, 92512 Boulogne-Billancourt au siège social de Renault S.A.S, société mère de RCI Banque, et une réunion s'est tenue au siège de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ont été établis par le secrétaire du Conseil, approuvés au cours de la séance suivante, et reportés sur un registre tenu à la disposition des administrateurs au siège social de la société.

## **II. Les comités spécialisés du Conseil d'administration**

Le **comité des comptes et de l'audit** s'est réuni trois fois en 2019. Il a notamment eu pour mission la présentation et le suivi des états financiers et de leur élaboration, ainsi que le suivi des contrôles légaux des états financiers sociaux et consolidés. Il a également procédé à l'examen du plan d'audit et l'analyse des audits réalisés. Le comité a par ailleurs assuré le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, l'encadrement de leurs services non-audit et le suivi de leur rotation.

Le **comité des risques** s'est réuni quatre fois en 2019. Il a notamment eu pour mission l'examen de la cartographie des risques et la validation de la définition des risques, l'analyse et la validation des limites de risque Groupe RCI, en adéquation avec l'appétence au risque du Conseil, et en vue d'assister le Conseil en termes de contrôle. Il a également été en charge de l'analyse des plans d'actions en cas de dépassement des limites ou des seuils d'alerte, et de l'examen des systèmes de tarification des produits et services. Sans préjudice des missions du Comité des rémunérations, il a également pour mission l'examen de la compatibilité de la politique de rémunération avec l'exposition aux risques de la société. En vue de conseiller le Conseil d'administration, ce comité a aussi pour missions l'analyse et l'approbation du Rapport sur le contrôle interne, des dispositifs ICAAP et ILAAP, du plan de rétablissement, et des aspects significatifs des processus de notation et d'estimation issus des modèles internes de risque de crédit de la Société

Le **comité des rémunérations** s'est réuni deux fois en 2019. Il a notamment eu pour mission l'examen de la politique de rémunération et du système de Part Variable du Groupe RCI Banque pour 2019. Le comité a également examiné la rémunération des mandataires sociaux et du Directeur de la gestion des risques, ainsi que la politique de rémunération des personnes ayant une incidence sur le risque et la gestion des risques.

Le **comité des nominations** s'est réuni cinq fois en 2019. Il a notamment eu pour mission de recommander des administrateurs au Conseil d'administration. Il a également été en charge de la revue annuelle du Conseil d'administration, notamment sa structure, sa composition, la diversité des connaissances, les compétences et expériences des administrateurs, ainsi que la définition d'administrateur indépendant et les objectifs de représentation équilibrée homme-femme.

Le **comité stratégique** s'est réuni trois fois en 2019. Il a notamment eu pour mission l'analyse du déploiement du plan stratégique, ainsi que l'examen et la validation de différents projets stratégiques. Il a été supprimé par décision du Conseil d'administration en date du 5 décembre 2019.

### **B. La Direction générale**

#### **i. Mode de Direction générale**

Conformément à l'ordonnance d'application de la CRD IV et à l'arrêté du 3 novembre sur le contrôle interne, les fonctions de Président et de Directeur général sont séparées.

Au 31 décembre 2019, la Direction générale et direction effective de la société (au sens de l'article L.511-13 du code Monétaire et financier) sont assumées sous la responsabilité de Monsieur João Miguel Leandro en qualité de Directeur Général, de Monsieur François Guionnet en qualité de Directeur Général Délégué et Directeur des Territoires et de la Performance, et de Monsieur Jean-Marc Saugier en qualité de Directeur Général Délégué et Directeur Financements et Trésorerie.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Toutefois le Directeur général doit obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour acquérir, vendre ou hypothéquer des immeubles, pouvoirs que le Conseil entend se réserver.

Le Directeur général délégué dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

## *ii. Le Comité exécutif*

Le comité exécutif de RCI Banque contribue à l'orientation de la politique et de la stratégie de RCI Banque.

Au 31 décembre 2019, il est composé du Directeur Général (João Miguel Leandro), du Directeur des Territoires et de la Performance et Directeur Général Délégué (François Guionnet), du Directeur Financements et Trésorerie et Directeur Général Délégué (Jean-Marc Saugier), du Directeur de la Conformité (Jean-Louis Labauge), du Directeur des Ressources Humaines et de la Communication (Hélène Tavier), du Directeur Marketing et Stratégie (Frédéric Schneider), du Directeur de la Comptabilité et du Contrôle de la Performance (Stéphane Johan), du Directeur Clients et Opérations (Marc Lagrené), du Directeur des Systèmes d'Information (Umberto Marini) et du directeur de la Gestion des Risques (Patrick Claude).

En outre, la Direction générale s'appuie notamment sur les comités suivants pour piloter la maîtrise des risques du Groupe:

- le **comité Financier** qui permet la revue des thèmes suivants : analyses et prévisions économiques, coût de la ressource, risque de liquidité, de taux, de contrepartie sur les différents périmètres et filiales du groupe. L'évolution du bilan et du compte de résultat de RCI Holding sont également analysés pour apporter les ajustements nécessaires aux prix de transfert intra-groupe ;
- le **comité de Crédit** qui valide les engagements au-delà des pouvoirs des filiales et du Directeur des engagements groupe ;
- le **comité Performance**, pour le volet « Risques Clientèles et Réseaux », qui évalue la qualité de la production clientèle et des performances des filiales en matière de recouvrement par rapport aux objectifs. Sur l'activité Réseaux, sont passés en revue l'évolution des encours et les indicateurs de rotation des stocks ainsi que l'évolution de la classification des concessionnaires et des encours ;
- le **comité Réglementaire** qui procède à la revue des évolutions réglementaires majeures de la surveillance prudentielle et des plans d'actions, et valide les modèles de notation interne et le dispositif de gestion associé ;
- le **comité Contrôle Interne, Risques Opérationnels et Conformité** qui pilote l'ensemble du dispositif de contrôle interne du groupe, contrôle sa qualité et ses dispositifs connexes et adapte les moyens, systèmes et procédures. Il définit, pilote et suit les principes de la politique de gestion des risques opérationnels ainsi que les principes du dispositif de contrôle de la conformité, Il suit l'évolution des plans d'actions. Cette instance est déclinée dans les filiales du groupe RCI Banque.
- le **comité Nouveau Produit** qui valide les nouveaux produits avant leur mise sur le marché, en s'assurant notamment de la conformité des nouveaux produits avec la politique commerciale groupe, les exigences budgétaires groupe, la législation applicable localement, et la gouvernance des risques groupe.

## **III. Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale** (Articles 27 à 33 des statuts)

Article 27 - Nature des Assemblées Générales

Les actionnaires se réunissent chaque année en Assemblée Générale Ordinaire dans les cinq mois de la clôture de l'exercice.

Des Assemblées Générales qualifiées d'ordinaires réunies extraordinairement ou d'extraordinaires lorsqu'elles se rapportent à une modification quelconque à introduire dans les statuts, sauf exception prévue par la loi, peuvent également être tenues.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

Pour le calcul du quorum des différentes Assemblées, il n'est pas tenu compte des actions détenues par la société.

Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers peuvent assister aux Assemblées Générales.

Le Conseil d'administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

#### Article 28 - Convocations

Le Conseil d'administration convoque les actionnaires en Assemblées Générales en indiquant dans la convocation le jour, d'heure et le lieu de la réunion. A défaut, elle peut être également convoquée :

1. Par les commissaires aux comptes.
2. Par un mandataire, désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé, à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins 5 % du capital social.
3. Par les liquidateurs.

#### Article 29 - Quorum - Majorité

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales ; elles exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

#### Article 30 - Composition des Assemblées

Dans les Assemblées Générales, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'Assemblée et prendre part aux délibérations et aux votes.

Les titulaires d'actions nominatives, ayant demandé leur inscription sur les registres de la société depuis au moins cinq jours avant l'Assemblée, sont admis sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint.

Les pouvoirs établis conformément à la loi doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion.

Dans les Assemblées Générales Extraordinaires, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions peut faire partie de l'Assemblée, prendre part aux délibérations et aux votes.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

A compter de la convocation de l'Assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont remis ou adressés, aux frais de la société, à tout actionnaire qui en fait la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La société doit faire droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion. Le formulaire de vote par correspondance doit comporter certaines indications fixées par les articles 131-2 et suivants du décret du 23 mars 1967.

Il doit informer l'actionnaire de manière très apparente que toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution. Le formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration. Dans ce cas, ce sont les dispositions de l'article 131-4 du décret du 23 mars 1967 qui sont applicables.

Sont annexés au formulaire de vote par correspondance les documents prévus à l'article 131-2 du décret susvisé. Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une assemblée vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par la société trois jours avant la réunion. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

#### Article 31 - Bureau - Feuille de présence

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par le Vice-Président s'il en a été nommé un, ou par un Administrateur désigné par le Conseil. Au cas où l'Assemblée serait convoquée par les Commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, c'est un de ceux-ci qui présidera l'Assemblée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux plus forts porteurs d'actions, tant en leur nom personnel que comme mandataire ou, sur leur refus, par ceux qui viennent après, jusqu'à acceptation.

Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des membres de l'Assemblée.



Il est tenu une feuille de présence aux Assemblées d'actionnaires qui contient toutes les mentions exigées par les textes réglementaires. Le bureau de l'Assemblée peut annexer à la feuille de présence la procuration ou le formulaire de vote par correspondance portant les nom, prénom usuel et domicile de chaque actionnaire mandant ou votant par correspondance, le nombre d'actions dont il est titulaire et le nombre de voix attaché à ces actions. Dans ce cas, le bureau de l'Assemblée indique le nombre des pouvoirs et des formulaires de vote par correspondance annexés à ladite feuille ainsi que le nombre des actions et des droits de vote correspondant aux procurations et aux formulaires.

Les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance devront être communiqués en même temps et dans les mêmes conditions que la feuille de présence.

La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les fonctions du bureau se rapportent exclusivement à la tenue de l'Assemblée et à son fonctionnement régulier ; les décisions du bureau ne sont jamais que provisoires et restent toujours soumises à un vote de l'Assemblée elle-même, vote que tout intéressé peut provoquer.

#### Article 32 - Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration ou par la personne qui effectue la convocation de l'Assemblée ; toutefois, un ou plusieurs actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions ne concernant pas la présentation de candidats au Conseil d'administration.

#### Article 33 - Procès-verbaux

Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, coté et paraphé, et signé par les membres composant le bureau.

Ils peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées sans discontinuité et paraphées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont valablement certifiés, soit par le Président du Conseil d'administration ou un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général, soit par le Secrétaire de l'Assemblée.

Ils sont valables à l'égard des tiers sous la seule condition de la validité desdites signatures.

#### IV. Conventions réglementées

Aucune convention susceptible d'entraîner l'application spéciale de l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice 2019.

#### V. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au sens de l'article L 225-37-4 3° du Code de commerce

Organe sociale	Opération concernée	Montant maximal	Durée de la délégation	Mise en œuvre de la délégation
Conseil d'administration du 1 <sup>er</sup> octobre 2019	Augmentation de capital en numéraire	400 000 000 €	12 mois	Aucune



**RAPPORT GENERAL DES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES  
CONSOLIDÉS**

**Au 31 décembre 2019**

**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris-La Défense cedex  
S.A. au capital de € 5 497 100  
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## RCI Banque

Exercice clos le 31 décembre 2019

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société RCI Banque,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société RCI Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.A « Evolutions des principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit notamment les modalités d'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ■ Calcul des pertes attendues sur les crédits, conformément à la norme comptable IFRS 9

Point clé de l'audit	Notre réponse
<p>Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, votre société applique la norme IFRS 9 « Instruments financiers », qui définit en particulier une nouvelle méthodologie d'estimation des provisions fondée sur les pertes de crédit attendues sur les encours sains (« bucket 1 »), dégradés depuis l'origination (« bucket 2 ») ou incidentés/en défaut (« bucket 3 »).</p> <p>Nous avons considéré que le calcul des pertes attendues sur les crédits constituait un point clé de l'audit étant donné que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction dans le rattachement des encours de crédits aux différents statuts et dans la détermination des paramètres et modalités de calculs des dépréciations pour les encours sains, dégradés depuis l'origination et incidentés/en défaut.</p> <p>Les dépréciations au titre du risque de crédit sont présentées dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés et s'élèvent à M€ 882 pour un encours de M€ 52 691.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés de votre société, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ examiner les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles, afin de contrôler leur conformité, dans leurs aspects significatifs, avec les principes de la norme IFRS 9 ;</li><li>▶ apprécier la gouvernance établie en termes de validation de changement des paramètres et des hypothèses clés appliqués dans ces modèles ;</li><li>▶ procéder à une évaluation des contrôles clés portant sur les processus, les applications informatiques, les déversements de données gestion-comptabilité du portefeuille de crédits à la clientèle et réseau, et de sa ventilation par bucket, ainsi que l'interfaçage des applications propres au calcul des pertes de crédit attendues. Nos équipes d'audit ont à cet effet intégré des membres ayant des compétences particulières en audit des systèmes d'information et en modélisation des risques de crédit ;</li><li>▶ sur le périmètre de crédits à la clientèle :<ul style="list-style-type: none"><li>▶ tester, sur la base d'un échantillon représentatif de contrats de crédits à la clientèle, le correct appariement des paramètres de « Probabilité de Défaut » et de « Perte en cas de défaut » avec les contrats correspondants ;</li></ul></li><li>▶ sur le périmètre de crédit réseau :</li></ul>

- ▶ recalculer les « Pertes attendues » sur l'Allemagne, le Brésil, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni au 31 décembre 2019 sur la base des paramètres déterminés et des EAD calculées ;
- ▶ apprécier la méthodologie appliquée pour déterminer la composante prospective de l'estimation des pertes attendues (forward looking). L'accent a été mis notamment sur les hypothèses retenues dans l'établissement des scénarii macro-économiques, la pondération de ces scénarii et leur impact sur les paramètres de risque ;
- ▶ réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours de crédits à la clientèle et des dépréciations du risque de crédit réseau d'un exercice à l'autre ;
- ▶ apprécier le caractère approprié des informations présentées dans le paragraphe E et la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société RCI Banque par l'assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet KPMG S.A. et du 27 juin 1980 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quarantième année.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 6 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Valéry Foussé

Luc Valverde



# **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**Au 31 décembre 2019**



## SOMMAIRE

<b>BILAN ET COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>42</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES .....</b>	<b>45</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES .....</b>	<b>46</b>
<b>ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES .....</b>	<b>47</b>
1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS .....	47
2. FAITS MARQUANTS.....	47
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	49
A) Evolutions des principes comptables .....	49
B) Principes de consolidation.....	52
C) Présentation des états financiers.....	53
D) Estimations et jugements.....	53
E) Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement » .....	53
F) Les contrats de « location opérationnelle » (IFRS 16), côté bailleur .....	57
G) Opérations entre le groupe RCI Banque et l'alliance Renault - Nissan .....	58
H) Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres .....	58
I) Immobilisations (IAS16 / IAS36).....	59
J) Impôts sur les résultats (IAS12) .....	59
K) Engagements de retraite et assimilés (IAS19).....	60
L) Conversion des comptes des sociétés étrangères .....	60
M) Conversion des transactions en monnaie étrangère.....	61
N) Les passifs financiers .....	61
O) Emissions structurées et dérivés incorporés .....	61
P) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.....	62
Q) Secteurs opérationnels (IFRS 8).....	64
R) Assurance.....	65
S) Tableau des flux de trésorerie.....	66
4. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER .....	66
5. REFINANCEMENT .....	68
6. EXIGENCES REGLEMENTAIRES .....	68
7. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	69
8. FILIALES ET SUCCURSALES DU GROUPE.....	103
A) Liste des sociétés consolidées et des succursales à l'étranger.....	103
B) Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives.....	105
C) Entreprises associées et co-entreprises significatives.....	107
D) Restrictions importantes.....	108

**BILAN CONSOLIDE**

<b>ACTIF - En millions d'euros</b>	<b>Notes</b>	<b>12/2019</b>	<b>12/2018</b>
Caisse et Banques centrales	2	1 527	2 040
Instruments dérivés de couverture	3	177	123
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	1 364	902
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	105	166
Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit	5	1 279	1 033
Prêts et créances au coût amorti sur la clientèle	6 et 7	50 582	46 587
Actifs d'impôts courants	8	16	26
Actifs d'impôts différés	8	171	145
Créances fiscales hors impôts courants	8	245	208
Comptes de régularisation et actifs divers	8	1 069	953
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	9	142	115
Opérations de location opérationnelle	6 et 7	1 227	974
Immobilisations corporelles et incorporelles	10	92	39
Goodwill (ou gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses)	11	84	83
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>58 080</b>	<b>53 394</b>

<b>PASSIF - En millions d'euros</b>	<b>Notes</b>	<b>12/2019</b>	<b>12/2018</b>
Banques centrales	12.1	2 700	2 500
Instruments dérivés de couverture	3	92	82
Dettes envers les établissements de crédit	12.2	2 780	2 431
Dettes envers la clientèle	12.3	18 605	16 781
Dettes représentées par un titre	12.4	24 016	23 509
Passifs d'impôts courants	14	129	124
Passifs d'impôts différés	14	588	472
Dettes fiscales hors impôts courants	14	33	24
Comptes de régularisation et passifs divers	14	1 895	1 543
Provisions	15	185	148
Provisions techniques des contrats d'assurance	15	488	460
Dettes subordonnées	17	867	13
Capitaux propres		5 702	5 307
- Dont capitaux propres part du groupe		5 649	5 262
Capital souscrit et réserves liées		814	814
Réserves consolidées et autres		4 271	3 923
Gains ou pertes latents		(339)	(333)
Résultat de l'exercice		903	858
- Dont capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle		53	45
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>58 080</b>	<b>53 394</b>

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

En millions d'euros	Notes	12/2019	12/2018
Intérêts et produits assimilés	25	2 196	2 095
Intérêts et charges assimilées	26	(744)	(702)
Commissions (Produits)	27	605	545
Commissions (Charges)	27	(234)	(213)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	28	22	(31)
Produits des autres activités	29	1 028	977
Charges des autres activités	29	(777)	(741)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>2 096</b>	<b>1 930</b>
Charges générales d'exploitation	30	(585)	(565)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(18)	(10)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 493</b>	<b>1 355</b>
Coût du risque	31	(177)	(145)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 316</b>	<b>1 210</b>
Part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	9	21	15
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés		(2)	
Résultat sur exposition inflation		(8)	(10)
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>		<b>1 327</b>	<b>1 215</b>
Impôts sur les bénéfices	32	(392)	(333)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>935</b>	<b>882</b>
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		32	24
Dont part du groupe		903	858
Nombre d'actions		1 000 000	1 000 000
Résultat net par action (1) et en euros		902,52	857,80
Résultat net dilué par action et en euros		902,52	857,80

(1) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions

Le résultat avant impôts de 2018 est impacté à hauteur de -29,1 M€ par les startups de mobilité (opérations courantes) et celui de 2019 (opérations courantes et cession à Renault MAI) à hauteur de +20,8 M€.

**ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE**

<b>En millions d'euros</b>	<b>12/2019</b>	<b>12/2018</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>935</b>	<b>882</b>
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieur à l'emploi	(10)	2
<i>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>(10)</i>	<i>2</i>
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(14)	3
Différences de conversion	15	(65)
<i>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>1</i>	<i>(62)</i>
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>(9)</b>	<b>(60)</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>926</b>	<b>822</b>
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	29	25
Dont part des actionnaires de la société mère	897	797

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d'euros	Capital (1)	Réserves liées au capital (2)	Réserves consolidées	Ecart de conversion (3)	Gains ou pertes latents ou différés (4)	Résultat net <small>(Part des actionnaires de la société mère)</small>	Capitaux propres <small>(Part des actionnaires de la société mère)</small>	Capitaux propres <small>(Part des part. ne donnant pas le contrôle)</small>	Total capitaux propres consolidés
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2017</b>	<b>100</b>	<b>714</b>	<b>3 421</b>	<b>(251)</b>	<b>(21)</b>	<b>721</b>	<b>4 684</b>	<b>35</b>	<b>4 719</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			721			(721)			
Retraitement des capitaux propres d'ouverture			(82)				(82)	(7)	(89)
<b>Capitaux propres au 1 janvier 2018</b>	<b>100</b>	<b>714</b>	<b>4 060</b>	<b>(251)</b>	<b>(21)</b>		<b>4 602</b>	<b>28</b>	<b>4 630</b>
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					(1)		(1)	4	3
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					2		2		2
Différences de conversion				(62)			(62)	(3)	(65)
Résultat de la période avant affectation						858	858	24	882
<b>Résultat global de la période</b>				<b>(62)</b>	<b>1</b>	<b>858</b>	<b>797</b>	<b>25</b>	<b>822</b>
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres			9				9	11	20
Distribution de l'exercice			(150)				(150)	(13)	(163)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			4				4	(6)	(2)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>	<b>100</b>	<b>714</b>	<b>3 923</b>	<b>(313)</b>	<b>(20)</b>	<b>858</b>	<b>5 262</b>	<b>45</b>	<b>5 307</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			858			(858)			
<b>Capitaux propres au 1 janvier 2019</b>	<b>100</b>	<b>714</b>	<b>4 781</b>	<b>(313)</b>	<b>(20)</b>		<b>5 262</b>	<b>45</b>	<b>5 307</b>
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					(10)		(10)	(4)	(14)
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					(10)		(10)		(10)
Différences de conversion				14			14	1	15
Résultat de la période avant affectation						903	903	32	935
<b>Résultat global de la période</b>				<b>14</b>	<b>(20)</b>	<b>903</b>	<b>897</b>	<b>29</b>	<b>926</b>
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres			(2)				(2)	(1)	(3)
Distribution de l'exercice (5)			(500)				(500)	(11)	(511)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			(8)				(8)	(9)	(17)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2019</b>	<b>100</b>	<b>714</b>	<b>4 271</b>	<b>(299)</b>	<b>(40)</b>	<b>903</b>	<b>5 649</b>	<b>53</b>	<b>5 702</b>

- (1) Le capital social de RCI Banque SA de 100 millions d'euros est composé de 1 000 000 actions ordinaires de 100 euros entièrement libérées – 999 999 actions ordinaires étant détenues par Renault s.a.s.
- (2) Les réserves liées au capital comprennent les primes d'émission de la société mère.
- (3) La variation des écarts de conversion constatée au 31 décembre 2019 concerne principalement, l'Argentine, le Brésil, la Corée du sud, la Russie, la Turquie, le Royaume-Uni, la Suisse, la Pologne et le Maroc. Au 31 décembre 2018, il concernait l'Argentine, le Brésil, la Russie, la Turquie, le Royaume-Uni, la Suisse, la Pologne et le Maroc.
- (4) Comprend notamment la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et des instruments de dettes pour -18 M€ et les écarts actuariels IAS 19 pour -22 M€ à fin décembre 2019.
- (5) Distribution à l'actionnaire Renault du solde du dividende sur le résultat 2018 pour 50 M€ et d'un acompte sur dividende pour 450 M€ sur le résultat 2019 par prélèvement sur les capitaux propres part du groupe.

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère</b>	<b>903</b>	<b>858</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	17	9
Dotations nettes aux provisions	92	158
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises	(21)	(15)
Produits et charges d'impôts différés	98	50
Pertes et gains nets des activités d'investissement	7	4
Résultat net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	32	24
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	30	(12)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>1 158</b>	<b>1 076</b>
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	53	(222)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements</b>	<b>308</b>	<b>(3)</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	557	337
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	(52)	100
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	609	237
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(2 554)	(2 957)
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur la clientèle	(4 210)	(3 963)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur la clientèle	1 656	1 006
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	105	2 833
- Encaissements / décaissements liés au portefeuille de titres de placements	(432)	228
- Encaissements / décaissements liés aux dettes représentées par des titres	406	2 355
- Encaissements / décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	131	250
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(38)	
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(1 930)</b>	<b>213</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>(719)</b>	<b>1 068</b>
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	81	(69)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(14)	(19)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>67</b>	<b>(88)</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	339	(150)
- Remboursement d'instruments de capital et emprunts subordonnés	850	
- Dividendes versés	(511)	(163)
- Var. de trésorerie provenant d'opérations avec les participations ne donnant pas le contrôle		13
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>339</b>	<b>(150)</b>
<b>Effet des var. des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)</b>	<b>(10)</b>	<b>(13)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+ B+C+D)</b>	<b>(323)</b>	<b>817</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	2 792	1 975
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	2 018	1 303
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	774	672
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	2 469	2 792
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	1 494	2 018
- Comptes actif et prêts à vue auprès des établissements de crédit	1 110	916
- Comptes passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(135)	(142)
<b>Variation de la trésorerie nette (1)</b>	<b>(323)</b>	<b>817</b>

(1) Les règles de détermination de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont présentées au §. 3.S

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

RCI Banque S.A, société mère du groupe, est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 100 000 000 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 306 523 358.

Le siège social de RCI Banque S.A est situé au 15, rue d'Uzès 75002 Paris.

RCI Banque S.A a pour principale activité le financement des marques de l'Alliance.

Les états financiers consolidés du groupe RCI Banque S.A au 31 décembre portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

### 1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

**Les comptes consolidés du groupe RCI Banque au 31 décembre 2019, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 5 février 2020 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 20 mai 2020.**

Les comptes consolidés du groupe RCI Banque, pour l'année 2018, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 5 février 2019 et approuvés à l'Assemblée Générale du 22 mai 2019. Il a été décidé de verser aux actionnaires un dividende de 200 M€ soit 200 € par action. Un acompte sur dividende à hauteur de 150 M€ à l'actionnaire Renault a été versé en 2018. Le solde de 50 M€ a été versé en 2019.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

### 2. FAITS MARQUANTS

#### Evolution du périmètre de consolidation en 2019

- Brexit : La sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne n'a pas entraîné de constatation de provisions pour risques et charges dans le groupe RCI banque au 31 décembre 2019. Afin d'anticiper les conséquences du Brexit, à compter du 14 mars 2019, la totalité des activités de la RCI Bank UK Branch a été transférée à une nouvelle entité, la RCI Services UK Limited, établissement de Crédit, filiale à 100% de RCI Holding.
- Entrée en périmètre de consolidation par intégration globale, au 31 octobre 2019, de l'entité RCI Brasil Serviços Participações Ltda détenue à 100%. La principale activité de cette entité est la vente de contrats de maintenance.
- Hyperinflation : L'Argentine est rentrée en hyperinflation en 2018. Le groupe RCI Banque ayant des filiales dans ce pays, l'impact de cet événement est donc intégré à fin décembre 2019 dans le résultat sur exposition inflation.
- Refinancement : RCI Banque a réalisé une émission sur le marché de la dette subordonnée bancaire, en format Tier 2 « callable », pour un montant de 850M€.
- Nouvelles émissions de Fonds communs de titrisation : Le FCT Cars Alliance Auto Loans Germany V 2019-1, a émis le 29 mai 2019 des titres senior pour 950 M€ et des titres subordonnés à hauteur de 25,7 M€, respectivement notés AAA(sf) / Aaa(sf) et AA (high)(sf) / Aa2(sf) par DBRS et Moody's.

- En décembre 2019, RCI banque a cédé à Renault MAI toutes ses participations dans les entités, sociétés non consolidées, dites de mobilité à savoir iCabbi, Flit technologies, Class & co, Marcel et RCI Mobility.

L'impact en résultat de la cession des Start-Up de mobilité est présenté dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Notes	2019	2018
<b>Resultat avant impôt</b>		<b>1 326,8</b>	<b>1 215,3</b>
Dotation aux provisions sur les titres		-21,1	-29,1
Reprise de provisions sur les titres (1)	28	55,2	
Dotation aux provisions sur prêts aux Start-Up		-31,0	
Reprise de provisions sur prêts aux Start-Up		31,0	
Adandon de prêt-Marcel	31	-11,4	
Plus/Mois Value titres		-1,8	
<b>Impact cession Start-Up de mobilité (2)</b>		<b>20,8</b>	<b>-29,1</b>
<b>Resultat avant impôts hors impact cession des Start-Up (3)</b>		<b>1 306,0</b>	<b>1 244,4</b>

- (1) Les titres des entités cédées ont fait l'objet de dépréciations pour un montant de 5 M€ en 2017, 29,1 M€ en 2018 et 21,1 M€ en 2019.
- (2) L'impact des Start-Up mobilité sur le résultat avant impôts est de 20,8 M€ en 2019 et -29,1 M€ en 2018.
- (3) Hors impact des Start-Up, le résultat avant impôts progresse de 62 M€.



### 3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les comptes consolidés du groupe RCI Banque de l'exercice 2019 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2019 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

#### A) Evolutions des principes comptables

Le groupe RCI Banque applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union européenne d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019.

Nouveaux textes d'application obligatoire au 1er janvier 2019	
IFRS 16	Contrats de location
IFRIC 23	Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat
Amendement IAS 28	Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises
Amendement IFRS 9	Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative
Amendement IAS 19	Modification, réduction ou liquidation d'un régime
Améliorations annuelles des IFRS – cycle 2015-2017	Diverses dispositions concernant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IFRS 11 « Partenariats » intitulés « Intérêts antérieurement détenus dans des entreprises communes » ;</li> <li>- Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » intitulés « Conséquences fiscales des paiements sur instruments financiers classés en capitaux propres » ;</li> <li>- Amendements à IAS 23 « Coûts d'emprunts » intitulés « Coûts d'emprunt éligibles à la capitalisation ».</li> </ul>

Les changements liés à l'application des normes IFRIC 23 et IFRS 16 sont présentés ci-après.

Les autres normes et amendements d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019 sont sans effet significatif sur les états financiers du groupe.

#### IFRIC 23 «Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat» :

L'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts » sur le résultat n'a pas conduit à identifier des situations remettant en cause les positions comptables prises dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019. Pour évaluer les provisions pour positions fiscales incertaines, le Groupe utilise une méthode d'évaluation individuelle basée en général sur le montant le plus probable.

#### IFRS 16 «Contrats de location» :

Le 9 novembre 2017, l'Union Européenne a publié au Journal Officiel la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Elle est appliquée dans les comptes consolidés du groupe RCI Banque à compter du 1er janvier 2019. Cette norme remplace la norme IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations IFRIC et SIC associées. Elle supprime la distinction précédemment faite entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement côté preneur.

Selon IFRS 16, un preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation et une dette financière représentative de l'obligation locative. L'actif lié au droit d'utilisation est amorti sur la durée de location et l'obligation locative, évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements locatifs sur la durée de location, est désactualisée au taux implicite du contrat de location s'il peut être facilement déterminé ou au taux d'emprunt marginal sinon.

Les changements résultant de l'adoption d'IFRS 16 ont été appliqués de manière rétrospective simplifiée dans les comptes de 2019. Les comptes consolidés de l'exercice 2018 présentés en période comparative n'ont pas fait l'objet de retraitements au titre de l'application de la norme IFRS 16 et sont donc identiques aux états financiers publiés en 2018 selon les principes comptables en vigueur au titre de la norme IAS 17.

Le groupe RCI Banque n'applique IFRS 16 que sur ses contrats de location significatifs, à savoir les contrats de locations immobilières. Il a donc retenu d'appliquer les exemptions et les mesures de simplification suivantes pour la transition :

- Exclusion des contrats de location de courte durée (durée initiale inférieure ou égale à 12 mois) et ceux portant sur des actifs de faible valeur ;
- exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif représentant les droits d'utilisation lors de la transition ;
- exclusion des contrats de location mobilière car non significatifs.

La durée du contrat de location correspond à la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser le bien loué, à laquelle s'ajoutent les options de renouvellement que le groupe a la certitude raisonnable d'exercer.

Au bilan au 1er janvier 2019, les passifs financiers liés aux contrats de location correspondent à la valeur actualisée des paiements de loyers restant à décaisser, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal au 31 décembre 2018 défini en fonction de la durée restante du contrat. Par simplification, le taux d'emprunt marginal, calculé par zone monétaire, correspond au taux sans risque en vigueur dans la zone, augmenté de la prime de risque du groupe applicable pour la devise locale. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux passifs de location au 1er janvier 2019 était de 2,35%.

Les actifs liés au droit d'utilisation ont été évalués au 1er janvier 2019 à un montant égal à la valeur des dettes locatives à cette date ajustée des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière relativement à ces contrats au 31 décembre 2018.

L'explication de l'écart, en KEUR, entre la dette locative comptabilisée à la date de la première application, et les engagements de loyers de location simple présentés en annexes au 31 décembre 2018 conformément à IAS 17, est la suivante :

En KEUR	01/2019
Engagements hors bilan des locations simples au 31 décembre 2018	53 223
Exclusion car faible valeur (hors scope IFRS16 et à durée = < 12 mois)	-3 620
Effet d'actualisation des contrats de location	-5 680
Effets liés à des décalages de la date de prise d'effet	4 813
Autres effets (1)	6 544
<b>Dette locative au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>55 279</b>

- (1) Ce montant correspond à une ré-estimation de la période non résiliable sur contrat immobilier au Royaume-Uni, passant de 10 ans à 14 ans.

Les contrats activés sous IFRS 16 sont les contrats immobiliers comme précisé plus haut. Toutes ces opérations sont réalisées dans le cadre courant de nos activités.

Les impacts de la première application d'IFRS 16 sur les postes de la situation financière consolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 se résument ainsi :

En KEUR	01/2019
<b>Droit d'utilisation des actifs loués (immobilisation)</b>	<b>55 944</b>
Charges constatées d'avance (payées d'avance sur la dette locative)	665
<b>Coût amorti : Autres dettes sur actifs loués (note 10)</b>	<b>55 279</b>

Voici le tableau de variation entre l'ouverture et le 31 décembre 2019 :

En KEUR	01/2019	Augment.	Diminut.	Autres	12/2019
<b>Droit d'utilisation des actifs loués</b>	<b>55 944</b>	2 329		-24	<b>58 249</b>
Valeur brute	55 944	2 329		-24	58 249
Amortissement du droit d'utilisation		-7 876		-30	-7 906
<b>Coût amorti : Autres dettes sur actifs loués</b>	<b>55 279</b>	<b>2 329</b>	<b>-4 916</b>	<b>-56</b>	<b>52 636</b>

Au 31 décembre 2019, les charges relatives aux contrats de location comptabilisés selon IFRS 16 se détaillent comme suit :

En KEUR	12/2019
Charge d'intérêts sur les dettes locatives	-1 018
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation	-7 876

A noter, le montant de loyer non activés sous IFRS 16 est de 8 millions d'euros au compte de résultat.

La ventilation par échéance des flux futurs relatifs à la dette locative se détaillent comme suit :

Dette locative au 31/12/2019 en KEUR	<3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<b>52 636</b>	2 280	6 326	28 555	15 475

IFRS 17 « contrats d'assurance » :

Par ailleurs, le groupe étudie la nouvelle norme IFRS 17 « contrats d'assurance ».

Nouvelles normes IFRS non adoptées par l'Union Européenne		Date d'application selon l'IASB
IFRS 17	Contrats d'assurance	1 <sup>er</sup> janvier 2022

La norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance a été publiée le 18 mai 2017 par l'IASB. Sous réserve d'adoption par l'Union Européenne, elle entrera en vigueur en 2022, en lieu et place de l'actuelle norme IFRS 4.

Le groupe n'envisage pas, à ce stade, d'appliquer cette norme par anticipation.

## B) Principes de consolidation

### Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées au sens d'IFRS 10 (entreprises associées ou contrôle conjoint – co-entreprises), directement ou indirectement, par le groupe (filiales et succursales).

Les entreprises associées et co-entreprises sont comptabilisées par mise en équivalence (IFRS 11).

Les actifs titrisés de Diac SA, de RCI FS Ltd, de Banco RCI Brasil S.A., des succursales italienne et allemande ainsi que les prêts consentis à Renault Retail Groupe, pour lesquels le groupe RCI Banque a conservé la majorité des risques et avantages, sont maintenus à l'actif du bilan.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les sociétés consolidées par RCI Banque sont principalement les sociétés de financement des ventes de véhicules Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun ainsi que les sociétés de service associées.

### Coût d'acquisition des titres et goodwill (ou gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses)

Les goodwill (ou gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses) sont évalués, à la date d'acquisition, comme étant l'excédent entre :

- Le total de la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur ainsi que le montant éventuel d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise

Et

- Le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs.

Les frais connexes à l'acquisition comme les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autres honoraires professionnels ou de conseil, sont enregistrés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus et les services reçus.

Les coûts d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres sont eux comptabilisés selon IAS 32 et IFRS9.

Si le regroupement d'entreprises génère un goodwill négatif, celui-ci est enregistré immédiatement en résultat.

Un test de dépréciation est effectué, au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est fondée sur une approche de marché, elle est déterminée par l'utilisation de multiples pour chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie, constituées d'entités juridiques ou de regroupement d'entités juridiques dans un même pays. Un taux d'actualisation unique est utilisé pour l'ensemble des UGT testées, composé du taux sans risque à 10 ans augmenté de la prime de risque moyenne du secteur dans lequel ces dernières évoluent.

L'horizon des données prévisionnelles relatives au résultat est de 1 an.

Les goodwill (ou gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses) sont donc évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. Le cas échéant, une dépréciation est inscrite au compte de résultat.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (achats/cessions) sont comptabilisées comme des transactions en capital. La différence entre la rémunération reçue ou versée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle cédées ou rachetées est reconnue directement en capitaux propres.

### Participations ne donnant pas le contrôle

Le groupe a consenti des engagements de rachat de participations sur les filiales consolidées par intégration globale détenues par des actionnaires minoritaires. Ces engagements de rachat correspondent pour le groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options est établi en estimant le prix de rachat éventuel que le groupe RCI Banque aurait à payer aux participations ne donnant pas le contrôle si ces dernières étaient exercées, en tenant compte notamment des résultats futurs du portefeuille de financement existant à la date de clôture et en référence aux dispositions définies dans les contrats de coopération.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS32, le groupe a enregistré un passif au titre des options de vente vendues aux participations ne donnant pas le contrôle des entités contrôlées de manière exclusive, pour un montant total de 151 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre 140 millions d'euros au 31 décembre 2018. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des participations ne donnant pas le contrôle sous-jacent aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres - part des actionnaires de la société mère. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir initialement le même traitement comptable que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées.

A l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont extournées ; si le rachat est effectué, le montant constaté en passif est annulé en contrepartie du décaissement de trésorerie lié au rachat de la participation ne donnant pas le contrôle.

### **C) Présentation des états financiers**

Les états de synthèse sont établis sur la base du format proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation n° 2017-02 du 14 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

### **D) Estimations et jugements**

Pour établir ses comptes, RCI Banque doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. RCI Banque revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

Ces estimations sont prises en compte dans chacune des notes correspondantes.

### **E) Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »**

#### **Principe d'évaluation (hors dépréciation) et de présentation des prêts et créances sur la clientèle**

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des « prêts et créances émis par l'entreprise ». A ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Les contrats de « Location Financement » identifiés selon les règles décrites au point F sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

Ainsi, les plus et moins-values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les "Autres produits d'exploitation bancaire" et "Autres charges d'exploitation bancaire".

### Identification du risque de crédit

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe RCI Banque :

- Une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement),
- Une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie,
- Pour les emprunteurs « Clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

### Encours restructurés

Le groupe RCI Banque applique, pour l'identification des encours restructurés, la définition de l'European Banking Authority (EBA) donnée dans son ITS (Implementing Technical Standards) 2013/03 rev1 du 24.07.2014.

La restructuration de crédit (ou Forbearance) consiste dans la mise en place de concessions envers un client emprunteur qui rencontre ou est sur le point de rencontrer des difficultés financières pour honorer ses engagements.

Elle désigne ainsi les cas :

- de modification des clauses et des conditions d'un contrat afin de redonner au client en difficulté financière la possibilité d'honorer ses engagements (exemple : changement du nombre d'échéances, report de la date d'échéance, changement du montant des échéances, changement du taux client),
- de refinancement total ou partiel d'un engagement d'une contrepartie en difficulté (au lieu de le résilier), qui n'aurait pas eu lieu si le client n'avait pas connu de difficultés financières.

La classification d'un contrat en encours restructuré est indépendante du provisionnement (par exemple un contrat qui sera restructuré et retournera en encours sain n'aura pas de provision et sera pourtant qualifié d'encours restructuré durant la période probatoire).

Sont exclues des créances restructurées, les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de difficultés financières.

L'encours restructuré se définit au niveau du contrat (« facility ») qui est restructuré, et non au niveau du tiers (pas de principe de contagion).

Les difficultés financières s'appréhendent en revanche au niveau du client.

Les conditions de sortie d'un contrat des encours restructurés sont cumulatives et sont les suivantes :

- Le contrat est considéré comme performant (sain ou incidenté) et l'analyse de la situation du client confirme qu'il a recouvré sa solvabilité et sa capacité à honorer ses engagements,
- Un minimum de 2 ans de période probatoire s'est écoulé depuis que le contrat restructuré est revenu en encours performant,
- Des remboursements réguliers et significatifs ont été effectués par le client au cours, à minima, de la moitié de la période probatoire,
- Aucune des expositions du client ne présente d'impayés de plus de 30 jours à la fin de la période probatoire.

Si un contrat sorti des encours restructurés bénéficie à nouveau de mesures de restructuration (extension de durée, etc.) ou s'il présente des impayés de plus de 30 jours, il doit être reclassé en encours restructuré.

### Dépréciation pour risque de crédit

Selon la norme IFRS 9, il n'est plus nécessaire qu'un fait générateur intervienne pour constater une dépréciation comme c'était le cas sous IAS 39 (« incurred loss »). Ainsi, tous les instruments financiers entrant dans le champ de la norme se voient affecter une dépréciation pour pertes attendues dès l'origine (à l'exception de ceux originés ou acquis en présence d'un événement de défaut) :

- A l'origine, l'instrument est affecté d'une perte de valeur représentant les pertes attendues à 12 mois (Bucket 1).
- En cas de détérioration significative du risque de crédit depuis l'origine, l'instrument est alors affecté d'une perte de valeur représentant les pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

### Définition de l'Expected Credit Loss

La norme IFRS9 définit l'ECL comme l'espérance de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Cette espérance constituera le montant de la provision allouée à une facilité ou à un portefeuille.

Pour calculer les ECL, la norme exige d'utiliser les informations internes et externes pertinentes (validées) et raisonnablement disponibles, afin de faire des estimations de perte prospectives / forward-looking, qui incluent les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions d'événements futurs et de conditions économiques.

#### Formule générique de l'ECL

Sur la base des éléments susmentionnés, la formule de calcul de l'ECL utilisée par le groupe RCI Banque peut être présentée de manière générique comme suit :

$$ECL_{\text{Maturité}} = \sum_{i=1}^{\text{M mois}} EAD_i * PD_i^9 * ELBE_0^9 * \frac{1}{(1+t)^{i/12}}$$

Avec :

- ✓ M = maturité
- ✓ **EAD<sub>i</sub>** = exposition attendue au moment de l'entrée en défaut l'année considérée (en prenant en compte les remboursements anticipés éventuels)
- ✓ **PD<sub>i</sub><sup>9</sup>** = probabilité de faire défaut durant l'année considérée
- ✓ **ELBE<sub>0</sub><sup>9</sup>** = meilleure estimation de la perte en cas de défaut de la facilité
- ✓ t = taux d'actualisation

Chacun de ses paramètres fait l'objet d'un calibrage dédié.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie qui surviendraient advenant une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance. Par conséquent l'ECL à un an (12-month EL) se déduit de la formule ci-dessus en se restreignant à mesurer des paramètres sur les 12 mois suivants.

Il apparaît donc que, pour les contrats dont la maturité est inférieure à 12 mois, la provision est identique que l'opération soit classée en Bucket 1 ou en Bucket 2. Pour le groupe RCI Banque cela a notamment un impact sur le périmètre Réseau puisqu'il s'agit principalement de financements court-termes.

Probabilité de défaut – PD :

Le groupe RCI capitalise sur les dispositifs bâlois pour calculer ses paramètres IFRS 9.

Meilleure estimation de la perte en cas de défaut – ELBE9 IFRS 9 :

La norme IFRS 9 ne comporte aucune mention spécifique concernant la période d'observation et de collecte de données historiques utilisées pour le calcul des paramètres LGD. Il est par conséquent possible, pour les pays concernés, d'utiliser les estimations de LGD telles que déterminées dans l'environnement prudentiel en approche IRB comme point de départ (des ajustements sont réalisés si nécessaires).

Actualisation :

La norme précise que les pertes attendues doivent être actualisées à la date de reporting au taux d'intérêt effectif (TIE) de l'actif (ou une estimation approximative de ce taux déterminé lors de la comptabilisation initiale).

Compte tenu de l'option laissée par la norme, et compte tenu de la structure générique des contrats du groupe RCI, le TIE peut être approximé par le taux du contrat.

Perspective prospective – forward-looking :

La norme IFRS 9 introduit dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit (ECL) la notion de forward looking. À travers cette notion, de nouvelles exigences en termes de suivi et de mesure du risque de crédit sont introduites avec le recours aux données prospectives, notamment de type macroéconomique.

L'intégration du forward looking n'a pas pour objectif de déterminer une marge de prudence sur le montant des provisions. Il s'agit essentiellement de tenir compte du fait que les observations passées ne reflètent pas nécessairement les anticipations futures et par conséquent des ajustements sont nécessaires par rapport à un montant de provision déterminé sur base de paramètres calibrés exclusivement sur base historique. Ces ajustements du montant de provision peuvent se faire à la hausse comme à la baisse et doivent être dûment documentés.

La méthodologie de RCI Bank & Services repose sur une approche multi-scénario (3 scénarii). Pour chaque scénario des PD et LGD sont déterminés afin de calculer les pertes attendues pour chacun.

Des indicateurs macroéconomiques (PIB, taux long terme, ...) et éléments sectoriels sont utilisés pour associer une probabilité d'occurrence à chaque scénario et ainsi obtenir le montant final du forward looking.

### Définition du défaut utilisée chez RCI banque

La définition du risque de défaillance sous IAS 39 n'est pas remise en cause par IFRS9. RCI va donc conserver ces définitions de douteux et de compromis pour constituer son bucketting B3.

Il a été choisi de se baser sur la notion de douteux comptable existante sous IAS39 pour identifier les actifs en B3 pour les raisons suivantes :

- Ecart peu significatifs entre les 2 notions
- Continuité sur l'assiette de douteux entre IAS39 et IFRS9

Pour rappel sur la Clientèle, la créance est considérée comme douteuse dès que :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis 3 mois au moins,
- ou la situation financière dégradée de la contrepartie se traduit par un risque de non recouvrement. En particulier, en cas de procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.
- ou il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Sur le périmètre Réseau, la définition du défaut, fait l'objet d'une procédure dédiée s'appuyant sur :

- l'existence d'un impayé depuis plus de 3 mois (ou premier impayé sur un prêt restructuré)
- l'existence d'une procédure collective
- la présence d'indicateurs qui permettent de traduire l'incertitude sur le paiement futur de type fin de contrat financier, fraude avérée...

Pour rappel : Les encours douteux/compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

L'identification des encours douteux/compromis intervient à l'échéance du terme ou, en matière de crédit-bail à la résiliation du contrat et en tout état de cause au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux/compromis.

A noter que la présomption réfutable de dégradation significative à 90 jours d'impayés, offerte par IFRS 9 est alignée avec la définition actuelle du défaut au sein du groupe RCI Banque. Par conséquent, le groupe a décidé de ne pas réfuter cette hypothèse et de considérer en bucket 3 toutes facilités ayant plus de 90 jours de retard de paiement.

Les Purchased or originated credit impaired loans (POCI), ces actifs financiers dépréciés dès leur création (prêts à un concessionnaire douteux par exemple) sont traités différemment car ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ces opérations sont classées en Bucket 3 dès la comptabilisation initiale.

Au sein du groupe RCI Banque, cette catégorie concerne principalement la clientèle Réseau qui peut continuer de faire l'objet de financements même lorsque le concessionnaire a été classé en défaut. Cette catégorie d'encours doit être limitée et faire l'objet d'un accord au niveau du Comité des Risques.

L'acquisition de créances (douteuses ou saines) ne fait pas partie du business model du groupe RCI Banque.

Sont exclus des créances en défaut :

- les créances litigieuses: créances faisant l'objet d'un refus de paiement de la part du client suite à contestation de l'interprétation des clauses du contrat (si la situation financière du client n'apparaît pas compromise),
- les clients à conditions de paiement négociables si et seulement si, il n'y a aucun doute sur le recouvrement,



- les créances sur lesquelles ne pèse qu'un risque pays: une créance ne doit pas être considérée comme douteuse du seul fait de l'existence d'un risque pays.

### Règles de passage en pertes (write-off)

Le traitement des write-offs est précisé dans la norme IFRS 9 §5.4.4 : la valeur brute comptable d'un actif financier est réduite lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de rétablissement. Les filiales du groupe RCI doivent sortir du bilan les encours par la contrepartie d'un compte de perte, et reprendre la dépréciation associée, lorsque le caractère irrécouvrable des créances est confirmé et donc au plus tard lorsque ses droits en tant que créancier sont éteints.

En particulier, les créances deviennent irrécouvrables et donc sorties du bilan s'il s'agit :

- de créances ayant fait l'objet d'abandons de créances négociés avec le client notamment dans le cadre d'un plan de redressement
- de créances prescrites
- de créances ayant fait l'objet d'un jugement légal défavorable (résultat négatif des poursuites engagées ou de l'action d'un contentieux)
- de créances envers un client disparu.

### Dépréciation des valeurs résiduelles

Le groupe RCI Banque assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée / kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant :

- a) la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle réestimés aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat ;
- b) la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

### F) Les contrats de « location opérationnelle » (IFRS 16), côté bailleur

En application de la norme IFRS 16, le groupe RCI Banque opère une distinction entre les contrats de « location financement » et les contrats de « location opérationnelle », côté bailleur. Cette nouvelle norme n'implique pas de changement chez le bailleur par rapport à la norme qu'elle remplace IAS 17.

Le principe général conduisant le groupe RCI Banque à qualifier ses contrats de location en « location opérationnelle » est toujours celui du « non-transfert » des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe RCI Banque sont qualifiés de contrat de « location opérationnelle », la majorité des risques et avantages n'étant pas transféré à un tiers extérieur au groupe. La qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe RCI Banque tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le Groupe Renault à sept ou huit ans selon le type de véhicule, ce qui conduit l'ensemble des contrats assortis de cet engagement à être considérés comme des contrats de location opérationnelle.

La qualification en location opérationnelle des locations de batteries de véhicules électriques se justifie par la conservation par le groupe RCI Banque des risques et avantages commerciaux inhérents à la propriété tout au long de la durée de vie automobile des batteries fixée de 8 à 10 ans, durée bien plus longue que les contrats de location.

Les contrats de « location opérationnelle » sont comptabilisés en immobilisations données en location et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute, desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont

comptabilisés de manière distincte au compte de résultat dans les produits (et charges) net(te)s des autres activités. Les amortissements s'effectuent hors valeur résiduelle et sont rapportés au résultat de manière linéaire comme les coûts de transactions. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location opérationnelle sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

### **G) Opérations entre le groupe RCI Banque et l'alliance Renault - Nissan**

Les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

Le groupe RCI Banque contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de l'alliance Renault-Nissan en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :

#### **L'aide à la vente**

Au 31 décembre 2019, le groupe RCI Banque a assuré 21 443 millions d'euros de nouveaux financements (cartes incluses) contre 20 970 millions d'euros au 31 décembre 2018.

#### **Relations avec le réseau de concessionnaires**

Le groupe RCI Banque agit en partenaire financier afin de garantir et maintenir la bonne santé financière des réseaux de distribution de l'alliance Renault-Nissan.

Au 31 décembre 2019, les financements réseaux nets de dépréciations s'élèvent à 11 645 millions d'euros contre 10 887 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019, 874 millions d'euros sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du Groupe Renault contre 791 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 964 millions d'euros contre 854 millions d'euros au 31 décembre 2018.

#### **Relations avec les constructeurs**

Le groupe RCI Banque règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. A l'inverse, en fin de contrat, le groupe RCI Banque est réglé par le Groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

Au titre de leur politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, les constructeurs participent à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe RCI Banque. Au 31 décembre 2019, cette participation s'élève à 643 millions d'euros contre 633 millions d'euros au 31 décembre 2018.

### **H) Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres**

Le portefeuille de titres de RCI Banque est classé suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IFRS 9.

#### **Titres évalués en juste valeur par résultat (JVP&L)**

Les OPCVM et les FCPR (parts de fond) sont réputés non SPPI et seront donc valorisés à la juste valeur par résultat.

Les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable rentrent également dans cette catégorie dont l'évaluation se fait par le résultat.

La juste valeur de ces actifs financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché, ou, à défaut, sur la base de méthodes de valorisation non basées sur des données de marché. Il n'y a plus de dépréciation pour ces titres sous IFRS 9.

**Titres évalués en juste valeur par capitaux propres (JVOCI)**

Cette catégorie regroupe les titres qui passent les tests SPPI et chez RCI Banque. Il s'agit de :

- Les instruments de dettes :

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (intérêts courus inclus), les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. La dépréciation de ce type de titre suit les modèles préconisés par la norme IFRS 9 en fonction des ECL.

**I) Immobilisations (IAS16 / IAS36)**

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

- Constructions 15 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles 4 à 8 ans

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortis linéairement sur trois ans.

**J) Impôts sur les résultats (IAS12)**

Les retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les normes IAS, ainsi que les reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable. Une différence temporaire est également constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Selon la méthode du report variable retenue par le groupe RCI Banque, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distribution dont le versement est anticipé par le groupe.

## K) Engagements de retraite et assimilés (IAS19)

### Présentation des régimes

Le groupe RCI Banque a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

#### Régimes à prestations définies :

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent :

- Les indemnités de fin de carrière (France),
- Les compléments de retraites : les principaux pays ayant recours à ce type de régime sont le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Suisse.
- Les régimes légaux d'épargne : c'est le cas de l'Italie.

Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds. Ces derniers font périodiquement l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants. La valeur de ces fonds, lorsqu'ils existent, est déduite du passif.

Les filiales du groupe RCI Banque qui ont recours à des fonds de pension externes sont RCI Financial Services Ltd, RCI Financial Services BV et RCI Finance SA.

#### Régimes à cotisations définies :

Le groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Ces régimes libèrent l'employeur de toutes obligations ultérieures, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils se rapportent.

### Méthode d'évaluation des passifs relatifs aux régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, au coût lié à la désactualisation des provisions diminuée de la rentabilité des actifs du régime est constatée en résultat dans les charges de personnel.

Les détails par pays sont présentés dans les notes au bilan.

## L) Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans les cas où la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie différente de la monnaie locale, c'est cette monnaie qui est retenue.

Les comptes des sociétés étrangères du groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du groupe de la manière suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;

- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ; ce taux étant utilisé comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes, sauf cas de fluctuations significatives.
- l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement avec une société étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité acquise.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion sur ses actifs et passifs, constatées précédemment en capitaux propres, sont reconnues en résultat.

Pour déterminer si un pays est en hyperinflation, le groupe se réfère à la liste publiée par l'*International Task Force* de l'AICPA (*American Institute of Certified Public Accountants*). Seul l'Argentine dans lequel RCI Banque exerce une activité significative figure sur cette liste. Le référentiel IFRS, IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes », impose une réévaluation des états financiers de l'année au cours de laquelle apparaît la situation d'hyperinflation. Celui-ci impose des retraitements dans les comptes individuels des sociétés concernées de façon à permettre la diffusion d'une information homogène. Ces états financiers individuels retraités sont ensuite incorporés dans les comptes consolidés du Groupe. La monnaie étant en situation d'hyperinflation, son cours de conversion se dévalue ; les retraitements opérés dans les comptes locaux neutralisent partiellement, dans les comptes consolidés, les impacts de cette dévaluation. Pour les sociétés argentines une réévaluation a été faite dans le compte de résultat en fonction de l'indicateur IPC. La contrepartie des retraitements de réévaluation liée à l'hyperinflation est présentée en résultat sur exposition inflation.

### **M) Conversion des transactions en monnaie étrangère**

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat.

### **N) Les passifs financiers**

Le groupe RCI Banque enregistre un passif financier constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit et de dépôts Epargne auprès de la clientèle.

Les éventuels frais d'émission et primes qui y sont rattachés sont étalés actuariellement selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'émission.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement.

Les passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés selon les principes exposés dans les règles et méthodes comptables au point : Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.

Les programmes d'émission du groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait conduire à une exigibilité anticipée de la dette.

### **O) Emissions structurées et dérivés incorporés**

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé sous-jacent de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe RCI Banque correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et

comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des swaps dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les swaps associés aux émissions structurées sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

## **P) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture**

### **Risques**

La gestion des risques financiers par le groupe RCI Banque (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie et liquidité) est exposée au chapitre 'Les risques financiers' annexé au présent document.

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par RCI Banque peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

### **Évaluation**

Les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

Celle-ci correspond, en application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif (valeur de sortie).

- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture. Elle intègre par ailleurs la valorisation des effets « de base » des swaps de taux et change.
- Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

### **Ajustement de crédit**

Un ajustement comptable est constaté sur la valorisation des portefeuilles de dérivés de gré à gré à l'exclusion de ceux compensés en chambre au titre du risque de crédit des contreparties (ou CVA, Credit Valuation Adjustment) et du risque de crédit propre (ou DVA, Debt Valuation Adjustment).

L'exposition (EAD - Exposure At Default) est approximée par la valeur de marché (MTM) incrémentée ou diminuée d'un add-on, représentant le risque potentiel futur et en tenant compte des accords de compensation avec chaque contrepartie. Ce risque potentiel futur est estimé par utilisation de la méthode standard proposée par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, article 274).

La perte en cas de défaut (LGD - Loss Given Default) est estimée par défaut à 60%.

La probabilité de défaut (PD) correspond à la probabilité de défaut associée aux CDS (Credit Default Swap) de chaque contrepartie. Dans certains pays, lorsque l'information n'est pas disponible, la probabilité de défaut est approchée avec celle du pays de la contrepartie.

### Couverture de juste valeur

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (« fair value hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap ou cross currency swap receveur fixe / payeur variable ;
- Couverture du risque de change d'un actif ou passif en devises par un cross currency swap.

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif détenu à des fins de transaction et l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

### Couverture de flux de trésorerie

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (« cash-flow hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un swap receveur variable / payeur fixe ; permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe (sur le plan économique, il s'agit de la macro-couverture) ;
- Couverture de flux futurs ou probables en devises.

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux liée aux actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

### Opérations de transaction

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe RCI Banque n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

Il s'agit essentiellement :

- des opérations de change dont la durée initiale est inférieure à 1 an,
- des dérivés incorporés identifiés dans le cadre des émissions structurées du groupe et des swaps qui leurs sont associés,
- des swaps contractés dans le cadre des opérations de titrisation,
- des swaps de taux variables/variables sur une même devise couvrant le risque de taux d'émissions à taux variable.

### Relation de couverture de taux d'intérêt

Le groupe RCI Banque applique par anticipation au 31 Décembre 2019 les amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 portant sur la réforme des taux de référence.

L'application anticipée de ces amendements "IBOR reform and its effects on Financial reporting – Phase 1" dans les comptes consolidés du Groupe RCI Banque porte sur les relations de couverture de taux d'intérêts : couverture de flux de trésorerie ou couverture de juste valeur. Pendant la période d'incertitude générée par le remplacement d'un taux de référence, ces amendements permettent notamment :

- de considérer que l'incertitude liée à la réforme des taux d'intérêts ne conduit pas à la remise en question du caractère « hautement probable » de flux couverts dans le cadre des relations de couverture de flux de trésorerie
- et de ne pas tenir compte de l'incertitude autour des nouveaux taux de référence lors de la mesure de l'inefficacité des relations de couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur.

Parmi les références de taux variable qu'il utilise dans des relations de couverture de taux d'intérêts, le Groupe a identifié celles qui sont soumises à la réforme actuelle : EONIA, EURIBOR, LIBOR GBP et LIBOR CHF.

- Le Groupe RCI Banque a documenté une relation de couverture de flux de trésorerie incluant l'indice EONIA pour un nominal de 100 millions d'euros. Toutefois, la maturité de cette relation de couverture est antérieure à Décembre 2021, date prévue d'arrêt de cotation. Le Groupe considère donc ne pas avoir d'incertitude concernant cet indice.
- La compliance avec la Benchmark Regulation de la nouvelle méthodologie de détermination de l'EURIBOR a été validée par l'ESMA (European Security and Market Authority). De ce fait, le Groupe RCI considère ne pas avoir d'incertitude quant à l'avenir de cet indice. Le Groupe RCI Banque a qualifié des swaps de taux d'intérêts indexés sur un indice EURIBOR dans des relations de couverture de flux de trésorerie à hauteur de 6 420 millions d'euros et dans des relations de couverture de juste valeur à hauteur de 7 475 millions d'euros.
- Le Groupe RCI considère que l'amendement s'applique aux relations de couverture de taux d'intérêts impliquant les taux de référence LIBOR GBP et LIBOR CHF, le mode et la date de remplacement de ces indices dans le cadre de la réforme des taux de référence n'étant pas encore complètement définis. Au 31 Décembre 2019, le Groupe RCI Banque a qualifié des swaps de taux d'intérêts dans des relations de juste valeur pour 300 millions de francs suisses (taux variable indexé sur le LIBOR CHF) et 100 millions de livres sterling (taux variable indexé sur le LIBOR GBP) et dans des relations de flux de trésorerie pour 140 millions de livres sterling (taux variable indexé sur le LIBOR GBP).

L'application de ces amendements n'a pas d'incidence sur les comptes mais permet de maintenir les relations de couverture de taux d'intérêt documentées par le Groupe au 31 Décembre 2019.

## Q) Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Les informations sectorielles sont présentées dans les états financiers annuels, selon la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

RCI Banque a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun. Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support, ainsi que pour accroître l'intégration avec Renault et Nissan, notamment dans les aspects marketing et commerciaux.

Conformément à la norme IFRS 8, la répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Les contributions par marché sont ainsi analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Le comité exécutif ayant décidé depuis le 1er janvier 2009 de suivre les précédentes activités Grand Public et Entreprises de manière consolidée (marché « Clientèle »), la répartition des secteurs opérationnels demandée par IFRS 8 a suivi la même segmentation.

L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan. L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau. Les résultats de chacun de ces deux segments de marché sont présentés séparément. Les activités de refinancement et de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».



Les activités de financements des ventes Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun sont regroupées.

Activité	Clientèle	Réseau
Crédit	✓	✓
Location Financière	✓	NA
Location Opérationnelle	✓	NA
Services	✓	NA

## R) Assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidé.

### Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance :

- Provisions pour primes non acquises (assurance non vie) : Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées par contrat au prorata temporis journalier.
- Provisions mathématiques (assurance vie) : Elles sont destinées à couvrir les obligations futures (ou flux d'indemnisation) correspondant aux engagements donnés, ainsi que les coûts de gestion de ces contrats. Elles sont calculées par contrat au prorata temporis journalier.
- Provisions pour sinistres à payer : Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres déclarés non réglés à la clôture de l'exercice. Ces provisions sont calculées sur la base d'un fichier de sinistre reposant sur des règles de recouvrement.
- Provisions IBNR (Incurred But Not Reported) : Il s'agit des provisions relatives aux sinistres non encore déclarés, estimées sur une base statistique. Elles sont calculées selon une méthode actuarielle (méthode de Chain Ladder) dans laquelle le coût d'un sinistre est estimé en fonction d'une analyse statistique de l'historique des remboursements des précédents sinistres. L'historique de donnée est effectué avec une méthode de Best Estimate, auquel s'y ajoute une marge prudentielle calibrée. Ainsi, les provisions IBNR sont toujours suffisantes même en cas de scénario très défavorable.

Les garanties proposées couvrent le risque décès, l'invalidité, l'incapacité et la perte d'emploi dans le cadre d'une assurance emprunteur. Ces types de risques sont contrôlés par l'utilisation de tables de mortalité appropriées, par un contrôle statistique de la sinistralité sur les populations assurées et par un programme de réassurance.

Test de suffisance des passifs : Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs d'assurance sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

### Compte de résultat :

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

## S) Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte. Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe RCI. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

## 4. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique contrasté, RCI Banque maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

### Liquidité

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base historique d'investisseurs obligataires en euros, de nouvelles zones de distribution ont été exploitées avec succès.

L'extension à huit ans des maturités maximales émises en Euro a permis de toucher de nouveaux investisseurs à la recherche de duration. Par ailleurs le groupe s'est présenté sur les marchés obligataires dans des devises multiples (EUR, CHF, BRL, KRW, MAD, etc.), que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner le développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, l'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 et désormais déployée dans cinq pays, vient compléter cette diversification et permet à l'entreprise de s'adapter aux exigences de liquidité résultant des normes Bâle 3.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque prend en compte les recommandations de l'EBA relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et repose sur les éléments suivants :

- **Appétit pour le risque** : Cet élément est défini par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.
- **Refinancement** : Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement.
- **Réserve de liquidité** : L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de lignes bancaires confirmées non tirées, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, d'actifs hautement liquides (HQLA) et d'actifs financiers. Elle est revue chaque mois par le Comité Financier.
- **Prix de transfert** : Le refinancement des entités européennes du Groupe est principalement assuré par la Trésorerie Groupe qui centralise la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité Financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification.
- **Scénarios de stress** : Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

- **Plan d'urgence** : Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

### Risque au titre de l'activité de crédit

Le pilotage de la nouvelle production par la probabilité de défaut issue des systèmes de score a permis de maintenir la qualité du portefeuille sur tous les grands marchés.

Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage centralisé de la politique d'acceptation mise en place au début de la crise a été maintenu. Le réglage des systèmes d'acceptation est ajusté en fonction de stress tests mis à jour trimestriellement sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprises). Au final, la qualité de la production est en ligne avec les objectifs.

Dans un environnement en évolution permanente, RCI Banque a pour objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de rentabilité.

### Rentabilité

RCI Banque revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

### Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Les comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

### Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie bancaire résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts à court terme, et des opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés.

Ces opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre préalablement autorisés par le Comité de Contrepartie. RCI Banque porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), RCI Banque investit dans des actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux. La durée moyenne du portefeuille de titres était d'environ 6 mois.

En outre, RCI Banque a également investi dans un fonds dont les actifs sont constitués de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

### Environnement macroéconomique

**Au cours de l'année 2019, les grandes banques centrales ont annoncé des mesures de politique monétaire plus accommodantes que ce qu'anticipaient les marchés en début d'année.**

Aux Etats-Unis, la Federal Reserve a baissé à trois reprises ses taux directeurs portant ainsi la cible des Fed Funds entre 1,50% et 1,75%.

La Banque Centrale Européenne qui avait été arrêté en 2018 son programme d'achat d'actifs a repris celui-ci avec un rythme mensuel de 20 milliards d'euros et annoncé un nouveau dispositif de refinancement à long terme (TLTRO III)<sup>1</sup>. Elle a également baissé de 0,10 % le taux de sa facilité de dépôt qui s'établit désormais à -0,50%, tout en

<sup>1</sup> Targeted Longer-Term Refinancing Operations

introduisant un mécanisme de rémunération des excédents de réserves obligatoires à deux vitesses visant à réduire le montant des dépôts du système bancaire supportant des taux négatifs.

La Banque d'Angleterre a laissé son taux de base inchangé sur la période à 0,75%.

Le changement de ton des banques centrales sur les politiques monétaires a modifié la perception du risque des investisseurs et soutenu la hausse des marchés actions<sup>2</sup> et le resserrement des spreads de crédit<sup>3</sup>.

Les taux en Euro ont connu une baisse continue jusque début septembre avant de retracer une partie de cette baisse sur la fin de l'année. Après un plus bas historique en septembre à -0,54 %, le swap 5 ans terminait l'année à -0,10 %, en baisse de 30 bps par rapport à décembre 2018.

## 5. REFINANCEMENT

RCI Banque a émis l'équivalent de 2,9 Md€ sur le marché obligataire public en format senior. Le groupe a lancé successivement une émission à taux fixe de 750 M€ sur cinq ans et demi, une émission double tranche pour 1,4 Md€ (quatre ans taux fixe 750 M€, sept ans taux fixe 650 M€) et une émission à taux fixe de 600M€ sur trois ans et demi. En parallèle, l'entreprise a émis 200 MCHF à taux fixe sur cinq ans, cette opération permettant à la fois de diversifier la base d'investisseurs et de financer les actifs libellés dans cette devise.

Par ailleurs, RCI Banque a réalisé une émission de dette subordonnée Tier 2 pour un montant de 850M€. Cette émission de maturité contractuelle 10 ans peut être remboursée au bout de 5 ans et viendra renforcer le ratio de solvabilité.

Sur le segment du refinancement sécurisé, RCI Banque a placé une titrisation publique adossée à des prêts automobiles en Allemagne pour 975,7 M€ répartis entre 950 M€ de titres seniors et de 25,7 M€ de titres subordonnés.

Cette alternance de maturités, et de formats d'émission, s'inscrit dans la stratégie de diversification des sources de financement poursuivie depuis plusieurs années par le groupe et permet de toucher le plus grand nombre d'investisseurs.

Les dépôts de la clientèle particulière progressent de 1,8 Md€ depuis décembre 2018 et atteignent 17,7 Md€ au 31 décembre 2019, représentant 35% des actifs nets à fin décembre.

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,5 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 2,5 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, 2,2 Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) ainsi qu'un montant d'actifs financiers de 0,5 Md€, permettent à RCI Banque d'assurer le maintien des financements accordés à ses clients pendant près de 12 mois sans accès à la liquidité extérieure.

## 6. EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français la Directive 2013/36/UE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CRD IV) et le règlement (UE) 575/2013, le groupe RCI Banque est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan (ratio de levier).

Au 31 décembre 2019, les ratios calculés ne mettent pas en évidence un non-respect des exigences réglementaires.

<sup>2</sup> Euro Stoxx 50 +24%

<sup>3</sup> Iboxx Eur Non Financials -39bp

## 7. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

### Note 1 : Secteurs opérationnels

#### 1.1 - Segmentation par marché

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2019
Encours productif moyen	36 185	10 231		46 416
Produit net bancaire	1 628	252	216	2 096
Résultat brut d'exploitation	1 185	193	115	1 493
Résultat d'exploitation	1 009	202	105	1 316
Résultat avant impôts	1 023	202	102	1 327

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2018
Encours productif moyen	33 123	10 419		43 542
Produit net bancaire	1 511	237	182	1 930
Résultat brut d'exploitation	1 094	178	83	1 355
Résultat d'exploitation	916	213	81	1 210
Résultat avant impôts	922	213	80	1 215

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe RCI Banque provient d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe RCI Banque tels que présentés aux notes 6 et 7 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

Les Actifs Productifs Moyens sont un autre indicateur utilisé pour le suivi des encours. Il correspond aux encours productifs moyens auxquels sont ajoutés les actifs liés aux activités de location opérationnelle.

Pour la clientèle, il s'agit de la moyenne des actifs productifs à fin. Pour le réseau il s'agit de la moyenne des actifs productifs journaliers.

## 1.2 - Segmentation géographique

En millions d'euros	Année	Encours net à fin (1)	dont Encours Clientèle net à fin (1)	dont Encours Réseaux net à fin
Europe	2019	45 413	34 488	10 925
	2018	41 832	31 668	10 164
<i>dont Allemagne</i>	2019	8 418	6 805	1 613
	2018	7 472	6 097	1 375
<i>dont Espagne</i>	2019	4 797	3 762	1 035
	2018	4 464	3 637	827
<i>dont France</i>	2019	15 579	11 788	3 791
	2018	14 324	10 664	3 660
<i>dont Italie</i>	2019	6 297	4 946	1 351
	2018	5 821	4 450	1 371
<i>dont Royaume-Uni</i>	2019	4 781	3 800	981
	2018	4 680	3 780	900
<i>dont Autres pays (2)</i>	2019	5 541	3 387	2 154
	2018	5 071	3 040	2 031
Afrique, Moyen-Orient, Inde et Pacifique	2019	2 168	2 036	132
	2018	2 071	1 948	123
<i>dont Corée du Sud</i>	2019	1 605	1 588	17
	2018	1 578	1 565	13
Amérique	2019	3 145	2 572	573
	2018	2 769	2 182	587
<i>dont Argentine</i>	2019	189	97	92
	2018	314	185	129
<i>dont Brésil</i>	2019	2 470	2 038	432
	2018	2 112	1 699	413
<i>dont Colombie</i>	2019	486	437	49
	2018	343	298	45
Eurasie	2019	318	303	15
	2018	258	245	13
<b>Total groupe RCI Banque</b>	<b>2019</b>	<b>51 044</b>	<b>39 399</b>	<b>11 645</b>
	<b>2018</b>	<b>46 930</b>	<b>36 043</b>	<b>10 887</b>

(1) Y compris opérations de location opérationnelle

(2) Belgique, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Pays Nordiques, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Slovénie, Irlande, Portugal

Les produits provenant des clients externes sont affectés aux différents pays en fonction du pays d'appartenance de chacune des entités. En effet, chaque entité n'enregistre que des produits provenant de clients résidents dans le même pays que l'entité.

## Note 2 : Caisse et Banques centrales

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Caisse et Banques centrales</b>	<b>1 494</b>	<b>2 018</b>
Caisse et Banques centrales	1 494	2 018
<b>Créances à terme sur Banques centrales</b>	<b>33</b>	<b>22</b>
Créances rattachées	33	22
<b>Total des Caisse et Banques centrales</b>	<b>1 527</b>	<b>2 040</b>

**Note 3 : Instruments dérivés de couverture**

En millions d'euros	12/2019		12/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés dans la catégorie des dérivés détenus à des fins de transaction</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>21</b>	<b>14</b>
Instruments dérivés de taux	1	5	2	4
Instruments dérivés de change	2	11	19	10
<b>Juste valeur des actifs et passifs financiers désignés en couverture</b>	<b>174</b>	<b>76</b>	<b>102</b>	<b>68</b>
Instruments dérivés de taux et de change : Couverture de juste valeur	162	3	89	6
Instruments dérivés de taux : Couverture de flux de trésorerie futurs	12	73	13	62
<b>Total des instruments dérivés (*)</b>	<b>177</b>	<b>92</b>	<b>123</b>	<b>82</b>

(\*) Dont entreprises liées

2

Ces postes comprennent essentiellement des instruments dérivés contractés sur les marchés de gré à gré par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de couverture de l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les opérations ayant donné lieu à une comptabilisation dans ce poste sont décrites dans les règles et méthodes comptables aux points : "Les passifs financiers" et "Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture".

**Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couvertures de flux de trésorerie**

En millions d'euros	Couvertures de flux de trésorerie	Echéancier de transfert en résultat de la réserve de couverture de flux de trésorerie		
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>(9)</b>	<b>(4)</b>	<b>(5)</b>	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(6)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	5			
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>(10)</b>	<b>(3)</b>	<b>(7)</b>	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(19)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	9			
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>(20)</b>	<b>(3)</b>	<b>(17)</b>	

Le tableau ci-dessus indique pour les couvertures de flux de trésorerie, les périodes au cours desquelles RCI Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie interviennent et influent sur le résultat.

La variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie résulte d'une part de la variation de la juste valeur des instruments de couverture portée en capitaux propres, ainsi que du transfert en résultat de la période selon le même rythme que l'élément couvert.

## Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2019	<i>Dt entreprises liées</i>
<b>Couverture du risque de change</b>					
<u>Opérations de change à terme</u>					
Ventes	1 192			1 192	
Achats	1 178			1 178	
<u>Opérations de change au comptant</u>					
Prêts	111			111	
Emprunts	111			111	
<u>Opérations de swap de devises</u>					
Prêts	113	103		216	
Emprunts	116	101		217	
<b>Couverture du risque de taux</b>					
<u>Opérations de swap de taux</u>					
Prêteurs	6 969	10 603	2 000	19 572	
Emprunteurs	6 969	10 603	2 000	19 572	

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2018	<i>Dt entreprises liées</i>
<b>Couverture du risque de change</b>					
<u>Opérations de change à terme</u>					
Ventes	1 489			1 489	
Achats	1 486			1 486	
<u>Opérations de change au comptant</u>					
Prêts	116			116	
Emprunts	116			116	
<u>Opérations de swap de devises</u>					
Prêts	297	80		377	37
Emprunts	290	80		370	40
<b>Couverture du risque de taux</b>					
<u>Opérations de swap de taux</u>					
Prêteurs	6 825	10 738	2 000	19 563	
Emprunteurs	6 825	10 738	2 000	19 563	



**Note 4 : Actifs financiers**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1 364</b>	<b>902</b>
Effets publics et valeurs assimilées	1 066	617
Obligations et autres titres à revenus fixes	297	284
Participations dans les sociétés non consolidées	1	1
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>105</b>	<b>166</b>
Titres à revenus variables	22	16
Obligations et autres titres à revenus fixes	80	98
Participations dans les sociétés non consolidées	3	52
<b>Total des actifs financiers (*)</b>	<b>1 469</b>	<b>1 068</b>

(\*) Dont entreprises liées

4

53

En décembre 2019, RCI banque a cédé à Renault MAI toutes ses participations dans les entités sociétés non consolidées dites de mobilité à savoir iCabbi, Flit technologies, Class & co, Marcel et RCI Mobility.

**Note 5 : Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Créances à vue sur les établissements de crédit</b>	<b>1 110</b>	<b>916</b>
Comptes ordinaires débiteurs	1 073	881
Prêts au jour le jour	37	35
<b>Créances à terme sur les établissements de crédit</b>	<b>169</b>	<b>117</b>
Comptes et prêts à terme en bucket 1	109	37
Comptes et prêts à terme en bucket 2	60	80
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)</b>	<b>1 279</b>	<b>1 033</b>

(\*) Dont entreprises liées

60

80

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds commun de titrisation contribuent pour partie au rehaussement de crédit des fonds. Ils s'élèvent à 540 millions d'euros à fin 2019 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs.

Les opérations de prêt au jour le jour avec la Banque Centrale figurent dans la rubrique « Caisse, Banques Centrales ».

**Note 6 : Opérations avec la clientèle et assimilées**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>50 582</b>	<b>46 587</b>
Opérations avec la clientèle	37 143	34 858
Opérations de location financière	13 439	11 729
<b>Opérations de location opérationnelle</b>	<b>1 227</b>	<b>974</b>
<b>Total opérations avec la clientèle et assimilées</b>	<b>51 809</b>	<b>47 561</b>

La valeur brute des encours restructurés, suite à l'ensemble des mesures et de concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés financières, s'élève à 127 millions d'euros et est dépréciée à hauteur de 47 millions d'euros au 31 décembre 2019.

**6.1 - Opérations avec la clientèle**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>37 243</b>	<b>35 047</b>
Affacturage sain	502	541
Affacturage dégradé depuis l'origination	44	37
Autres créances commerciales saines	3	2
Autres crédits sains à la clientèle	33 598	31 269
Autres crédits à la clientèle dégradés depuis l'origination	2 005	2 273
Comptes ordinaires débiteurs sains	617	484
Créances en défaut	474	441
<b>Créances rattachées sur clientèle</b>	<b>91</b>	<b>83</b>
Autres crédits à la clientèle en non défaut	46	42
Comptes ordinaires débiteurs en non défaut	41	37
Créances en défaut	4	4
<b>Eléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle</b>	<b>447</b>	<b>323</b>
Etalement des frais de dossiers et divers	(61)	(52)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(542)	(549)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	1 050	924
<b>Dépréciation des créances sur la clientèle</b>	<b>(638)</b>	<b>(595)</b>
Dépréciation sur créances saines	(119)	(125)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(120)	(113)
Dépréciation des créances en défaut	(320)	(281)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(79)	(76)
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>37 143</b>	<b>34 858</b>

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par l'alliance Renault-Nissan. La dépréciation de la Valeur résiduelle concerne le crédit (en risque porté et non porté).

## 6.2 - Opérations de location financière

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Créances sur opérations de location financière</b>	<b>13 605</b>	<b>11 917</b>
Crédit-bail et location longue durée contrats sains	12 140	10 292
Crédit-bail et location longue durée contrats dégradés depuis l'origination	1 277	1 455
Créances en défaut	188	170
<b>Créances rattachées sur opérations de location financière</b>	<b>14</b>	<b>10</b>
Crédit-bail et location longue durée en non défaut	13	9
Créances en défaut	1	1
<b>Eléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière</b>	<b>24</b>	<b>(16)</b>
Etalement des frais de dossiers et divers	68	(4)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(337)	(234)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	293	222
<b>Dépréciation des créances sur opérations de location financière</b>	<b>(204)</b>	<b>(182)</b>
Dépréciation sur créances saines	(33)	(39)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(55)	(50)
Dépréciation des créances en défaut	(115)	(92)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(1)	(1)
<b>Total net des créances sur opérations de location financière</b>	<b>13 439</b>	<b>11 729</b>

**Rapprochement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir**

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2019
Location financière - Investissement net	5 889	7 704	50	13 643
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	403	389	4	796
<b>Location financière - Investissement brut</b>	<b>6 292</b>	<b>8 093</b>	<b>54</b>	<b>14 439</b>
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	3 514	4 372		7 886
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>2 292</i>	<i>2 138</i>		<i>4 430</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	4 000	5 955	54	10 009

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2018
Location financière - Investissement net	4 938	6 962	11	11 911
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	397	390		787
<b>Location financière - Investissement brut</b>	<b>5 335</b>	<b>7 352</b>	<b>11</b>	<b>12 698</b>
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	2 841	3 857		6 698
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>1 845</i>	<i>1 864</i>		<i>3 709</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	3 490	5 488	11	8 989

### 6.3 - Opérations de location opérationnelle

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Immobilisations données en location</b>	<b>1 251</b>	<b>991</b>
Valeur brute des immobilisations données en location	1 619	1 284
Amortissements sur immobilisations données en location	(368)	(293)
<b>Créances sur opérations de location opérationnelle</b>	<b>16</b>	<b>12</b>
Créances saines et dégradées depuis l'origine	11	7
Créances en défaut	8	7
Produits et charges restant à étaler	(3)	(2)
<b>Dépréciation des opérations de location opérationnelle</b>	<b>(40)</b>	<b>(29)</b>
Dépréciation des créances saines ou dégradées depuis l'origine	(1)	(1)
Dépréciation des créances en défaut	(6)	(5)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(33)	(23)
<b>Total net des opérations de location opérationnelle (*)</b>	<b>1 227</b>	<b>974</b>

(\*) Dont entreprises liées

(1)

(1)

### Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Inférieur à 1 an	225	146
De 1 an à 5 ans	194	201
Supérieur à 5 ans	39	9
<b>Total</b>	<b>458</b>	<b>356</b>

#### 6.4 - Exposition maximale au risque de crédit et indication sur la qualité des créances jugées saines par le groupe RCI Banque

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 59 549 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 54 645 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes, débiteurs divers et produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors bilan consolidé de RCI Banque (cf. note 23 Engagements reçus).

##### Montant des créances échues

En millions d'euros	12/2019	dont non défaut (1)	12/2018	dont non défaut (1)
Depuis 0 à 3 mois	713	503	593	409
Depuis 3 à 6 mois	70		59	
Depuis 6 mois à 1 an	44		37	
Depuis plus de 1 an	50		74	
<b>Total des créances échues</b>	<b>877</b>	<b>503</b>	<b>763</b>	<b>409</b>

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non classées en bucket 3.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseau). A la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle du Financement des ventes au regard des dispositions réglementaires.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentées est de 821 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 678 millions d'euros au 31 décembre 2018.

#### 6.5 - Valeurs résiduelles en risque porté par RCI Banque

Le montant total des risques sur valeurs résiduelles porté en propre par RCI Banque s'élève à 1 935 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 1 944 millions d'euros au 31 décembre 2018. Il est provisionné à hauteur de 59 millions d'euros au 31 décembre 2019 pour la provision valeur résiduelle risque portée (concerne pour l'essentiel le Royaume-Uni).

**Note 7 : Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité**

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2019
<b>Valeur brute</b>	<b>40 178</b>	<b>11 747</b>	<b>766</b>	<b>52 691</b>
Créances saines	36 548	11 372	763	48 683
Créances dégradées depuis l'origination	3 034	299		3 333
Créances en défaut	596	76	3	675
<i>% des créances en défaut sur le total des créances</i>	<i>1,48%</i>	<i>0,65%</i>	<i>0,39%</i>	<i>1,28%</i>
<b>Dépréciation</b>	<b>(779)</b>	<b>(102)</b>	<b>(1)</b>	<b>(882)</b>
Dépréciation créances saines	(207)	(58)	(1)	(266)
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(165)	(10)		(175)
Dépréciation créances en défaut	(407)	(34)		(441)
<b>Total des valeurs nettes (*)</b>	<b>39 399</b>	<b>11 645</b>	<b>765</b>	<b>51 809</b>
<i>(*) Dt entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>24</i>	<i>874</i>	<i>589</i>	<i>1 487</i>

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2018
<b>Valeur brute</b>	<b>36 736</b>	<b>10 998</b>	<b>633</b>	<b>48 367</b>
Créances saines	32 873	10 470	631	43 974
Créances dégradées depuis l'origination	3 325	445		3 770
Créances en défaut	538	83	2	623
<i>% des créances en défaut sur le total des créances</i>	<i>1,46%</i>	<i>0,75%</i>	<i>0,32%</i>	<i>1,29%</i>
<b>Dépréciation</b>	<b>(693)</b>	<b>(111)</b>	<b>(2)</b>	<b>(806)</b>
Dépréciation créances saines	(194)	(70)	(1)	(265)
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(153)	(10)		(163)
Dépréciation créances en défaut	(346)	(31)	(1)	(378)
<b>Total des valeurs nettes (*)</b>	<b>36 043</b>	<b>10 887</b>	<b>631</b>	<b>47 561</b>
<i>(*) Dt entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>19</i>	<i>791</i>	<i>436</i>	<i>1 246</i>

La classification « Autres » regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le groupe Renault.

**Note 8 : Comptes de régularisation et actifs divers**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Créances d'impôts et taxes fiscales</b>	<b>432</b>	<b>379</b>
Actifs d'impôts courants	16	26
Actifs d'impôts différés	171	145
Créances fiscales hors impôts courants	245	208
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>1 069</b>	<b>953</b>
Autres débiteurs divers	451	377
Comptes de régularisation actif	59	55
Autres actifs	1	
Valeurs reçues à l'encaissement	373	319
Part des réassureurs dans les provisions techniques	185	202
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers (*)</b>	<b>1 501</b>	<b>1 332</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	259	225

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 32.

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

**Variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Part des réassureurs dans les provisions techniques au début de la période	202	197
Variation des provisions techniques à la charge des réassureurs	(5)	16
Sinistres mis à la charge des réassureurs	(12)	(11)
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques à la fin de la période</b>	<b>185</b>	<b>202</b>

**Note 9 : Participations dans les entreprises associées et coentreprises**

En millions d'euros	12/2019		12/2018	
	Valeur bilan des SME	Résultat	Valeur bilan des SME	Résultat
Orfin Finansman Anonim Sirketi	25	6	21	4
RN SF B.V.	84	13	63	9
Nissan Renault Financial Services India Private Limited	33	2	31	2
<b>Total des participations dans les entreprises associées et coentreprises</b>	<b>142</b>	<b>21</b>	<b>115</b>	<b>15</b>

**Note 10 : Immobilisations corporelles et incorporelles**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Valeur nette des immobilisations incorporelles</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
Valeur brute	39	36
Amortissements et provisions	(33)	(29)
<b>Valeur nette des immobilisations corporelles</b>	<b>86</b>	<b>32</b>
Valeur brute	180	113
Amortissements et provisions	(94)	(81)
<b>Total net des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>92</b>	<b>39</b>

Les valeurs nettes des immobilisations corporelles intègrent les contrats immobiliers activés sous IFRS 16 (voir paragraphe 3.A - Évolution des principes comptables)

**Note 11 : Goodwill (ou gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses)**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Argentine	1	1
Royaume-Uni	36	35
Allemagne	12	12
Italie	9	9
Corée du Sud	20	20
République tchèque	6	6
<b>Total des goodwill ventilés par pays</b>	<b>84</b>	<b>83</b>

L'ensemble de ces goodwill a fait l'objet de tests de dépréciation (selon les méthodes et hypothèses décrites en note B). Ces tests n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation au 31 décembre 2019.

**Note 12 : Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre****12.1 - Banques centrales**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Comptes et emprunts à terme	2 700	2 500
<b>Total Banques centrales</b>	<b>2 700</b>	<b>2 500</b>

La valeur comptable du collatéral présenté à la Banque de France (3G) s'élève au 31 décembre 2019 à 5 882 M€, soit 5 325 M€ en titres de véhicules de titrisations, 151 M€ en titres obligataires éligibles et 406 M€ en créances privées.



**12.2 - Dettes envers les établissements de crédit**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Dettes à vue envers les établissements de crédit</b>	<b>135</b>	<b>142</b>
Comptes ordinaires créditeurs	11	21
Emprunts au jour le jour	7	
Autres sommes dues	117	121
<b>Dettes à terme envers les établissements de crédit</b>	<b>2 645</b>	<b>2 289</b>
Comptes et emprunts à terme	2 555	2 217
Dettes rattachées	90	72
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>2 780</b>	<b>2 431</b>

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

**12.3 - Dettes envers la clientèle**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>18 512</b>	<b>16 686</b>
Comptes ordinaires créditeurs	124	134
Comptes créditeurs à terme	700	710
Comptes d'épargne - Livrets ordinaires	12 986	12 103
Dépôts à terme de la clientèle	4 702	3 739
<b>Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées</b>	<b>93</b>	<b>95</b>
Autres sommes dues à la clientèle	61	67
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	9	7
Dettes rattachées sur comptes d'épargne - Livrets ordinaires	17	17
Dettes rattachées sur dépôts à terme de la clientèle	6	4
<b>Total des dettes envers la clientèle (*)</b>	<b>18 605</b>	<b>16 781</b>
	728	748

(\*) Dont entreprises liées

Les comptes créditeurs à terme tiennent compte d'une convention de gage espèces accordée à RCI Banque par le constructeur Renault pour un montant de 700 millions d'euros couvrant sans distinction géographique les risques de défaillance du groupe Renault Retail Group.

RCI Banque a lancé son activité d'épargne en février 2012 en France, en février 2013 en Allemagne, en avril 2014 en Autriche, juin 2015 au Royaume-Uni et en mars 2019 au Brésil, en commercialisant des comptes sur livrets ainsi que des dépôts à terme.

**12.4 - Dettes représentées par un titre**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Titres de créances négociables (1)</b>	<b>1 948</b>	<b>1 826</b>
Certificats de dépôt	1 681	1 659
Billets de trésorerie, Papiers commerciaux et assimilés	29	84
BMTN et assimilés	220	65
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	18	18
<b>Autres dettes représentées par un titre (2)</b>	<b>3 243</b>	<b>2 780</b>
Autres dettes représentées par un titre	3 242	2 778
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	1	2
<b>Emprunts obligataires et assimilés</b>	<b>18 825</b>	<b>18 903</b>
Emprunts obligataires	18 699	18 804
Dettes rattachées sur emprunts obligataires	126	99
<b>Total des dettes représentées par un titre (*)</b>	<b>24 016</b>	<b>23 509</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	78	95

- (1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par RCI Banque S.A., Banco RCI Brasil S.A., RCI Colombia S.A. Compania De Financiamiento et Diac S.A.
- (2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland) britannique (RCI Financial Services Ltd), brésiliennes (Banco RCI Brasil S.A. et Corretora de Seguros S.A.), française (Diac S.A.) et italienne (RCI Banque Succursale Italiana).

**12.5 - Ventilation des dettes par méthode d'évaluation**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Dettes évaluées au coût amorti - Hors couverture juste valeur</b>	<b>39 427</b>	<b>37 864</b>
Banques centrales	2 700	2 500
Dettes envers les établissements de crédit	2 780	2 431
Dettes envers la clientèle	18 605	16 781
Dettes représentées par un titre	15 342	16 152
<b>Dettes évaluées au coût amorti - Couverture juste valeur</b>	<b>8 674</b>	<b>7 357</b>
Dettes représentées par un titre	8 674	7 357
<b>Total des dettes financières</b>	<b>48 101</b>	<b>45 221</b>

**12.6 - Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés**

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2019
Banques centrales		2 700	2 700
Dettes sur les établissements de crédit	1 006	1 774	2 780
Dettes envers la clientèle	11 169	7 436	18 605
Titres de créances négociables	674	1 274	1 948
Autres dettes représentées par un titre	3 241	2	3 243
Emprunts obligataires	5 016	13 809	18 825
<b>Total de l'endettement par taux</b>	<b>21 106</b>	<b>26 995</b>	<b>48 101</b>

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2018
Banques centrales		2 500	2 500
Dettes sur les établissements de crédit	1 105	1 326	2 431
Dettes envers la clientèle	13 065	3 716	16 781
Titres de créances négociables	430	1 396	1 826
Autres dettes représentées par un titre	2 778	2	2 780
Emprunts obligataires	6 672	12 231	18 903
<b>Total de l'endettement par taux</b>	<b>24 050</b>	<b>21 171</b>	<b>45 221</b>

**12.7 - Ventilation de l'endettement par durée restant à courir**

La ventilation des dettes par échéance est exposée en note 18.

## Note 13 : Titrisation

TITRISATION - Opérations publiques								
Pays	France	France	France	Italie	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Allemagne
Entités cédatrices	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	RCI Banque Succursale Italiana	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung
Collatéral concerné	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle
Véhicule d'émission	CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	CARS Alliance Auto Loans France V 2018-1	FCT Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 s.r.l.	CARS Alliance Auto Loans Germany Master	CARS Alliance Auto Loans Germany V2016-1	Cars Alliance DFP Germany 2017	Cars Alliance Auto Loans Germany V 2019-1
Date de début	mai 2012	avril 2018	juillet 2013	juillet 2015	mars 2014	mai 2016	juillet 2017	mai 2019
Maturité légale des fonds	août 2030	octobre 2029	juillet 2028	décembre 2031	mars 2031	mai 2027	juin 2026	août 2031
Montant des créances cédées à l'origine	715 M€	799M€	1 020 M€	1 234 M€	674 M€	822 M€	852 M€	1 107 M€
Réhaussement de crédit à la date initiale	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 13,8%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 8%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 12,5%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 14,9%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 8%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 8%	Cash reserve pour 1,5% Sur-collatéralisation en créances de 20,75%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 7,5%
Créances cédées au 31 décembre 2019	507 M€	651 M€	1 198 M€	1 540 M€	2 062 M€	189 M€	813 M€	1 073 M€
Titres émis au 31 décembre 2019 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe RCI Banque)	Class A Notation : AAA 440 M€	Class A Notation : AAA 581 M€	Class A Notation : AA 1 000 M€	Class A Notation : AA 1 357 M€	Class A Notation : AAA 1 813 M€	Class A Notation : AAA 97 M€	Class A Notation : AAA 675 M€	Class A Notation : AAA 950 M€
		Class B Notation : AA 23M€				Class B Notation : AA 23 M€		Class B Notation : AA 26 M€
	Class B Non noté 71 M€	Class C Non noté 38M€		Class J Non noté 238M€	Class B Non noté 158 M€	Class C Non noté 38 M€		Class C Non noté 51 M€
Période	Revolving	Amortissement	Revolving	Revolving	Revolving	Amortissement	Revolving	Revolving
Nature de l'opération	auto-souscrite	Marché	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Marché	Auto-souscrite	Marché

En 2019 le groupe RCI Banque a procédé à une opération de titrisation publique en Allemagne par l'intermédiaire d'un véhicule ad hoc.

En complément et dans le cadre de la diversification du refinancement, des opérations ont été assurées par des banques ou des conduits et ces émissions étant privées, leurs modalités ne sont pas détaillées dans le tableau ci-dessus.

Au 31 décembre 2019, le montant total des financements obtenus à travers les titrisations privées est de 1 543 M€, le montant des financements obtenus par les titrisations publiques placées sur les marchés est de 1 700 M€.

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5% du capital économique mentionné à l'article 405 de la directive européenne n° 575/2013. Ces opérations n'ont pas eu pour conséquence la décomptabilisation des créances cédées, le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenu au bilan s'élève à 10 508 M€ au 31 décembre 2019 (11 010 M€ au 31 décembre 2018), soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 1 913 M€ ;
- pour les titrisations auto-souscrites : 6 121 M€ ;
- pour les titrisations privées : 2 473 M€.

La juste valeur de ces créances est de 10 504 M€ au 31 décembre 2019.

Un passif de 3 243 M€ a été comptabilisé en « Autres dettes représentées par un titre » correspondant aux titres émis lors des opérations de titrisation, la juste valeur de ce passif est de 3 264 M€ au 31 décembre 2019.

La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par le groupe RCI Banque, constituant une réserve de liquidité.

#### Note 14 : Comptes de régularisation et passifs divers

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Dettes d'impôts et taxes fiscales</b>	<b>750</b>	<b>620</b>
Passifs d'impôts courants	129	124
Passifs d'impôts différés	588	472
Dettes fiscales hors impôts courants	33	24
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>1 895</b>	<b>1 543</b>
Dettes sociales	57	53
Autres créditeurs divers	916	679
Comptes de régularisation passif	562	461
Dettes rattachées sur autres créditeurs divers	354	342
Comptes d'encaissement	6	8
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers (*)</b>	<b>2 645</b>	<b>2 163</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>145</i>	<i>78</i>

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 32.

Le poste autres créditeurs divers, intègrent les dettes sur actifs loués activés sous IFRS 16 (voir paragraphe A évolution des principes comptables). De plus, les autres créditeurs divers et les dettes rattachées sur créditeurs divers concernent les factures non parvenues, les provisions des commissions d'apporteurs d'affaires à payer, les commissions d'assurance à payer par les entités maltaises et la valorisation des puts sur minoritaires.

**Note 15 : Provisions**

En millions d'euros	12/2018	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2019
			Utilisées	Non Utilisées		
<b>Provisions sur opérations bancaires</b>	<b>496</b>	<b>321</b>	<b>(33)</b>	<b>(257)</b>	<b>(2)</b>	<b>525</b>
Provisions sur engagement par signature (**)	5	8		(7)		6
Provisions pour risques de litiges	10	4		(3)	(2)	9
Provisions techniques des contrats d'assurance	460	301	(32)	(241)		488
Autres provisions	21	8	(1)	(6)		22
<b>Provisions sur opérations non bancaires</b>	<b>112</b>	<b>36</b>	<b>(9)</b>	<b>(4)</b>	<b>13</b>	<b>148</b>
Provisions pour engagements de retraite et ass.	49	5	(4)		13	63
Provisions pour restructurations	11	4	(1)			14
Provisions pour risques fiscaux et litiges	48	26	(4)	(2)	(1)	67
Autres provisions	4	1		(2)	1	4
<b>Total des provisions</b>	<b>608</b>	<b>357</b>	<b>(42)</b>	<b>(261)</b>	<b>11</b>	<b>673</b>

(\*) *Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre*

(\*\*) *Provisions sur engagement de signature = Concernent essentiellement des engagements de financement*

Chacun des litiges connus dans lesquels RCI Banque ou des sociétés du groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Les autres provisions sur opérations bancaires sont principalement constituées de la provision technique d'assurance correspondant aux engagements des captives d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. La provision technique d'assurance s'élève à 488 M€ à fin décembre 2019.

Les provisions pour restructuration correspondent au plan de dispense d'activité, un dispositif d'aménagement des fins de carrière financé par l'entreprise.

Les provisions pour litiges sur opérations bancaires comprennent notamment celle de la succursale allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland) qui s'élève à 347 K€ à fin décembre 2019 au titre des frais de dossiers abusifs et 5 220 K€ lié à des provisions pour risque relatif au droit de révocation du contrat par le client (crédit Joker). Les provisions restantes concernent les frais des dossiers facturés aux sociétés commerciales.

Le 9 janvier 2019, l'Autorité de la Concurrence Italienne (« Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato ») a prononcé à l'encontre de RCI Banque une amende de 125 millions d'Euros, Renault SA étant conjointement tenue au paiement de cette amende. Le groupe conteste le fondement de cette amende et a fait appel de cette décision. Nous estimons que la probabilité que cette décision soit annulée ou réformée sur le fond devant les tribunaux est forte. Il n'est par ailleurs pas possible, du fait du grand nombre de variables ayant une incidence sur la quantification de la sanction éventuelle, d'estimer de façon fiable le montant qui pourrait devoir être payé à l'issue de cette procédure. A fin décembre 2019, aucune provision n'a donc été comptabilisée à ce titre.

**Risque d'assurance**

Le risque principal encouru par le groupe du fait des contrats d'assurance et de réassurance souscrits consiste en ce que le montant réel des sinistres et des indemnités et/ou la cadence de paiement de ceux-ci peuvent différer des estimations. La fréquence des sinistres, leur gravité, l'évaluation des indemnités versées, la nature des sinistres dont certains sont à développement long, ont une influence sur le risque principal encouru par le groupe. Le groupe veille à ce que ses provisions disponibles soient suffisantes pour couvrir ses engagements.

L'exposition au risque est limitée par la diversification du portefeuille de contrats d'assurance et de réassurance ainsi que celle des zones géographiques de souscription. La volatilité des risques est également réduite par une sélection stricte des contrats, le respect des guides de souscription et le recours à des accords de réassurance.

Afin de limiter ses risques, le groupe a recours à la réassurance. Les contrats cédés en réassurance sont conclus sur une base proportionnelle. Les traités de réassurance en quote-part sont conclus afin de réduire les expositions globales du groupe pour toutes les activités et dans tous les pays. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont évalués conformément à la provision pour sinistres et conformément aux traités de réassurance. La réassurance ne décharge cependant pas la cédante de ses engagements face aux assurés. Dans la mesure où le réassureur ne serait pas en mesure de respecter ses obligations, le groupe est exposé à un risque de crédit sur les contrats cédés. Les traités de réassurance sont conclus avec une contrepartie de notation A. Le groupe surveille de manière active la notation du réassureur. Le groupe a évalué les risques couverts par les contrats de réassurance et est d'avis qu'aucune rétrocession n'est nécessaire.

#### Hypothèse clés

La principale hypothèse sous-jacente aux estimations de passif est que l'évolution des sinistres futurs suivra un modèle identique à l'évolution des sinistres passés du groupe.

Le groupe a donc considéré un taux de perte ultime afin d'estimer le coût total des sinistres et de ses provisions (IBNR). Compte tenu des traités de réassurance conclus, une dégradation ou une amélioration de ce taux de perte n'aura pas un impact significatif sur les résultats de l'année.

#### Provisions pour engagements de retraite et assimilés

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Montant de la provision sociétés françaises	41	34
Montant de la provision sociétés étrangères	22	15
<b>Total de la provision pour engagements de retraite</b>	<b>63</b>	<b>49</b>

#### Filiales sans fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	France	
	12/2019	12/2018
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	2,06%	1,80%
Taux d'actualisation financière	0,68%	1,95%
Taux de départ	6,21%	5,19%

#### Filiales avec un fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	Royaume-Uni		Suisse		Pays Bas	
	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018
Duration moyenne	23 ans	25 ans	23 ans	20 ans	18 ans	22 ans
Taux d'indexation des salaires		3,10%	1,00%	1,15%	1,40%	1,40%
Taux d'actualisation	2,10%	2,85%	0,30%	0,90%	0,80%	1,80%
Taux de rendement réel des actifs de couverture	15,52%	-5,30%	1,00%	1,00%	0,80%	1,80%

## Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

En millions d'euros	Valeur actuarielle de l'obligation (A)	Juste valeur des actifs du régime (B)	Plafonnement de l'actif (C)	Passif (actif) net au titre de prestations définies (A)-(B)-(C)
<b>Solde à l'ouverture de la période</b>	<b>91</b>	<b>42</b>		<b>49</b>
Coût des services rendus de la période	4			4
Intérêt net sur le passif (actif) net	2	1		1
<b>Charge (produit) au compte de résultat</b>	<b>6</b>	<b>1</b>		<b>5</b>
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses démographiques	2			2
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses financières	16			16
Rendement des actifs du régime (hors partie en intérêts nets)		6		(6)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	(8)			(8)
<b>Réévaluation du passif (actif) net en Autres éléments du résultat global</b>	<b>10</b>	<b>6</b>		<b>4</b>
Contributions versées au régime		1		(1)
Prestations payées au titre du régime	(3)			(3)
Effet des variations de cours de change	11	2		9
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>115</b>	<b>52</b>		<b>63</b>

## Nature des fonds investis

En millions d'euros	12/2019		12/2018	
	Côtés sur un marché actif	Non côtés sur un marché actif	Côtés sur un marché actif	Non côtés sur un marché actif
Actions	16		13	
Obligations	31		25	
Autres	5		4	
<b>Total</b>	<b>52</b>		<b>42</b>	



**Note 16 : Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie**

En millions d'euros	12/2018	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2019
			Utilisées	Non Utilisées		
<b>Dépréciations sur opérations bancaires</b>	<b>806</b>	<b>392</b>	<b>(208)</b>	<b>(109)</b>	<b>1</b>	<b>882</b>
Opérations avec la clientèle	806	392	(208)	(109)	1	882
<i>Dont dépréciation sur créances saines</i>	<i>265</i>	<i>104</i>	<i>(49)</i>	<i>(61)</i>	<i>7</i>	<i>266</i>
<i>Dont dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination</i>	<i>163</i>	<i>100</i>	<i>(50)</i>	<i>(35)</i>	<i>(3)</i>	<i>175</i>
<i>Dont dépréciation des créances en défaut</i>	<i>378</i>	<i>188</i>	<i>(109)</i>	<i>(13)</i>	<i>(3)</i>	<i>441</i>
<b>Provisions sur opérations non bancaires</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>(1)</b>	<b>(7)</b>		<b>10</b>
Provisions sur engagement par signature	5	8		(7)		6
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	3	2	(1)			4
<b>Provisions sur opérations bancaires</b>	<b>10</b>	<b>4</b>		<b>(3)</b>	<b>(2)</b>	<b>9</b>
Provisions pour risques de litiges	10	4		(3)	(2)	9
<b>Total couverture des risques de contreparties</b>	<b>824</b>	<b>406</b>	<b>(209)</b>	<b>(119)</b>	<b>(1)</b>	<b>901</b>

(\*) *Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre*

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 7.

**Note 17 : Dettes subordonnées**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Dettes évaluées au coût amorti</b>	<b>853</b>	
Titres subordonnés	850	
Dettes rattachées sur titres subordonnés	3	
<b>Dettes évaluées à la juste valeur</b>	<b>14</b>	<b>13</b>
Titres participatifs	14	13
<b>Total des dettes subordonnées</b>	<b>867</b>	<b>13</b>

La rémunération des titres participatifs émis en 1985 par Diac SA comprend une partie fixe égale au TAM (Taux annuel monétaire) et une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du sous-groupe Diac de l'exercice par rapport à celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100% et 130% du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6.5%.

RCI Banque a réalisé une émission sur le marché de la dette subordonnée bancaire, en format Tier 2 « callable », pour un montant de 850 M€.

**Note 18 : Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir**

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2019
<b>Actifs financiers</b>	<b>13 612</b>	<b>16 859</b>	<b>23 850</b>	<b>713</b>	<b>55 034</b>
Caisse et Banques centrales	1 494	27	6		1 527
Instruments dérivés	5	7	83	82	177
Actifs financiers	599	267	497	106	1 469
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 219		60		1 279
Prêts et créances sur la clientèle	10 295	16 558	23 204	525	50 582
<b>Passifs financiers</b>	<b>16 742</b>	<b>8 303</b>	<b>19 834</b>	<b>4 181</b>	<b>49 060</b>
Banques centrales	200	2 000	500		2 700
Instruments dérivés	10	24	58		92
Dettes envers les établissements de crédit	602	915	1 263		2 780
Dettes envers la clientèle	14 308	1 485	2 112	700	18 605
Dettes représentées par un titre	1 619	3 879	15 901	2 617	24 016
Dettes subordonnées	3			864	867

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2018
<b>Actifs financiers</b>	<b>13 079</b>	<b>14 915</b>	<b>22 160</b>	<b>697</b>	<b>50 851</b>
Caisse et Banques centrales	2 018		22		2 040
Instruments dérivés	18	9	57	39	123
Actifs financiers	176	141	584	167	1 068
Prêts et créances sur les établissements de crédit	973	60			1 033
Prêts et créances sur la clientèle	9 894	14 705	21 497	491	46 587
<b>Passifs financiers</b>	<b>15 736</b>	<b>6 190</b>	<b>19 605</b>	<b>3 785</b>	<b>45 316</b>
Banques centrales			2 500		2 500
Instruments dérivés	12	38	32		82
Dettes envers les établissements de crédit	628	542	1 261		2 431
Dettes envers la clientèle	13 270	1 409	1 402	700	16 781
Dettes représentées par un titre	1 826	4 201	14 410	3 072	23 509
Dettes subordonnées				13	13

Les emprunts Banque Centrale correspondent aux opérations de financement à Long terme (TLTRO) qui ont été introduites fin 2014 et progressivement utilisées par RCI Banque.

**Note 19 : Ventilation des flux futurs contractuels par échéance**

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2019
<b>Passifs financiers</b>	<b>16 694</b>	<b>8 488</b>	<b>20 521</b>	<b>4 263</b>	<b>49 966</b>
Banques centrales	200	2 000	500		2 700
Instruments dérivés	1	11	29		41
Dettes envers les établissements de crédit	580	848	1 263		2 691
Dettes envers la clientèle	14 280	1 480	2 112	700	18 572
Dettes représentées par un titre	1 505	3 798	15 873	2 617	23 793
Dettes subordonnées	3			860	863
Intérêts futurs à payer	125	351	744	86	1 306
<b>Engagements de financements et garanties donnés</b>	<b>2 488</b>	<b>39</b>	<b>30</b>	<b>129</b>	<b>2 686</b>
<b>Total flux futurs contractuels par échéance</b>	<b>19 182</b>	<b>8 527</b>	<b>20 551</b>	<b>4 392</b>	<b>52 652</b>

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2018
<b>Passifs financiers</b>	<b>15 768</b>	<b>6 388</b>	<b>20 352</b>	<b>3 866</b>	<b>46 374</b>
Banques centrales			2 500		2 500
Instruments dérivés	3	16	25		44
Dettes envers les établissements de crédit	602	496	1 261		2 359
Dettes envers la clientèle	13 245	1 407	1 402	700	16 754
Dettes représentées par un titre	1 785	4 134	14 399	3 072	23 390
Dettes subordonnées				9	9
Intérêts futurs à payer	133	335	765	85	1 318
<b>Engagements de financements et garanties donnés</b>	<b>2 331</b>	<b>9</b>		<b>4</b>	<b>2 344</b>
<b>Total flux futurs contractuels par échéance</b>	<b>18 099</b>	<b>6 397</b>	<b>20 352</b>	<b>3 870</b>	<b>48 718</b>

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilancielle notamment en raison de la prise en compte des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les dérivés passifs, les flux contractuels correspondent aux montants à décaisser.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2019.

**Note 20 : Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7 et d'IFRS 13)  
et décomposition par niveau des actifs et des passifs à la juste valeur**

En millions d'euros - 31/12/2019	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
<b>Actifs financiers</b>	<b>55 034</b>	<b>1 465</b>	<b>2 983</b>	<b>50 488</b>	<b>54 936</b>	<b>(98)</b>
Caisse et Banques centrales	1 527		1 527		1 527	
Instruments dérivés	177		177		177	
Actifs financiers	1 469	1 465		4	1 469	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 279		1 279		1 279	
Prêts et créances sur la clientèle	50 582			50 484	50 484	(98)
<b>Passifs financiers</b>	<b>49 060</b>	<b>15</b>	<b>49 243</b>		<b>49 258</b>	<b>(198)</b>
Banques centrales	2 700		2 629		2 629	71
Instruments dérivés	92		92		92	
Dettes envers les établissements de crédit	2 780		2 939		2 939	(159)
Dettes envers la clientèle	18 605		18 605		18 605	
Dettes représentées par un titre	24 016		24 125		24 125	(109)
Dettes subordonnées	867	15	853		868	(1)

(\*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Les actifs financiers classés en niveau 3 correspondent à des titres de participation de sociétés non consolidées.

En millions d'euros - 31/12/2018	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
<b>Actifs financiers</b>	<b>50 851</b>	<b>1 015</b>	<b>3 196</b>	<b>46 399</b>	<b>50 610</b>	<b>(241)</b>
Caisse et Banques centrales	2 040		2 040		2 040	
Instruments dérivés	123		123		123	
Actifs financiers	1 068	1 015		53	1 068	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 033		1 033		1 033	
Prêts et créances sur la clientèle	46 587			46 346	46 346	(241)
<b>Passifs financiers</b>	<b>45 316</b>	<b>13</b>	<b>44 740</b>		<b>44 753</b>	<b>563</b>
Banques centrales	2 500		2 413		2 413	87
Instruments dérivés	82		82		82	
Dettes envers les établissements de crédit	2 431		2 398		2 398	33
Dettes envers la clientèle	16 781		16 781		16 781	
Dettes représentées par un titre	23 509		23 066		23 066	443
Dettes subordonnées	13	13			13	

(\*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

## Hypothèses et méthodes retenues

La hiérarchie à 3 niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 7 est la suivante :

- Niveau 1 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.
- Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si RCI Banque ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :

### • Actifs financiers

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par RCI Banque au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les titres en niveau 3 correspondent aux titres de participations non consolidés pour lesquels il n'existe pas de cotation.

### • Prêts et créances à la clientèle

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

### • Passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés à RCI Banque au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de RCI Banque des émissions sur le marché secondaire contre 3 mois.

**Note 21 : Accords de compensation et autres engagements similaires****Convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires**

Le groupe RCI Banque négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et de la FBF (Fédération Bancaire Française).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadre ISDA et FBF ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le groupe RCI Banque ne dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés uniquement en cas de défaut ou d'évènement de crédit.

**Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers**

En millions d'euros - 31/12/2019	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
<b>Actifs</b>	<b>1 340</b>		<b>1 340</b>	<b>37</b>	<b>889</b>		<b>414</b>
Dérivés	177		177	37			140
Créances de financements Réseau (1)	1 163		1 163		889		274
<b>Passifs</b>	<b>92</b>		<b>92</b>	<b>37</b>			<b>55</b>
Dérivés	92		92	37			55

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 722 M€ à celles du groupe Renault Retail Group, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 692 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 12.3) et pour 441 M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil S.A., dont les expositions sont couvertes à hauteur de 197 M€ par nantissement des *letras de cambio* souscrites par les concessionnaires.

En millions d'euros - 31/12/2018	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
<b>Actifs</b>	<b>1 207</b>		<b>1 207</b>	<b>31</b>	<b>828</b>		<b>348</b>
Dérivés	123		123	31			92
Créances de financements Réseau (1)	1 084		1 084		828		256
<b>Passifs</b>	<b>82</b>		<b>82</b>	<b>31</b>			<b>51</b>
Dérivés	82		82	31			51

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 659 M€ à celles du groupe Renault Retail Group, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 654 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 12.3) et pour 425 M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil S.A., dont les expositions sont couvertes à hauteur de 174 M€ par nantissement des *letras de cambio* souscrites par les concessionnaires.

**Note 22 : Engagements donnés**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Engagements de financement</b>	<b>2 553</b>	<b>2 362</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	4	
Engagements en faveur de la clientèle	2 549	2 362
<b>Engagements de garantie</b>	<b>216</b>	<b>75</b>
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	57	71
Engagements d'ordre de la clientèle	159	4
<b>Engagements sur titres</b>		<b>5</b>
Autres titres à livrer		5
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>29</b>	<b>73</b>
Engagements sur locations mobilières et immobilières	29	73
<b>Total des engagements donnés (*)</b>	<b>2 798</b>	<b>2 515</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>7</i>	<i>4</i>

**Note 23 : Engagements reçus**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Engagements de financement</b>	<b>4 847</b>	<b>4 820</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 847	4 820
<b>Engagements de garantie</b>	<b>16 313</b>	<b>14 138</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	228	257
Engagements reçus de la clientèle	6 741	6 151
Engagements de reprise reçus	9 344	7 730
<b>Autres engagements reçus</b>	<b>25</b>	<b>20</b>
Autres engagements reçus	25	20
<b>Total des engagements reçus (*)</b>	<b>21 185</b>	<b>18 978</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>5 408</i>	<i>4 698</i>

RCI Banque dispose au 31 décembre 2019 de 4 847 M€ de lignes de sécurité confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions à court et moyen termes et de 2 446 M€ de titrisations auto-souscrites et créances privées non encombrées mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne (après prise en compte des décotes, hors titres et créances mobilisées à la date de clôture).

La majeure partie des engagements reçus des parties liées concerne les engagements de reprise convenus avec les constructeurs dans le cadre de la location financière.

**Garanties et collatéraux**

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantisements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe RCI Banque mène donc une gestion active et rigoureuse de ses suretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

## Note 24 : Exposition au risque de change

En millions d'euros - 12/2019	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en USD		(29)	29				
Position en GBP	323		19		342		342
Position en CHF	285			(281)	4		4
Position en CZK	90			(73)	17		17
Position en ARS	2				2		2
Position en BRL	145				145	1	144
Position en PLN	486			(472)	14	1	13
Position en HUF	6				6		6
Position en RON	25			(23)	2	2	
Position en KRW	165				165		165
Position en MAD	30				30	3	27
Position en DKK	127			(127)			
Position en TRY	12				12		12
Position en SEK	135			(135)			
Position en HRK	4			(4)			
Position en INR	27				27		27
Position en COP	33				33		33
<b>Expositions totales</b>	<b>1 895</b>	<b>(29)</b>	<b>48</b>	<b>(1 115)</b>	<b>799</b>	<b>7</b>	<b>792</b>

En millions d'euros - 12/2018	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en USD		(83)	84		1	1	
Position en GBP		(300)	426		126		126
Position en CHF	385			(381)	4		4
Position en CZK	84			(67)	17		17
Position en ARS	4				4	1	3
Position en BRL	137				137	2	135
Position en PLN	382			(368)	14	1	13
Position en HUF	6				6		6
Position en RON	32			(24)	8	8	
Position en KRW	168				168		168
Position en MAD	28				28	2	26
Position en DKK	141			(138)	3	3	
Position en TRY	13				13		13
Position en SEK	104			(104)			
Position en RUB	1				1	1	
Position en INR	27				27		27
Position en COP	32				32		32
<b>Expositions totales</b>	<b>1 544</b>	<b>(383)</b>	<b>510</b>	<b>(1 082)</b>	<b>589</b>	<b>19</b>	<b>570</b>

La position de change structurelle correspond à la valeur des titres de participations en devises détenus par RCI Banque SA.



**Note 25 : Intérêts et produits assimilés**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>2 966</b>	<b>2 751</b>
Opérations avec les établissements de crédit	34	51
Opérations avec la clientèle	2 173	2 037
Opérations de location financière	671	591
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	72	61
Intérêts courus et échus des instruments financiers	16	11
<b>Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires</b>	<b>(770)</b>	<b>(656)</b>
Opérations avec la clientèle	(614)	(534)
Opérations de location financière	(156)	(122)
<b>Total des intérêts et produits assimilés (*)</b>	<b>2 196</b>	<b>2 095</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>740</i>	<i>705</i>

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

**Note 26 : Intérêts et charges assimilées**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Opérations avec les établissements de crédit	(203)	(191)
Opérations avec la clientèle	(130)	(129)
Opérations de location financière	(2)	(1)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(54)	(47)
Charges sur dettes représentées par un titre	(340)	(316)
Autres intérêts et charges assimilées	(15)	(18)
<b>Total des intérêts et charges assimilées (*)</b>	<b>(744)</b>	<b>(702)</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(4)</i>	<i>(6)</i>

**Note 27 : Commissions**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Produits sur commissions</b>	<b>605</b>	<b>545</b>
Commissions	19	15
Frais de dossiers	21	22
Commissions sur activités de services	82	72
Commissions de courtage d'assurance	65	64
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	226	195
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	129	119
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	63	58
<b>Charges sur commissions</b>	<b>(234)</b>	<b>(213)</b>
Commissions	(22)	(20)
Commissions sur les activités de services	(57)	(55)
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	(29)	(24)
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	(86)	(72)
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	(40)	(42)
<b>Total des commissions nettes (*)</b>	<b>371</b>	<b>332</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>13</i>	<i>13</i>

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

**Note 28 : Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Gains (Pertes) nets sur instruments financiers</b>	<b>(12)</b>	<b>(2)</b>
Gains et pertes nets sur opérations de change	17	(8)
Gains et pertes nets sur les instruments dérivés classés en opé. de transaction	(22)	8
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur	(2)	(1)
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture	76	28
Couvertures de juste valeur : variation éléments couverts	(81)	(28)
Gains et pertes nets sur titres évalués à la juste valeur par résultat		(1)
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat</b>	<b>34</b>	<b>(29)</b>
Dividendes reçus des titres de participation non consolidés	6	4
Gains et pertes sur actifs en juste valeur par résultat	28	(33)
<b>Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur (*)</b>	<b>22</b>	<b>(31)</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>6</i>	<i>4</i>

En 2019, le poste Gains et pertes sur actifs en juste valeur par résultat enregistre la reprise de dépréciations nettes de dotations sur les participations cédées (à savoir iCabbi, Flit technologies, Class & co, Marcel, RCI Mobility) pour 34,1 millions d'euros (dont 55,1 millions d'euros de reprises de dépréciations). En 2018, il était affecté par 29,1 millions d'euros de dépréciations.

**Note 29 : Produits et charges nets des autres activités**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>1 004</b>	<b>950</b>
Produits des activités d'assurance	472	451
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	294	271
dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles	27	27
Opérations de location opérationnelle	215	193
Autres produits d'exploitation bancaire	23	35
dont reprise de provisions pour risques bancaires	8	10
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(758)</b>	<b>(725)</b>
Coûts des activités d'assurance	(182)	(187)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(305)	(280)
dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles	(36)	(25)
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(93)	(92)
Opérations de location opérationnelle	(154)	(133)
Autres charges d'exploitation bancaire	(24)	(33)
dont dotation aux provisions pour risques bancaires	(8)	(16)
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>5</b>	<b>11</b>
Autres produits d'exploitation	24	27
Autres charges d'exploitation	(19)	(16)
<b>Total des produits et charges nets des autres activités (*)</b>	<b>251</b>	<b>236</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(10)</i>	<i>(9)</i>

Les produits et les coûts des activités de services comprennent les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par les captives d'assurance du groupe.

**Produits nets de l'activité d'assurance en risque propre**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
Primes brutes émises	377	349
Variation des provisions techniques	(28)	(42)
Sinistres payés	(32)	(27)
Sinistres mis à la charge des réassureurs	12	11
Charges et produits nets de cessions en réassurance	(37)	(25)
<b>Total des produits nets de l'activité d'assurance</b>	<b>292</b>	<b>266</b>

**Note 30 : Charges générales d'exploitation et des effectifs**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Frais de personnel</b>	<b>(308)</b>	<b>(295)</b>
Rémunération du personnel	(202)	(190)
Charges de retraites et assimilées - Régime à cotisations définies	(18)	(16)
Charges de retraites et assimilées - Régime à prestations définies	(1)	
Autres charges sociales	(71)	(66)
Autres charges de personnel	(16)	(23)
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(277)</b>	<b>(270)</b>
Impôts et taxes hors IS	(43)	(43)
Loyers	(7)	(11)
Autres frais administratifs	(227)	(216)
<b>Total des charges générales d'exploitation (*)</b>	<b>(585)</b>	<b>(565)</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>

Les honoraires des commissaires aux comptes sont analysés dans le partie E - honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau, dans la partie informations générales.

De plus, les services autres que la certification des comptes fournis par KPMG Audit au cours de l'exercice à RCI et aux entités qu'elle contrôle concernent essentiellement (i) des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires (ii) des missions d'attestation portant notamment sur des informations RSE, et (iii) des procédures convenues réalisées principalement pour des raisons de réglementation locale. Les services autres que la certification des comptes fournis par Ernst & Young Audit au cours de l'exercice à RCI et aux entités qu'elle contrôle concernent (i) des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires, (ii) des procédures convenues réalisées principalement pour des raisons de réglementation locale.

Effectif moyen en nombre	12/2019	12/2018
Financements et services en France	1 614	1 545
Financements et services à l'étranger	1 995	1 937
<b>Total Groupe RCI Banque</b>	<b>3 609</b>	<b>3 481</b>

Les autres charges de personnel comprennent les flux relatifs aux provisions pour restructuration et pour risques liés au personnel pour un montant de 7 millions d'euro au 31 décembre 2019 contre 11 millions d'euro au 31 décembre 2018.

**Note 31 : Coût du risque par catégorie de clientèle**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Coût du risque sur financement clientèle</b>	<b>(176)</b>	<b>(172)</b>
Dotations pour dépréciation	(277)	(398)
Reprises de dépréciation	198	308
Pertes sur créances irrécouvrables	(133)	(114)
Récupérations sur créances amorties	36	32
<b>Coût du risque sur financement des Réseaux</b>	<b>9</b>	<b>34</b>
Dotations pour dépréciation	(80)	(83)
Reprises de dépréciation	89	117
Pertes sur créances irrécouvrables	(1)	(1)
Récupérations sur créances amorties	1	1
<b>Coût du risque sur autres activités</b>	<b>(10)</b>	<b>(7)</b>
Variation des dépréciations des autres créances	1	(5)
Autres corrections de valeurs	(11)	(2)
<b>Total du coût du risque (*)</b>	<b>(177)</b>	<b>(145)</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(11)</i>	<i>(1)</i>

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

Le poste autres corrections de valeur enregistre l'abandon sur le prêt accordé sur les entités cédées (à savoir Marcel) pour -11,4 millions d'euro.

**Note 32 : Impôts sur les bénéfices**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
<b>Impôts exigibles</b>	<b>(294)</b>	<b>(283)</b>
Impôts courants sur les bénéfices	(294)	(283)
<b>Impôts différés</b>	<b>(98)</b>	<b>(50)</b>
Impôts différés	(98)	(51)
Variation de la dépréciation des impôts différés actifs		1
<b>Total de la charge d'impôts sur les bénéfices</b>	<b>(392)</b>	<b>(333)</b>

Le montant de la CVAE classé en impôts courants sur les bénéfices s'élève à -4 M€.

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

**Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés**

En millions d'euros	12/2019	12/2018
ID sur provisions	45	18
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	22	14
ID sur déficits reportables	126	96
ID sur autres actifs et passifs	148	156
ID sur opérations de location	(754)	(610)
ID sur immobilisations	1	4
Provisions sur impôts différés actif	(5)	(5)
<b>Total des impôts différés nets au bilan</b>	<b>(417)</b>	<b>(327)</b>

**Rapprochement entre la charge réelle d'impôts comptabilisée et la charge théorique**

En %	12/2019	12/2018
<b>Taux d'impôt sur les bénéfices en vigueur en France</b>	<b>34,43%</b>	<b>34,43%</b>
Différentiel de taux d'imposition des entités françaises	2,12%	0,77%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-9,07%	-7,58%
Variation des provisions sur impôts différés actifs et pertes sur déficits fiscaux	0,00%	-0,07%
Effet des entreprises associées et des coentreprises	-0,55%	-0,38%
Autres impacts	2,64%	0,10%
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>29,57%</b>	<b>27,27%</b>

Le différentiel de taux sur les entités françaises est essentiellement dû à un mécanisme de plafonnement des déductions charges financières, moins avantageux (effet rabet).

Sur la ligne autres impacts, est enregistrée en fin 2019, une provision pour risque fiscal en Italie de 19 millions d'euros (impact de +,2,65%).

**Impôts différés constatés sur les autres éléments du résultat global**

En millions d'euros	Var. 2019 des capitaux propres			Var. 2018 des capitaux propres		
	Avant IS	IS	Net	Avant IS	IS	Net
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(19)	5	(14)	4	(1)	3
Variation de JV des actifs financiers	1	(1)		(1)	1	
Ecart actuariels sur engagements de retraite	(13)	3	(10)	2		2
Différences de conversion	15		15	(65)		(65)

**Note 33 : Evènements postérieurs à la clôture**

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 31 décembre 2019 n'est intervenu entre la date de clôture et le 5 février 2020, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.

## 8. FILIALES ET SUCCURSALES DU GROUPE

### A) Liste des sociétés consolidées et des succursales à l'étranger

	Pays	Participati on directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2019	2018
<b>SOCIETE-MERE : RCI Banque S.A.</b>						
<b>Succursales de RCI Banque :</b>						
RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Allemagne					
RCI Banque Sucursal Argentina	Argentine					
RCI Banque SA Niederlassung Osterreich	Autriche					
RCI Banque S.A. Sucursal en Espana	Espagne					
RCI Banque Sucursal Portugal	Portugal					
RCI Banque S.A. Bancna Podruznicna Ljubljana	Slovénie					
RCI Banque Succursale Italiana	Italie					
RCI Banque Branch Ireland	Irlande					
Renault Finance Nordic, Bankfilial till RCI Banque S.A. Frankrike	Suède					
RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	Pologne					
RCI Bank UK	Royaume-Uni					
<b>SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT :</b>						
RCI Versicherungs Service GmbH	Allemagne	100			100	100
Rombo Compania Financiera S.A.	Argentine	60			60	60
Courtage S.A.	Argentine	95			95	95
RCI Financial Services SA	Belgique	100			100	100
AUTOFIN	Belgique	100			100	100
Administradora De Consorcio RCI Brasil Ltda.	Brésil	99,92			99,92	99,92
Banco RCI Brasil S.A. (ex Companhia de Arrendamento Mercantil RCI Brasil)	Brésil	60,11			60,11	60,11
Corretora de Seguros RCI Brasil S.A.	Brésil	100			100	100
RCI Brasil Serviços e Participações Ltda*	Brésil	100			100	-
RCI Colombia S.A. Compania De Financiamiento	Colombie	51			51	51
RCI Servicios Colombia S.A. **	Colombie	100			100	94,98
RCI Financial Services Korea Co, Ltd	Corée du sud	100			100	100
Overlease S.A.	Espagne	100			100	100
Diac S.A.	France	100			100	100
Diac Location S.A.	France	-	100	Diac S.A.	100	100
RCI ZRT	Hongrie	100			100	100
ES Mobility SRL	Italie	100			100	100
RCI Services Ltd	Malte	100			100	100
RCI Insurance Ltd	Malte	-	100	RCI Services Ltd	100	100
RCI Life Ltd	Malte	-	100	RCI Services Ltd	100	100
RCI Finance Maroc	Maroc	100			100	100
RDFM	Maroc	-	100	RCI Finance Maroc	100	100
RCI Financial Services B.V.	Pays-Bas	100			100	100
RCI Leasing Polska	Pologne	100			100	100
RCI COM S.A.	Portugal	100			100	100
RCI GEST SEGUROS – Mediadores de Seguros, Lda	Portugal	-	100	RCI COM S.A.	100	100
RCI Finance CZ s.r.o.	R. Tchèque	100			100	100
RCI Financial Services s.r.o.	R. Tchèque	50			50	50

	Pays	Participati on directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2019	2018
RCI Broker De Asigurare S.R.L.	Roumanie	-	100	RCI Finantare Romania	100	100
RCI Leasing Romania IFN S.A.	Roumanie	100			100	100
RCI Finantare Romania	Roumanie	100			100	100
RCI Financial Services Ltd	Royaume-Uni	-	100	RCI Bank UK Ltd	100	100
RCI Bank UK Ltd*	Royaume-Uni	100			100	-
OOO RN FINANCE RUS	Russie	100			100	100
RCI Finance S.A.	Suisse	100			100	100
<b>SPV</b>						
CARS Alliance Auto Loans Germany Master	Allemagne		(cf note 13)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
Cars Alliance Auto Loans Germany V 2016-1	Allemagne		(cf note 13)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Leases Germany	Allemagne			RCI Banque Niederlassung Deutschland		
Cars Alliance DFP Germany 2017	Allemagne		(cf note 13)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
Cars Alliance Auto Loans Germany V 2019-1*	Allemagne		(cf note 13)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans France V 2018-1**	France		(cf note 13)	Diac S.A.		
FCT Cars Alliance DFP France	France		(cf note 13)	Diac S.A.		
CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	France		(cf note 13)	Diac S.A.		
Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 SRL	Italie		(cf note 13)	RCI Banque Succursale Italiana		
Cars Alliance Auto UK 2015 Limited	Royaume-Uni			RCI Financial Services Ltd		
Fundo de Investimentos em Direitos Creditórios CAS VD**	Brésil			Banco RCI Brasil S.A.		
<b>SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE :</b>						
RN SF B.V.	Pays-Bas	50			50	50
BARN B.V.	Pays-Bas	-	60	RN SF B.V.	30	30
RN Bank	Russie	-	100	BARN B.V.	30	30
Orfin Finansman Anonim Sirketi	Turquie	50			50	50
Renault Crédit Car	Belgique	-	50,10	AUTOFIN	50,10	50,10
Nissan Renault Financial Services India Private Ltd	Inde	30			30	30

\* Entités entrées dans le périmètre en 2019 - \*\* Entités entrées dans le périmètre en 2018



**B) Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives.**

En millions d'euros - 31/12/2019 - Avant élimination des opérations intra groupe	RCI Financial Services, S.r.o.	Rombo Compania Financiera S.A.	Banco RCI Brasil S.A	RCI Colombia S.A.
Pays d'implantation	République tchèque	Argentine	Brésil	Colombie
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	50,00%	40,00%	39,89%	49,00%
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	50,00%	40,00%	39,89%	49,00%
Nature	Filiale	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	3		24	5
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle	13		1	39
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)	1		9	
Prêts et créances aux établissement de crédit	13	15	198	17
Encours nets de crédit et de location financière	143	98	2 308	486
Autres Actifs	5	2	142	12
<b>Total Actif</b>	<b>161</b>	<b>115</b>	<b>2 648</b>	<b>515</b>
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	132	87	2 281	426
Autres Passifs	3	12	91	9
Situation nette	26	16	276	80
<b>Total Passif</b>	<b>161</b>	<b>115</b>	<b>2 648</b>	<b>515</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>139</b>	<b>30</b>
Impôts sur les bénéfices	(1)	(1)	(16)	(6)
Résultat net	5		59	11
Autres éléments du résultat global		2	(20)	
<b>Résultat global</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>39</b>	<b>11</b>
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	13	8	77	(11)
Flux de trésorerie liés aux financements	(5)		(40)	
Flux de trésorerie liés aux investissements			2	(1)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>39</b>	<b>(12)</b>

Les pourcentages de droits de vote sont identiques.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour l'entité brésilienne, Banco RCI Brasil S.A. est classé en "Autres dettes" pour un montant de 144 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 126 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour ROMBO Compania Financiera est classé en "Autres dettes" pour un montant de 7 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 12 millions d'euros au 31 décembre 2018.

En millions d'euros - 31/12/2018 - Avant élimination des opérations intra groupe	RCI Financial Services, S.r.o.	Rombo Compania Financiera S.A.	Banco RCI Brasil S.A	RCI Colombia S.A.
Pays d'implantation	République tchèque	Argentine	Brésil	Colombie
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	50,00%	40,00%	39,89%	49,00%
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	50,00%	40,00%	39,89%	49,00%
Nature	Filiale	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	2		19	4
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle	11			34
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)	5		8	
Prêts et créances aux établissement de crédit	2	21	103	24
Encours nets de crédit et de location financière	145	185	1 965	343
Autres Actifs	2	4	143	14
<b>Total Actif</b>	<b>149</b>	<b>210</b>	<b>2 211</b>	<b>381</b>
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	123	171	1 867	308
Autres Passifs	4	10	89	4
Situation nette	22	29	255	69
<b>Total Passif</b>	<b>149</b>	<b>210</b>	<b>2 211</b>	<b>381</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>121</b>	<b>22</b>
Impôts sur les bénéfices	(1)		(28)	(2)
Résultat net	5	(1)	47	8
Autres éléments du résultat global		6	(12)	
<b>Résultat global</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>35</b>	<b>8</b>
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	25	15	80	(36)
Flux de trésorerie liés aux financements	(21)		(33)	24
Flux de trésorerie liés aux investissements			(2)	25
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>45</b>	<b>13</b>

## C) Entreprises associées et co-entreprises significatives

En millions d'euros - 31/12/2019 - Avant élimination des opérations intra groupe	RN Bank	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Nissan Renault Financial Services India Private Ltd
Pays d'implantation	Russie	Turquie	Inde
Pourcentage d'intérêts détenu	30,00%	50,00%	30,00%
Nature	Entreprise associée	Co-entreprise	Entreprise associée
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	13	6	2
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	84	25	33
Dividendes reçus des entreprises associées et co-entreprises			
Prêts et créances aux établissements de crédit	91	35	3
Encours nets de crédit et de location financière	1 390	298	364
Autres Actifs	55	7	12
<b>Total Actif</b>	<b>1 536</b>	<b>340</b>	<b>379</b>
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	1 211	278	19
Autres Passifs	48	13	250
Situation nette	277	49	110
<b>Total Passif</b>	<b>1 536</b>	<b>340</b>	<b>379</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>86</b>	<b>21</b>	<b>20</b>
Impôts sur les bénéfices	(11)	(1)	(3)
Résultat net	44	11	8
Autres éléments du résultat global			
<b>Résultat global</b>	<b>44</b>	<b>11</b>	<b>8</b>
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	(51)	(13)	(24)
Flux de trésorerie liés aux financements			
Flux de trésorerie liés aux investissements			
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(51)</b>	<b>(13)</b>	<b>(24)</b>

En millions d'euros - 31/12/2018 - Avant élimination des opérations intra groupe	RN Bank	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Nissan Renault Financial Services India Private Ltd
Pays d'implantation	Russie	Turquie	Inde
Pourcentage d'intérêts détenu	30,00%	50,00%	30,00%
Nature	Entreprise associée	Co-entreprise	Entreprise associée
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	9	4	2
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	63	21	31
Dividendes reçus des entreprises associées et co-entreprises			
Prêts et créances aux établissement de crédit	124	53	2
Encours nets de crédit et de location financière	993	454	326
Autres Actifs	39	7	14
<b>Total Actif</b>	<b>1 156</b>	<b>514</b>	<b>342</b>
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	919	458	13
Autres Passifs	33	13	227
Situation nette	204	43	102
<b>Total Passif</b>	<b>1 156</b>	<b>514</b>	<b>342</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>74</b>	<b>21</b>	<b>18</b>
Impôts sur les bénéfices	(9)	(3)	(3)
Résultat net	35	8	5
Autres éléments du résultat global			
<b>Résultat global</b>	<b>35</b>	<b>8</b>	<b>5</b>
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	(13)	2	(47)
Flux de trésorerie liés aux financements	38		
Flux de trésorerie liés aux investissements			
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>25</b>	<b>2</b>	<b>(47)</b>

#### D) Restrictions importantes

Le groupe n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel les filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent exiger des filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidités, de limiter leur exposition à d'autres parties du groupe et de se conformer à d'autres ratios.

## ANNEXE 1 : Informations sur les implantations et activités

En millions d'euros - 31/12/2019

Pays	Nom des implantations	Nature d'activité	Effectifs (fin de période)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts exigibles	Impôts différés	Subv. publiques reçues
France	RCI Banque S.A.	Holding	428	216,2	103,8	(69,0)	18,3	
Allemagne	RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Financement	373	271,2	197,1	(43,0)	(18,6)	
	RCI Versicherungs-Service GmbH	Service						
Argentine	RCI Banque Sucursal Argentina	Financement	56	49,1	28,4	(9,2)	0,6	
	Rombo Compania Financiera S.A.	Financement						
	Courtage S.A.	Service						
Autriche	RCI Banque S.A. Niederlassung Österreich	Financement	52	24,7	12,8	(2,9)	(0,3)	
Belgique	RCI Financial Services S.A.	Financement	30	16,5	11,2	(3,7)	0,1	
	Autofin S.A.	Financement						
	Renault Crédit Car S.A.	Financement						
Brésil	Administradora de Consórcio RCI Brasil Ltda	Financement	176	159,5	93,7	(33,9)	11,6	
	Banco RCI Brasil S.A.	Financement						
	Corretora de Seguros RCI Brasil S.A.	Service						
Colombie	RCI Colombia S.A. Compania de Financiamiento	Financement	60	30,6	16,8	(4,6)	(1,3)	
	RCI Servicios Colombia S.A.	Financement						
Corée du Sud	RCI Financial Services Korea Co. Ltd	Financement	112	66,9	43,7	(10,4)	(1,1)	
Espagne	Rci Banque S.A. Sucursal En España	Financement	215	144,7	87,9	(29,7)	3,5	
	Overlease S.A.	Financement						
France	Diac S.A.	Financement	1 087	433,5	228,1	(1,5)	(116,3)	
	Diac Location S.A.	Financement						
Hongrie	RCI Zrt	Financement	6	4,0	3,7	(0,2)		
Inde	Nissan Renault Financial Services India Private Limited	Financement	114		2,5			
Irlande	RCI Banque, Branch Ireland	Financement	29	18,4	11,7	(1,5)		
Italie	RCI Banque S.A. Succursale Italiana	Financement	215	179,1	106,0	(41,0)	4,2	
	ES Mobility S.R.L.	Financement						
Malte	RCI Services Ltd	Holding	29	153,1	147,4	(13,5)	7,3	
	RCI Insurance Ltd	Service						
	RCI Life Ltd	Service						
Maroc	RCI Finance Maroc S.A.	Financement	52	28,3	13,5	(4,5)	(0,7)	
	RDFM S.A.R.L	Service						
Pays-Bas	RCI Financial Services B.V.	Financement	47	22,6	12,5	(3,1)	0,2	
Pologne	RCI Banque Spółka Akcyjna Oddzial w Polsce	Financement	61	35,5	23,3	(8,4)	4,9	
	RCI Leasing Polska Sp. z o.o.	Financement						
Portugal	RCI Banque S.A. Sucursal Portugal	Financement	45	18,1	9,5	(2,2)	(3,0)	
	RCI Gest Seguros - Mediadores de Seguros Lda	Service						
Rep. Tchèque	RCI Finance C.Z., S.r.o.	Financement	23	12,5	9,0	(1,8)		
	RCI Financial Services, S.r.o.	Financement						
Roumanie	RCI Finantare Romania S.r.l.	Financement	64	21,3	13,9	(2,5)	(0,1)	
	RCI Broker de asigurare S.R.L.	Service						
	RCI Leasing Romania IFN S.A.	Financement						
Royaume-Uni	RCI Financial Services Ltd	Financement	296	141,8	101,9	(1,1)	(6,8)	
	RCI Bank UK	Financement						
Russie	OOO RN Finance Rus	Financement	215	0,3	13,2			
	Sous groupe RNSF BV, BARN BV et RN Bank	Financement						
Slovénie	RCI BANQUE S.A. Bančna podružnica Ljubljana	Financement	40	10,7	5,6	(1,4)		
Suède		Financement	17	11,3	8,7	(1,3)	(0,5)	
Suisse	RCI Finance S.A.	Financement	47	25,9	15,8	(3,6)		
Turquie	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Financement	56		5,6			
<b>TOTAL</b>			<b>3 945</b>	<b>2 096</b>	<b>1 327</b>	<b>(294)</b>	<b>(98)</b>	

## ANNEXE 2 : LES RISQUES FINANCIERS

### Refinancement et gestion de bilan

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibrages actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des *swaps* de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du groupe RCI Banque et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Le refinancement des filiales situées dans un pays hors zone euro dont le risque de transfert et convertibilité est jugé matériel par RCI Banque est généralement réalisé localement afin de limiter tout risque « transfrontière ». Les procédures Groupe prévoient néanmoins la possibilité pour la centrale de refinancement d'accorder ponctuellement des financements *cross border* aux filiales situées dans ces pays pour des montants limités, ou dans le cas où une police d'assurance couvre le risque de non convertibilité et de non transfert.

Ces filiales sont également soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux et de change, suivi du risque de liquidité, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un comité financier dédié et d'un *reporting ad hoc*.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe.

### L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque, selon des normes validées par l'actionnaire Renault. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, par la Direction Financements et Trésorerie de RCI Banque. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Secrétariat Général et Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un *reporting* quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le comité financier de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisés au titre de la gestion des risques de marché.

### LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

#### RISQUE DE TAUX

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation potentielle des taux sur la valeur économique et les revenus futurs.

L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque.

Deux indicateurs de suivi sont utilisés en interne pour le risque de taux :

- La sensibilité actualisée (economic value - EV), qui consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant t. Cette mesure sert à fixer les limites applicables aux entités de gestion du groupe.
- La marge nette d'intérêt qui consiste à mesurer un gain ou une perte, selon une vision compte de résultat. Il est présenté comme la différence de revenu d'intérêts futurs sur un horizon défini. La particularité de la sensibilité en vision MNI, comparativement à la vision actuarielle de la sensibilité, est la linéarisation de l'impact des nouvelles opérations.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse

limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle de la limite globale définie par le Conseil d'Administration de RCI Banque.

Limite centrale de refinancement :	32,0 M€
Limite des filiales de financement des ventes :	14,5 M€
Non Alloués :	03,5 M€
<b>Total limite de sensibilité en M€ accordé par le Conseil d'administration sur avis du comité des risque de RCI Banque : 50 M€</b>	

Conformément aux évolutions réglementaires (EBA/GL/2018/02), RCI Banque mesure également la sensibilité de la valeur économique des Fonds Propres (EVE).

Les calculs sont basés sur des échéanciers (gap) actif et passif moyens mensuels qui intègrent les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable jusqu'à leur prochaine date de révision.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (allocation des fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le Service des Risques Financiers, qui est rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques).

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un reporting mensuel au comité financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

Sur l'année 2019, la sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe (50 M€).

Au 31 décembre 2019, la sensibilité à la MNI suite à une hausse des taux de 100 points aurait un impact de :

- +0,9 M€ en GBP,
- +0,5 M€ en KRW,
- +0,2 M€ en PLN,
- -0,2 M€ en CZK,
- -0,5 M€ en BRL,
- -0,8 M€ en CHF
- -1,0 M€ en EUR.

La somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 4,5 M€.

## **L'ANALYSE DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX FAIT RESSORTIR LES POINTS SUIVANTS :**

### **FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES**

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.

## CENTRALE DE REFINANCEMENT

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.

Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des swaps de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variables.

Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du holding de refinancement sous la limite définie par le Groupe (32 M€).

Ces swaps ainsi que les titres disponibles à la vente sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément aux normes IFRS.

Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :

- l'efficacité de la couverture des ressources à taux fixes par les swaps d'intérêts les micro-couvrant ;
- la pertinence des opérations de macro-couverture, en confrontant celles-ci aux ressources à taux variable.

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et qu'elles ne sont pas réajustées pour tenir compte des nouvelles conditions de marché.

La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

## LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité.

A cette fin, le groupe s'impose des normes internes strictes.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque repose sur les éléments suivants :

### La liquidité statique

Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.

### La réserve de liquidité

La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par RCI Banque en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers. Au sein du périmètre de refinancement centralisé et pour les entités en refinancement local matérielles, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement.

### Scénarios de stress

Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

## LE RISQUE DE CHANGE

Depuis mai 2009, RCI Banque a été autorisée par l'ACPR à exclure les actifs durables et structurels de sa position de change compte tenu du respect des conditions de l'article 331 de l'arrêté du 20 février 2007.

En conséquence, la position de change transactionnelle se situant en dessous du seuil de 2% des fonds propres défini à l'article 293-2 de l'arrêté du 20 février 2007, RCI Banque ne calcule plus d'exigences en fonds propres au titre du risque de change.



## CENTRALE DE REFINANCEMENT

Très faible historiquement, la position de change transactionnelle de RCI Banque S.A., centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de 4 M€ tout au long de l'année.

Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur de la Direction Financements et Trésorerie.

## FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, des limites sont allouées aux filiales où les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

La limite globale de change transactionnel du groupe RCI Banque accordée par le Président du Comité d'Administration sur avis de la Présidente du Comité des Risques du Conseil est de 35 M€.

Au 31 décembre 2019, la position de change transactionnelle consolidée du groupe RCI Banque est à 6,3 M€.

## LE RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie bancaire chez RCI Banque résulte de diverses opérations de marché réalisées par les entités du groupe dans le cadre de leurs activités quotidiennes (placements des excédents de trésorerie, opérations de couverture de taux ou de change, investissements en actifs liquides...).

Les opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre et dont le risque est encadré par des limites définies par RCI Banque, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe.

La calibration des limites s'appuie sur une méthode interne basée sur le niveau des fonds propres, la notation « long terme » par les agences de notation et l'appréciation qualitative de la contrepartie.

Ces limites sont suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours « Liquidity Coverage Ratio » (LCR), RCI Banque a constitué un portefeuille d'investissements en actifs liquides. Ces derniers sont encadrés par des limites en montant et en durée définies pour chaque émetteur.

RCI a également investi dans des fonds monétaires, des titres de dettes d'entreprises et un fonds composé de titres de créances émises par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Chacun de ces investissements fait l'objet d'une limite spécifique validée en comité financier et revue au moins une fois par an.

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

Ces limites font également l'objet d'un suivi quotidien et sont remontées mensuellement au comité financier RCI Banque.

S'agissant des entités financières, le risque prend en compte l'exposition cash (dépôts et intérêts courus) ainsi que l'exposition sur instruments dérivés calculé par la méthode forfaitaire interne telle que présenté ci-après.

**Méthode forfaitaire :**

L'exposition au risque de contrepartie est mesurée en utilisant des coefficients de pondération qui dépendent du type d'instruments et de la durée de l'opération.

Durée résiduelle	Coefficient Taux (en % du nominal)	Durée initiale	Coefficient Change (en % du nominal)
Entre 0 et 1 an	2 %	Entre 0 et 1 an	6 %
Entre 1 et 2 ans	5 %	Entre 1 et 2 ans	18 %
Entre 2 et 3 ans	8 %	Entre 2 et 3 ans	22 %
Entre 3 et 4 ans	11 %	Entre 3 et 4 ans	26 %
Entre 4 et 5 ans	14 %	Entre 4 et 5 ans	30 %
Entre 5 et 6 ans	17 %	Entre 5 et 6 ans	34 %
Entre 6 et 7 ans	20 %	Entre 6 et 7 ans	38 %
Entre 7 et 8 ans	23 %	Entre 7 et 8 ans	42 %
Entre 8 et 9 ans	26 %	Entre 8 et 9 ans	46 %
Entre 9 et 10 ans	29 %	Entre 9 et 10 ans	50 %

Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie.

Pour s'assurer du caractère conservateur de cette méthode, l'exposition sur dérivés est recalculée périodiquement selon la méthode réglementaire « mark to market positif + add-on » présentée ci-dessous :

**Méthode « mark to market positif + add-on » :**

Cette méthode est basée sur la méthode réglementaire dite des grands risques. L'exposition sur produits dérivés (taux et change), est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 article 274) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêts (En % du nominal)	Contrats sur taux de change et sur l'or (en % du nominal)
<= 1 an	0 %	1 %
1 an < durée <= 5 ans	0,50 %	5 %
> 5 ans	1,50 %	7,50 %

Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 318 millions d'euros au 31 Décembre 2019, contre 423 millions d'euros au 31 décembre 2018. Selon la méthode « mark to market positif + add on », l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 12 millions d'euros au 31 Décembre 2019, contre 29 millions d'euros au 31 Décembre 2018. Ces montants ne concernent que des établissements de crédit. Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite ci-dessus.



# **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES STATUTAIRES**

**Au 31 décembre 2019**

## **RCI Banque S.A.**

Siège social : 15, rue d'Uzès - 75002 Paris  
Capital social : € 100.000.000

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société RCI Banque S.A.

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RCI Banque S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes et de l'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Couverture du risque de crédit par des provisions***Risque identifié*

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.

Comme indiqué dans la note 2.B de l'annexe aux comptes annuels, les dépréciations pour risque de crédit sont calculées sur une base individuelle et avec des techniques de modélisation statistique.

Compte tenu du niveau de complexité des hypothèses utilisées pour l'estimation du risque de crédit pour le provisionnement statistique et des dépréciations qui y sont rattachées, nous avons considéré que ce risque de crédit constitue un point clé de l'audit.

Les dépréciations au titre du risque de crédit sont présentées dans la note 4 de l'annexe et s'élèvent à 160 M€ pour un encours de 13 388 M€.

*Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels de votre société, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles ;
- apprécier la gouvernance établie en termes de validation de changement de paramètres et des hypothèses clés appliqués dans ces modèles ;
- procéder à une évaluation des contrôles clés portant sur les processus, les applications informatiques, les déversements de données gestion-comptabilité du portefeuille de crédits à la clientèle et réseau, et de sa ventilation par catégorie d'encours, ainsi que l'interfaçage des applications propres au calcul des pertes de crédit attendues. Nos équipes d'audit ont à cet effet intégré des membres ayant des compétences particulières en audit de systèmes d'information et en modélisation des risques de crédit ;

**RCI Banque S.A.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels  
6 mars 2020*

- sur le périmètre de crédit clientèle :
  - o tester, sur la base d'un échantillon représentatif de contrats de crédit à la clientèle, le correct appariement des paramètres de « probabilité de défaut » et de « perte en cas de défaut » avec les contrats correspondants ;
- sur le périmètre de crédit réseau :
  - o recalculer les « pertes attendues » sur l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie au 31 décembre 2019 sur la base des paramètres déterminés et des EAD calculées ;
- réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours de crédits à la clientèle et crédit réseau, et des dépréciations du risque de crédit d'un exercice à l'autre ;
- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans la note 4 de l'annexe aux comptes annuels.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

**Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

**Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

**Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

**Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires*****Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société RCI Banque S.A. par l'assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet KPMG S.A. et du 27 juin 1980 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quarantième année.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes et de l'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

**Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels*****Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

**RCI Banque S.A.***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**6 mars 2020*

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Rapport au comité des comptes et de l'audit*

Nous remettons au comité des comptes et de l'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes et de l'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Nous fournissons également au comité des comptes et de l'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes et de l'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 6 mars 2020

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Valéry Foussé  
Associé

Luc Valverde  
Associé



# **ETATS FINANCIERS STATUTAIRES**

**Au 31 décembre 2019**

## SOMMAIRE

<b>BILAN ET COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>124</b>
<b>ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS .....</b>	<b>127</b>
1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L'EXERCICE.....	127
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	127
<i>A) Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation de comptes. ....</i>	<i>127</i>
<i>B) Créances sur la clientèle.....</i>	<i>127</i>
<i>C) Opérations de crédit-bail et de location financière .....</i>	<i>130</i>
<i>D) Opérations de location simple.....</i>	<i>130</i>
<i>E) Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.....</i>	<i>131</i>
<i>F) Effets publics et valeurs assimilées, Obligations, actions et titres à revenu fixe ou variable .....</i>	<i>131</i>
<i>G) Immobilisations corporelles et incorporelles.....</i>	<i>132</i>
<i>H) Emprunts .....</i>	<i>132</i>
<i>I) Provisions.....</i>	<i>132</i>
<i>J) Conversion des éléments en devises.....</i>	<i>133</i>
<i>K) Instruments financiers de change et de taux .....</i>	<i>133</i>
<i>L) Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés .....</i>	<i>134</i>
<i>M) Secteurs Opérationnels .....</i>	<i>135</i>
<i>N) Implantation par zones géographiques .....</i>	<i>135</i>
<i>O) Entreprises liées.....</i>	<i>135</i>
<i>P) Consolidation.....</i>	<i>135</i>
3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	136
4. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER .....	136
5. NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS .....	138
<b>TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS.....</b>	<b>165</b>

**BILAN**

<b>ACTIF - en milliers d'euros</b>	<b>Notes</b>	<b>12/2019</b>	<b>12/2018</b>
Caisse, Banques centrales et CCP	1	1 372 426	1 920 402
Effets publics et valeurs assimilées	2	207 121	390 042
Créances sur les établissements de crédit	3	10 978 986	10 143 139
Opérations avec la clientèle	4	19 478 935	21 838 876
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	6 147 080	7 087 510
Actions et autres titres à revenu variable	6	92 266	16 237
Autres titres détenus à long terme	7	1	1
Participation et parts dans les entreprises liées	8	2 143 046	1 734 313
Crédit-bail et location avec option d'achat	9	2 158 943	1 728 084
Location simple	10	234 136	171 769
Immobilisations incorporelles	11	1 554	1 569
Immobilisations corporelles	12	9 946	10 991
Autres actifs	13	447 533	235 662
Comptes de régularisation	14	206 138	225 847
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>43 478 111</b>	<b>45 504 442</b>

<b>PASSIF - en milliers d'euros</b>	<b>Notes</b>	<b>12/2019</b>	<b>12/2018</b>
Banques centrales et CCP		5	20
Dettes envers les établissements de crédit	15	4 986 060	5 004 461
Opérations avec la clientèle	16	15 485 399	18 364 689
Dettes représentées par un titre	17	17 785 919	17 944 018
Autres passifs	18	488 771	438 256
Comptes de régularisation	19	400 550	331 732
Provisions	20	121 547	89 138
Dettes subordonnées	21	852 690	
<b>Capitaux propres</b>		<b>3 357 170</b>	<b>3 332 128</b>
Capital souscrit	22	100 000	100 000
Primes d'émission et de fusion	22	258 807	258 807
Réserves	22	19 614	19 614
Ecart de réévaluation	22	76	76
Report à nouveau	22	2 453 630	2 439 374
Résultat de l'exercice	22	525 043	514 257
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>43 478 111</b>	<b>45 504 442</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

<b>En milliers d'euros</b>	<b>Notes</b>	<b>12/2019</b>	<b>12/2018</b>
Intérêts et produits assimilés	27	1 294 502	1 292 755
Intérêts et charges assimilées	28	(820 802)	(816 941)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	29	600 380	521 811
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	29	(565 462)	(481 568)
Produits sur opérations de location simple	30	34 730	26 457
Charges sur opérations de location simple	30	(23 514)	(17 143)
Revenus des titres à revenu variable	31	361 427	312 620
Commissions (Produits)	32	57 169	53 431
Commissions (Charges)	32	(23 784)	(25 420)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	33	(799)	258
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées	33	4 846	(21 949)
Autres produits d'exploitation	34	227 437	213 192
Autres charges d'exploitation	35	(11 825)	(15 184)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>1 134 305</b>	<b>1 042 319</b>
Charges générales d'exploitation	36	(321 911)	(313 196)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(2 888)	(2 661)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>809 506</b>	<b>726 462</b>
Coût du risque	37	(96 106)	(19 222)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>713 400</b>	<b>707 240</b>
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	38	5 923	(29 103)
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>719 323</b>	<b>678 137</b>
Impôts sur les bénéfices	39	(194 280)	(163 880)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>525 043</b>	<b>514 257</b>

**ENGAGEMENTS HORS-BILAN**

<b>En milliers d'euros</b>	<b>Notes</b>	<b>12/2019</b>	<b>12/2018</b>
<b><u>Engagements donnés</u></b>	23	<b>7 602 620</b>	<b>9 014 710</b>
Engagements de financement		1 752 482	985 661
Engagements de garantie		649 577	568 377
Autres engagements donnés		5 200 561	7 460 672
<b><u>Engagements reçus</u></b>	24	<b>11 915 672</b>	<b>12 863 731</b>
Engagements de financement		6 924 971	8 426 866
Engagements de garantie		4 990 699	4 436 865
Autres engagements reçus		2	

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### 1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L'EXERCICE

Le 30 décembre 2019, les 5 filiales suivantes ont été cédées à Renault M.A.I. : RCI Mobility S.A.S, Class & Co S.A.S, Marcel S.A.S, Flit Technologie Ltd et Coolnagour Ltd.

### 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement 2014-07 du 26/11/2014 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des comptes des entreprises du secteur bancaire. Ils intègrent les comptes des succursales à l'étranger.

La société RCI Banque compte 10 succursales implantées à l'étranger :

- En Allemagne, la succursale finance les ventes des réseaux Renault et Nissan ;
- En Italie, la succursale est dédiée au financement clientèle et réseaux des marques Renault et Nissan ;
- En Argentine, l'activité de la succursale concerne le financement du réseau ;
- Au Portugal, la succursale réalise des financements à la clientèle et aux réseaux, ainsi que du leasing ;
- En Slovénie, la succursale finance les stocks de Véhicules Neufs et de Pièces Détachées des concessionnaires Renault du pays et propose une activité de Retail Crédit et Leasing ;
- En Espagne, la succursale assure le financement clientèle et réseau des marques Renault et Nissan ;
- En Suède, l'entité propose une offre de financements aux concessionnaires et aux clients finaux de Renault établis en Suède, au Danemark, en Finlande ou en Norvège ;
- En Autriche, la succursale réalise des financements à la clientèle et aux réseaux ;
- En Irlande, la succursale réalise des financements aux réseaux ;
- En Pologne, la succursale réalise des financements à la clientèle et aux réseaux ;

Pour anticiper l'impact du Brexit, la société RCI Banque SA a dû transférer l'activité de sa succursale anglaise à compter de mars 2019, vers la nouvelle filiale anglaise RCI Services UK Limited.

#### A) Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes.

Il n'y a pas eu d'évolution significative en terme d'évaluation ou de présentation des comptes annuels au cours de l'année.

L'application du règlement 2014-07 n'a pas d'impact sur les comptes annuels.

#### B) Créances sur la clientèle

##### Principe d'évaluation et de présentation des prêts et créances sur la clientèle

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des « prêts et créances émis par l'entreprise ». A ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et

comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Conformément au CRC 2014-07 du 26/11/2014, les commissions versées aux apporteurs d'affaires, ainsi que les bonifications reçues, frais de dossiers et autres charges ou produits étalables sont présentés au bilan, avec l'encours de crédit concerné (opérations avec la clientèle).

Au compte de résultat, ces mêmes éléments étalables sont présentés dans le produit net bancaire.

Identification du risque de crédit

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe RCI Banque :

- Une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, dépréciation) ;
- Une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie ;
- Pour les emprunteurs « Clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Le classement en douteux d'une créance entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des encours sur le client concerné ;
- Encours compromis : l'identification des encours compromis intervient lorsque la déchéance du terme (crédit) ou la résiliation du contrat (location) est prononcée en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme ou résiliation, elle intervient un an au plus tard après le classement en encours douteux.

Compte tenu de l'incidence de pratiques de gestion locales différenciées, la déchéance du terme ou la résiliation n'ont pas lieu au même âge dans les différents pays où s'exerce l'activité du groupe RCI Banque. Toutefois, on constate une certaine convergence des pratiques par grandes zones géographiques :

- Europe du Nord : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les 3 à 4 mois qui suivent le premier impayé ;
- Europe du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les 6 à 8 mois qui suivent le premier impayé ;
- Amérique du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation intervient généralement dans les 6 à 8 mois qui suivent le premier impayé.

Les indemnités de résiliation et intérêts de retard sur les créances douteuses et compromises sont comptabilisés et dépréciés intégralement jusqu'à leur encaissement.

Le retour d'un encours douteux vers l'encours sain intervient lorsque les arriérés ont été apurés.

### **Facteurs réducteurs de risque**

Le groupe RCI Banque pratique de manière limitée et localisée le recours à la cession des créances douteuses.



### Dépréciation pour risque de crédit

Des dépréciations pour risque de crédit avéré sont constituées pour couvrir les risques de non - recouvrement des créances. Ces dépréciations sont déterminées sur base individuelle (selon le cas, de manière unitaire ou à partir d'une approche statistique des risques) ou sur base collective et classées au bilan en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

#### Activité Clientèle

L'approche statistique sur base individuelle est appliquée à l'activité Clientèle. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement. Les créances « Clientèle » sont dépréciées par groupe de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation statistique sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de l'âge au douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées. Etant donné le caractère statistique de la méthode permettant de mesurer les flux de récupération prévisionnels, le calcul de la valeur recouvrable estimée est effectué non pas individuellement pour chaque créance, mais collectivement par génération de contrats.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit d'incurred loss, le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

Dans le cas où l'approche statistique sur base individuelle n'est pas pertinente, les créances incidentées et douteuses font l'objet d'un suivi unitaire, la dépréciation est alors déterminée en fonction d'une classification des entreprises et des phases de recouvrement ou de procédures engagées.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

#### Activité Réseau

Les dépréciations pour risques de crédit de l'activité réseau sont calculées selon 3 types de créances : incidentée, douteuse et saine, dont les faits générateurs et le principe de calcul sont décrits ci-après.

Avec le passage à IFRS9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les méthodes de calcul des créances incidentées ont été revues. Auparavant, elles faisaient l'objet d'une dépréciation collective : soit selon une méthode statistique basée sur l'historique des trois dernières années, soit selon l'expertise interne validée par le Comité des Experts Risques Réseau Groupe présidé des membres du Comité Exécutif.

A compter de 2018, il a été décidé d'utiliser exclusivement des LGD statistiques. Le classement dans la catégorie des créances incidentées est toujours généré par des faits tels que : dégradation de la structure financière, perte de rentabilité, irrégularité de paiement, anomalie des contrôles de stock.

Les dépréciations pour créances douteuses sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des encours produits (véhicule neuf, véhicule d'occasion, pièces de rechange, cash,..) et selon une classification des contreparties en état de pré-alerte ou en état d'alerte et après une dégradation continue et critique des indicateurs cités ci-dessus par les opérationnels du groupe RCI Banque.

Quant aux encours non douteux et non incidentés qui sont ainsi classés sains, ils sont dépréciés de façon collective selon les risques de crédit et systémiques de chaque pays apprécié. Les montants dépréciés sont déterminés en fonction des taux techniques et sectoriels du sain et sont spécifiques à chaque pays. Les dépréciations des actifs sains du financement réseau constituées ou libérées au titre des risques systémiques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans le poste coût du risque réseau des filiales concernées.

### Règles de passage en pertes

Lorsqu'une créance présente un risque avéré depuis trois ans et qu'aucun élément ne permet d'envisager le recouvrement, le montant de la dépréciation est repris et l'encours brut est passé en pertes sur créances irrécouvrables.

### Dépréciation des valeurs résiduelles

Le groupe RCI Banque assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée / kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant :

- la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle ré estimés aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat ;
- la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

## C) Opérations de crédit-bail et de location financière

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat ou de location longue durée figurent à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition, diminués des amortissements pratiqués. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des frais accessoires d'acquisition inclus dans le montant du refinancement accordé et servant de base à la détermination des loyers.

Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la durée normale d'utilisation des biens concernés.

Conformément au règlement CRC n°2014-07 du 26/11/2014, les commissions versées aux apporteurs d'affaires sont étalées sur la durée de vie effective du contrat selon une méthode actuarielle ou linéaire. Les commissions versées aux apporteurs d'affaires, ainsi que les bonifications reçues, frais de dossiers et autres charges ou produits étalables sont présentés au bilan, avec le compte rattaché de l'actif immobilisé concerné (opérations de crédit-bail et assimilées).

Au compte de résultat, ces mêmes éléments étalables sont présentés dans le produit net bancaire.

## D) Opérations de location simple

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de location simple, figurent à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition, diminués des amortissements pratiqués. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des frais accessoires d'acquisition inclus dans le montant du refinancement accordé et servant de base à la détermination des loyers.

Les amortissements sont déterminés en fonction de la durée normale d'utilisation des biens concernés.

Les locations de batteries de véhicules électriques sont classées en location simple. Les durées de vie des batteries ont été fixées de 8 à 10 ans en fonction du type de véhicules électriques.

**E) Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme****Titres de participation et parts dans les entreprises liées**

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle.

On considère comme "Parts dans les entreprises liées" les titres des entreprises susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable. Les autres titres relevant de cette catégorie mais qui ne sont pas susceptibles d'être inclus par intégration globale dans ce même ensemble sont classés en "Titres de participation".

**Autres titres détenus à long terme**

Relèvent de cette catégorie les investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

**Principe d'évaluation et de dépréciation**

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur réévaluée au 31 Décembre 1976 (réévaluation légale).

Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur d'usage est inférieure à ce coût d'acquisition. Celle-ci est généralement déterminée en fonction de la quote-part d'actif net détenue, calculée selon les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

Les dividendes correspondants sont comptabilisés dans l'année de leur mise en paiement.

**F) Effets publics et valeurs assimilées, Obligations, actions et titres à revenu fixe ou variable**

Ces postes regroupent, conformément à la réglementation bancaire française, les valeurs mobilières, les instruments du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables.

Ces instruments s'inscrivent dans une activité de marché, RCI Banque n'ayant pas vocation à faire de l'intermédiation.

Les titres sont classés en trois catégories :

**Titres de transaction**

Ce sont des titres destinés à être cédés à brève échéance. L'évaluation de ce portefeuille se fait à la valeur de marché coupons courus inclus et les différences d'évaluation sont comptabilisées au compte de résultat.

**Titres de placement**

Les titres de placement regroupent les titres acquis dans l'intention de les détenir pour une période supérieure à six mois.

Ces titres sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition, hors intérêts courus pour les obligations. Pour les titres à revenu fixe, les différences positives ou négatives apparaissant entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement (décote ou prime) font l'objet d'un étalement sur la durée de vie restante des titres. Cet étalement est porté au compte de résultat.

Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur de marché d'une ligne de titres à la date de clôture est inférieure au coût d'acquisition ou à la valeur comptable corrigée de l'étalement des décotes et primes.

**Titres d'investissement**

Les titres d'investissement comprennent exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver de façon durable, en principe jusqu'à leur échéance.

Ces titres sont soit couverts par des instruments de taux d'intérêt pour les protéger de façon durable contre le risque de taux, soit adossés à des financements long terme permettant leur conservation effective jusqu'à l'échéance.

Les décotes ou primes sont étalées sur la durée de vie restante des titres.

Les dépréciations ne sont constituées que lorsqu'il existe une forte probabilité de défaillance de l'émetteur des titres.

## **G) Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- Constructions 15 à 40 ans ;
- Autres immobilisations corporelles 4 à 8 ans ;
- Logiciels informatiques acquis 1 à 3 ans.

## **H) Emprunts**

### **Primes et frais d'émission de titres ou d'obligations**

Les primes et frais d'émission sont amortis sur la durée de vie des emprunts et figurent dans les comptes de régularisation.

### **Opérations complexes**

Les opérations structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont généralement adossées à des ressources sous forme de dépôts ou émissions de titres et comprennent des swaps comportant une ou plusieurs clauses optionnelles particulières.

Dans le cadre de ces montages, les risques de marché (taux, change) sont strictement neutralisés.

Les résultats de ces opérations sont inscrits au compte de résultat prorata temporis.

## **I) Provisions**

### **Engagements de retraite et assimilés**

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont enregistrés en capitaux propres.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation

diminuée de la rentabilité attendue des actifs du régime, et de l'étalement du coût des services passés, est entièrement constatée dans les charges de personnel.

### **Provisions risques pays**

Les provisions pour risques pays portent sur les créances consenties à certaines filiales et les titres d'investissement détenus par le siège sur ces filiales, et permettent de déduire du résultat fiscal un pourcentage de ces encours. Le pourcentage appliqué ainsi que les pays sur lesquels se calcule la provision sont listés dans la lettre de la Direction de la Législation Fiscale du 24/07/2004.

Les filiales sur lesquelles RCI Banque calcule cette provision sont situées dans des pays :

- De catégorie I avec déduction fiscale de 5% : Slovénie, Hongrie, Corée, République tchèque et Pologne ;
- De catégorie II avec déduction fiscale de 10% : Maroc, Roumanie, Slovaquie, Inde, Croatie et Russie ;
- De catégorie III avec déduction fiscale de 30% : Argentine et Brésil.

## **J) Conversion des éléments en devises**

### **Conversion des comptes des succursales étrangères**

Les succursales à l'étranger sont gérées comme des établissements autonomes. Par conséquent, il a été estimé plus pertinent de traduire les comptes des succursales à l'étranger comme ceux des filiales, à savoir :

- Les postes du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice, ce dernier est utilisé comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes sauf cas de fluctuation significative ;
- Les écarts de conversion du hors-bilan sont inclus dans les comptes de régularisation, en compte d'ajustement devises.

### **Opérations en devises**

Lors de l'arrêté des comptes, les soldes monétaires exprimés en devises sont convertis au taux de clôture. Les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les écarts résultant de la conversion des titres de participations et de filiales libellés en devises et financés en euros sont inscrits dans des comptes d'écart de conversion ; ceux-ci sont regroupés dans les postes de bilan avec les comptes de titres auxquels ils se rapportent.

Les pertes de change ne sont provisionnées que si une cession ou un remboursement des titres est prévu au cours de l'exercice suivant. De même cet écart de change n'est passé au compte de résultat qu'en cas de cession ou remboursement pour la partie des montants afférente aux titres cédés ou remboursés.

## **K) Instruments financiers de change et de taux**

Les opérations sur instruments financiers à terme non dénouées figurent dans les engagements hors bilan.

Ces instruments s'inscrivent dans une activité de marché, RCI Banque n'ayant pas vocation à faire de l'intermédiation.

### **Instruments financiers de taux d'intérêt négociés sur les marchés de gré à gré**

Il s'agit principalement d'opérations d'échange de taux d'intérêt dans le cadre d'une gestion du risque global de taux. Les charges et produits relatifs à ces opérations d'échange de taux d'intérêt sont inscrits au compte de résultat prorata temporis. Par ailleurs, les résultats dégagés sur les autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt, tels que les Forward Rate Agreements (F.R.A.), les caps, les floors et les collars, sont inscrits au compte de résultat de manière échelonnée sur la durée de vie des éléments couverts.

Lorsque le groupe est amené à prendre des positions isolées, les instruments concernés, traités sur des marchés de gré à gré sont valorisés selon la méthode suivante : les flux futurs certains sont actualisés sur une courbe de taux zéro coupon de la classe d'instruments correspondants. Les cotations de courbes de taux et de change sont extraites

quotidiennement et automatiquement. Seules les moins-values relatives à des ensembles homogènes de contrats sont provisionnées.

### Instruments de change

Les instruments de change ont essentiellement pour but de couvrir le risque de change. Le résultat relatif à ces opérations est pris en compte de manière symétrique sur la durée de vie des éléments couverts.

## L) Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

L'exposition relative au risque de contrepartie est suivie selon deux méthodes.

Le suivi individualisé du risque de contrepartie est fondé sur une méthode forfaitaire interne. Il tient compte, en outre, du risque de livraison et s'appuie sur une méthode de notation interne (déterminée conjointement avec l'actionnaire Renault) qui permet de lier la limite attribuée à chaque contrepartie à une note tenant compte de plusieurs facteurs de risque pondérés : niveau des fonds propres, ratio de solvabilité financière, notations long terme et court terme par les agences de rating, appréciation qualitative de la contrepartie.

La méthode forfaitaire est également employée pour mesurer le risque global de contrepartie encouru sur l'ensemble des produits dérivés contractés par le groupe RCI Banque. Elle est fondée sur des coefficients de pondération.

Ces coefficients de pondération sont liés au type d'instruments (3 % par an pour les opérations libellées en une seule devise, et 12 % par an sur les deux premières années de la durée de vie initiale puis 4 % sur les années suivantes pour les opérations engageant deux devises) et à la durée de l'opération. Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie.

Un suivi global en méthode « mark to market positif + add-on » est également réalisé.

Il est fondé sur la méthode réglementaire dite des grands risques. Pour les dépôts et excédents de trésorerie en compte courant, l'exposition est comptabilisée sur la base du montant nominal. Pour les produits dérivés (taux et change), celle-ci est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (Arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement article 267-3) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêts (en % du nominal)	Contrats sur taux de change (en % du nominal)
≤ 1 an	0%	1,00%
1 an < durée ≤ 5 ans	0,50%	5,00%
> 5 ans	1,50%	7,50%

## M) Secteurs Opérationnels

RCI Banque a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan, Dacia, Renault Samsung Motors et Mitsubishi.

Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support, ainsi que pour accroître l'intégration avec Renault et Nissan, notamment dans les aspects marketing et commerciaux.

La répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel ».

- L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan-Mitsubishi.
- L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau.
- Les activités de refinancement et de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

## N) Implantation par zones géographiques

Une ventilation par zone géographique d'implantation est présentée dans les notes annexes pour les postes du Bilan et du Compte de Résultat jugés les plus pertinents (conformément à l'article 1124-51 du règlement de l'ANC 2014-07).

## O) Entreprises liées

Lorsque le montant est significatif, la part des opérations entre la société et les entreprises liées est présentée dans les notes annexes au Bilan et au Compte de Résultat. La grande majorité des entreprises liées est constituée des filiales du groupe RCI Banque. Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

## P) Consolidation

Le groupe RCI Banque établit depuis 2005 ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation de ses états financiers, conformément à l'option prévue en France pour les groupes publiant des comptes consolidés.

RCI Banque S.A, société mère du groupe, est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 100 000 000 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° SIREN 306 523 358.

Le siège social de RCI Banque S.A est situé au 15, rue d'Uzès, 75002 PARIS.

RCI Banque S.A a pour principale activité le financement des marques de l'Alliance.

Les états financiers consolidés du groupe RCI Banque S.A au 31 décembre portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

La société RCI Banque est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe Renault.

### 3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir un impact significatif sur les comptes annuels.

### 4. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique contrasté, RCI Banque maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

#### Liquidité

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base historique d'investisseurs obligataires en euros, de nouvelles zones de distribution ont été exploitées avec succès.

L'extension à huit ans des maturités maximales émises en Euro a permis de toucher de nouveaux investisseurs à la recherche de duration. Par ailleurs le groupe s'est présenté sur les marchés obligataires dans des devises multiples (EUR, CHF, BRL, KRW, MAD,...), que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner le développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, l'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 et désormais déployée dans cinq pays, vient compléter cette diversification et permet à l'entreprise de s'adapter aux exigences de liquidité résultant des normes Bâle 3.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque prend en compte les recommandations de l'EBA relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et repose sur les éléments suivants :

- **Appétit pour le risque** : Cet élément est défini par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.
- **Refinancement** : Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement.
- **Réserve de liquidité** : L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de lignes bancaires confirmées non tirées, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, d'actifs hautement liquides (HQLA) et d'actifs financiers. Elle est revue chaque mois par le Comité Financier.
- **Prix de transfert** : Le refinancement des entités européennes du Groupe est principalement assuré par la Trésorerie Groupe qui centralise la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité Financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification.
- **Scénarios de stress** : Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.
- **Plan d'urgence** : Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

#### Risque au titre de l'activité de crédit

Le pilotage de la nouvelle production par la probabilité de défaut issue des systèmes de score a permis de maintenir la qualité du portefeuille sur tous les grands marchés.

Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage centralisé de la politique d'acceptation mise en place au début de la crise a été maintenu. Le réglage des systèmes d'acceptation est ajusté en fonction de stress tests mis à jour trimestriellement sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprises). Au final, la qualité de la production est en ligne avec les objectifs.



Dans un environnement en évolution permanente, RCI Banque a pour objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de rentabilité.

### **Rentabilité**

RCI Banque revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

### **Gouvernance**

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Les comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

### **Exposition au risque de crédit non commercial**

Le risque de contrepartie bancaire résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts à court terme, et des opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés.

Ces opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre préalablement autorisés par le Comité de Contrepartie. RCI Banque porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), RCI Banque investit dans des actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux. La durée moyenne du portefeuille de titres était d'environ 6 mois.

En outre, RCI Banque a également investi dans un fonds dont les actifs sont constitués de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

### **Environnement macroéconomique**

**Au cours de l'année 2019, les grandes banques centrales ont annoncé des mesures de politique monétaire plus accommodantes que ce qu'anticipaient les marchés en début d'année.**

Aux Etats-Unis, la Federal Reserve a baissé à trois reprises ses taux directeurs portant ainsi la cible des Feds Funds entre 1.50% et 1.75%.

La Banque Centrale Européenne qui avait été arrêté en 2018 son programme d'achat d'actifs a repris celui-ci avec un rythme mensuel de 20 milliards d'euros et annoncé un nouveau dispositif de refinancement à long terme (TLTRO III). Elle a également baissé de 0.10 % le taux de sa facilité de dépôt qui s'établit désormais à -0.50%, tout en introduisant un mécanisme de rémunération des excédents de réserves obligatoires à deux vitesses visant à réduire le montant des dépôts du système bancaire supportant des taux négatifs.

La Banque d'Angleterre a laissé son taux de base inchangé sur la période à 0.75%.

Le changement de ton des banques centrales sur les politiques monétaires a modifié la perception du risque des investisseurs et soutenu la hausse des marchés actions et le resserrement des spreads de crédit.

Les taux en Euro ont connu une baisse continue jusqu'à début septembre avant de retracer une partie de cette baisse sur la fin de l'année. Après un plus bas historique en septembre à -53.90 bp, le swap 5 ans terminait l'année à -0.105 bp, en baisse de 30.5 bp par rapport à décembre 2018.

## 5. NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### Note 1 : Caisse, Banques centrales et CCP

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
Caisse	28	23
Banques centrales et CCP	1 372 398	1 920 379
<b>Total des caisse, banques centrales et CCP</b>	<b>1 372 426</b>	<b>1 920 402</b>

Les échéances de ces opérations sont toutes à moins de trois mois.

Ventilation par zones géographiques d'implantation	12/2019	12/2018
France	498 636	1 787 987
Union européenne (hors France)	871 884	129 189
Reste du monde	1 906	3 226
<b>Total des caisse, banques centrales et CCP</b>	<b>1 372 426</b>	<b>1 920 402</b>

**Note 2 : Effets publics et valeurs assimilées**

(En milliers d'euros)

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2019</b>	<b>12/2018</b>
Titres à revenu fixe	207 121	390 042
<b>Total des effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>207 121</b>	<b>390 042</b>

<b>Ventilation par durées résiduelles</b>	<b>12/2019</b>	<b>12/2018</b>
Inférieur à 3 mois	30 666	72 458
De 3 à 12 mois	434	107 798
De 1 à 5 ans	176 021	209 786
Supérieur à 5 ans		
<b>Total des effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>207 121</b>	<b>390 042</b>

<b>Ventilation par zones géographiques d'implantation</b>	<b>12/2019</b>	<b>12/2018</b>
France	207 121	251 537
Union européenne (hors France)		138 505
Reste du monde		
<b>Total des effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>207 121</b>	<b>390 042</b>

La valeur de marché des bons du trésor est de 208 MEUR à fin décembre 2019 contre 250 MEUR au 31 décembre 2018. La plus-value latente s'élève à 82 MEUR en 2019 (après prise en compte de la décote) contre une plus-value latente de 87 MEUR en 2018.

## Note 3 : Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
<b>Créances à vue sur établissements de crédit</b>	<b>565 945</b>	<b>458 306</b>
Comptes ordinaires débiteurs	305 614	430 549
Prêts au jour le jour	260 158	27 509
Créances rattachées	173	248
<b>Créances à terme sur établissements de crédit</b>	<b>10 413 041</b>	<b>9 684 833</b>
Prêts participatifs ou subordonnés	48 815	1 800
Comptes et prêts à terme	10 280 707	9 612 729
Créances rattachées	83 519	70 304
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)</b>	<b>10 978 986</b>	<b>10 143 139</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>10 630 832</i>	<i>9 931 800</i>

Les entreprises liées correspondent essentiellement aux opérations de refinancement des filiales.

Les créances vis-à-vis des établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne.

Ventilation par durées résiduelles	12/2019	12/2018
Inférieur à 3 mois	4 638 223	3 919 688
De 3 à 12 mois	2 185 861	1 959 639
De 1 à 5 ans	4 154 902	4 262 012
Supérieur à 5 ans		1 800
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>10 978 986</b>	<b>10 143 139</b>

Ventilation par zones géographiques d'implantation	12/2019	12/2018
France	10 897 660	10 074 107
Union européenne (hors France)	69 791	65 975
Reste du monde	11 535	3 057
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>10 978 986</b>	<b>10 143 139</b>

## Note 4 : Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
<b>Crédits non douteux à la clientèle</b>	<b>13 099 204</b>	<b>11 881 788</b>
Encours de crédit affecté non titrisé	8 641 484	7 862 602
Encours sur financement réseaux	4 475 619	4 031 560
Créances rattachées sur contrats non douteux	13 398	12 281
Dépréciation des créances impayées	(31 297)	(24 655)
<b>Crédits douteux à la clientèle</b>	<b>38 739</b>	<b>37 566</b>
Créances rattachées sur contrats douteux	832	655
Créances sur contrats douteux	93 973	74 833
Dépréciation des contrats douteux	(62 218)	(40 376)
Créances sur contrats douteux compromis	72 429	57 469
Dépréciation des contrats douteux compromis	(66 277)	(55 015)
<b>Concours divers</b>	<b>5 724 512</b>	<b>9 385 282</b>
Créances commerciales	129 460	119 484
Prêts à la clientèle financière	219 600	221 073
Autres concours à la clientèle	5 319 647	8 985 069
Valeurs non imputées	22 215	12 759
Créances rattachées sur concours divers	33 458	46 762
Créances douteuses sur concours divers	132	135
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>366 885</b>	<b>348 994</b>
Comptes ordinaires sains	332 638	319 822
Créances rattachées sur comptes ordinaires non douteux	34 247	29 172
<b>Etalements</b>	<b>249 595</b>	<b>185 246</b>
Etalement des bonifications reçues	(244 271)	(263 523)
Etalement des frais de dossier reçus	(115 524)	(107 202)
Etalement des commissions versées	555 635	486 225
Etalement des autres charges versées	53 755	69 746
<b>Total net des créances sur la clientèle (*)</b>	<b>19 478 935</b>	<b>21 838 876</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>5 585 228</i>	<i>9 186 619</i>

Les créances vis-à-vis de la clientèle, hors entreprises liées, pourraient potentiellement être éligibles. Mais aucun test n'a été effectué. Elles sont donc réputées être toutes non éligibles au refinancement de la BCE en 2019.

Ventilation par durées résiduelles	12/2019	12/2018
Inférieur à 3 mois	5 256 345	8 263 040
De 3 à 12 mois	6 231 354	5 772 942
De 1 à 5 ans	7 500 196	7 237 956
Supérieur à 5 ans	491 040	564 938
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>19 478 935</b>	<b>21 838 876</b>

Ventilation par zones géographiques d'implantation	12/2019	12/2018
France	5 338 834	6 175 175
- dont Contrats non douteux	5 338 834	6 175 175
- dont Contrats douteux		
- dont Contrats douteux compromis		
Union européenne (hors France)	14 043 922	15 528 877
- dont Contrats non douteux	14 005 183	15 491 311
- dont Contrats douteux	32 587	35 112
- dont Contrats douteux compromis	6 152	2 454
Reste du monde	96 179	134 824
- dont Contrats non douteux	96 179	134 824
- dont Contrats douteux		
- dont Contrats douteux compromis		
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>19 478 935</b>	<b>21 838 876</b>

Ventilation par secteurs d'activité	12/2019	12/2018
<b>Financement clientèle</b>	<b>8 904 902</b>	<b>8 060 229</b>
Valeur brute des encours	9 024 011	8 141 667
- dont Contrats non douteux	8 906 330	8 060 129
- dont Contrats douteux	57 588	32 554
- dont Contrats douteux compromis	60 093	48 984
Dépréciation des encours	(119 109)	(81 438)
- dont Contrats non douteux	(15 784)	(12 200)
- dont Contrats douteux	(49 360)	(22 684)
- dont Contrats douteux compromis	(53 965)	(46 554)
<b>Financement réseaux</b>	<b>4 482 636</b>	<b>4 044 371</b>
Valeur brute des encours	4 523 319	4 082 979
- dont Contrats non douteux	4 473 766	4 031 560
- dont Contrats douteux	37 217	42 934
- dont Contrats douteux compromis	12 336	8 485
Dépréciation des encours	(40 683)	(38 608)
- dont Contrats non douteux	(15 513)	(12 455)
- dont Contrats douteux	(12 858)	(17 692)
- dont Contrats douteux compromis	(12 312)	(8 461)
<b>Autres activités</b>	<b>6 091 397</b>	<b>9 734 276</b>
Valeur brute des encours	6 091 397	9 734 276
- dont Contrats non douteux	6 091 397	9 734 276
- dont Contrats douteux		
- dont Contrats douteux compromis		
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>19 478 935</b>	<b>21 838 876</b>

**Note 5 : Obligations et autres titres à revenu fixe**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
<b>Titres de placement</b>	<b>6 147 080</b>	<b>7 087 510</b>
Titres à revenu fixe	6 135 911	7 087 521
Créances rattachées sur titres de placement à revenu fixe	17 801	17 278
Dépréciation des titres à revenu fixe	(6 632)	(17 289)
<b>Total des obligations et autres titres à revenu fixe (*)</b>	<b>6 147 080</b>	<b>7 087 510</b>
(*) Dont entreprises liées		1
(*) Dont titres cotés	5 572 087	6 436 560

Ventilation par durées résiduelles	12/2019	12/2018
Inférieur à 3 mois	1 478 124	1 498 952
De 3 à 12 mois	1 657 789	1 788 545
De 1 à 5 ans	3 011 167	3 583 631
Supérieur à 5 ans		216 382
<b>Total des obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>6 147 080</b>	<b>7 087 510</b>

La valeur de marché de titres de placement à revenu fixe est de 6 347 MEUR à fin décembre 2019 contre 7 146 MEUR au 31 décembre 2018. La plus-value latente s'élève à 318 MEUR en 2019 (après prise en compte de la décote) contre une plus-value latente de 229 MEUR en 2018.

En 2019, nous avons reclassé les OPCVM en Obligations et autres titres à revenu variable pour 70 MEUR (Note 6).

Les Obligations et autres titres à revenu fixe sont émises avec tous types d'émetteurs.

## Détail des titres de placement acquis dans le cadre d'opérations de titrisation

Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	Succursale Italienne	Succursale Allemande	Succursale Allemande	Succursale Allemagne	Succursale Allemande	Succursale Allemande
Date de début	mai-12	juillet-13	avril-18	juillet-15	juillet-17	mars-14	décembre-13	mai-19	mai-16
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Loans France FCT Master	FCT Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Auto Loans France V2018- 1	Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 s.r.l.	Cars Alliance DFP Germany 2017	Cars Alliance Auto Loans Germany Master	Cars Alliance Auto Loans Germany V2013- 1	Cars Alliance Auto Loans Germany V2019-1	Cars Alliance Auto Loans Germany V2016- 1
Nature des créances cédées	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnai res indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnai res indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle
Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-19	Class A Notation AAA 439 800	Class A Notation AA 1 000 000		Class A Notation AA 1 357 400	Class A Notation AAA 675 000	Class A Notation AAA 1 812 500			Class A Notation AAA 38 756
						Class B Non notées 157 400			
Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-19				Class J Non notées 238 200					
							Class C Non notées 51 360	Class C, S, T Non notées 38 100	

## Note 6 : Actions et autres titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
Titres à revenu variable	92 266	16 237
<b>Total des actions et autres titres à revenu variable (*)</b>	<b>92 266</b>	<b>16 237</b>

(\*) Dont titres cotés

La valeur de marché de titres de placement à revenu variable est de 91 MEUR à fin décembre 2019 contre 86 MEUR au 31 décembre 2018. La moins-value latente s'élève à -0.8 MEUR en 2019 (après prise en compte de la décote) contre une moins-value latente de -0.5 MEUR en 2018.



**Note 7 : Autres titres détenus à long terme**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
<b>Valeurs brutes des titres</b>	<b>212</b>	<b>212</b>
Autres titres détenus à long terme	212	212
<b>Dépréciation des titres</b>	<b>(211)</b>	<b>(211)</b>
Dépréciation des autres titres détenus à long terme	(211)	(211)
<b>Total des participations et autres titres détenus à long terme (*)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

(\*) Dont titres cotés

**Note 8 : Participation et parts dans les entreprises liées**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
Parts dans les entreprises liées	2 143 321	1 702 493
Titres de participation	13 242	79 437
Dépréciation des parts dans les entreprises liées	(13 517)	(47 617)
<b>Total des parts dans les entreprises liées (*)</b>	<b>2 143 046</b>	<b>1 734 313</b>

(\*) Dont titres cotés

**Variation des parts dans les entreprises liées et autres participations**

(En milliers d'euros)

Variation de la période	Base	Dépréciation
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>1 781 930</b>	<b>(47 617)</b>
RCI Mobility SASU	(8 300)	3 100
Class & Co SAS	(10 622)	8 400
Flit technologies Ltd	(13 882)	13 800
Marcel	(15 000)	2 600
ICABBI	(26 690)	6 200
RCI Financial Services Limited	(150 384)	
RCI Servicios Colombia SA	63	
Diac SA	249 998	
Sociedad de participacoes RCI Brasil LTDA	10 781	
RCI Services UK Limited	338 673	
Autres mouvements	(4)	
<b>Solde à la clôture</b>	<b>2 156 563</b>	<b>(13 517)</b>

**Note 9 : Crédit-bail et location avec option d'achat**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
Immobilisations brutes	3 423 465	2 768 748
Amortissements	(1 268 509)	(1 029 085)
Loyers échus	32 556	7 826
Dépréciation des créances impayées	(2 952)	(3 210)
Créances rattachées	1 274	
Loyers douteux	15 550	16 067
Dépréciation des loyers douteux	(10 473)	(9 418)
Loyers douteux compromis	4 900	3 780
Dépréciation des loyers douteux compromis	(4 506)	(3 510)
Etalement des bonifications reçues	(76 733)	(59 948)
Etalement des frais de dossier reçus	(10 665)	(9 058)
Etalement des commissions versées	49 585	33 938
Etalement des autres charges versées	5 451	11 954
<b>Total des opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (*)</b>	<b>2 158 943</b>	<b>1 728 084</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(62 657)</i>	<i>(47 366)</i>

Ces opérations sont toutes réalisées à partir de l'Union Européenne (hors France).

**Note 10 : Location simple**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
Immobilisations brutes	296 363	214 477
Amortissements	(62 103)	(43 539)
Loyers échus	557	694
Dépréciation des créances impayées et valeurs résiduelles	(883)	(377)
Loyers douteux	125	86
Dépréciation des loyers douteux	(98)	(79)
Etalement des commissions versées	175	507
<b>Total des opérations de location simple (*)</b>	<b>234 136</b>	<b>171 769</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>218 640</i>	<i>157 317</i>

Ces opérations sont toutes réalisées à partir de l'Union Européenne (hors France).

**Note 11 : Immobilisations incorporelles**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
<b>Valeur brute des immobilisations incorporelles</b>	<b>7 808</b>	<b>7 131</b>
Concessions, brevet et droits similaires	7 199	6 522
Autres immobilisations incorporelles	609	609
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>	<b>(6 254)</b>	<b>(5 562)</b>
Amortissements sur concessions, brevet et droits similaires	(6 106)	(5 466)
Amortissements sur autres immobilisations incorporelles	(148)	(96)
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>1 554</b>	<b>1 569</b>

**Note 12 : Immobilisations corporelles**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
<b>Valeur brute des immobilisations corporelles</b>	<b>34 199</b>	<b>33 916</b>
Constructions	364	360
Matériel de transport	2 636	2 568
Matériel et mobilier de bureau	7 966	7 771
Matériel et mobilier informatique	10 606	10 578
Autres immobilisations corporelles	12 627	12 639
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(24 253)</b>	<b>(22 925)</b>
Amortissements sur constructions	(306)	(295)
Amortissements sur matériel de transport	(433)	(400)
Amortissements sur matériel et mobilier de bureau	(5 178)	(4 753)
Amortissements sur matériel et mobilier informatique	(9 507)	(9 285)
Amortissements sur autres immobilisations corporelles	(8 829)	(8 192)
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>9 946</b>	<b>10 991</b>

**Note 13 : Autres actifs**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
Etat	42 905	66 493
Créances sociales	156	249
Débiteurs divers	398 799	162 810
Créances rattachées sur débiteurs divers	5 673	6 110
<b>Total des autres actifs</b>	<b>447 533</b>	<b>235 662</b>

**Note 14 : Comptes de régularisation**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
Charges à répartir sur frais et primes des dettes représentées par un titre	53 821	46 052
Charges constatées d'avance	2 976	4 691
Produits à recevoir sur swaps ou IFT	33 885	34 328
Autres produits à recevoir	26 587	29 379
Comptes d'ajustement devises		10 800
Valeurs à l'encaissement	88 869	100 597
<b>Total des comptes de régularisation</b>	<b>206 138</b>	<b>225 847</b>

La contrepartie des produits et des charges résultant de la conversion des opérations de change au comptant et à terme enregistrées au hors bilan est inscrite au bilan en « Compte d'ajustement sur devises ». La conversion est faite en cours de clôture.

## Note 15 : Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
<b>Dettes à vue sur établissements de crédit</b>	<b>74 394</b>	<b>80 047</b>
Comptes ordinaires créditeurs	74 394	80 047
<b>Créances à terme sur établissements de crédit</b>	<b>4 911 666</b>	<b>4 924 414</b>
Comptes et emprunts à terme	4 908 695	4 916 173
Dettes rattachées	2 971	8 241
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit (*)</b>	<b>4 986 060</b>	<b>5 004 461</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>2 047 120</i>	<i>2 233 849</i>

Ventilation par durées résiduelles	12/2019	12/2018
Inférieur à 3 mois	629 790	589 778
De 3 à 12 mois	2 177 070	113 329
De 1 à 5 ans	2 179 200	4 301 354
Supérieur à 5 ans		
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>4 986 060</b>	<b>5 004 461</b>

Ventilation par zones géographiques d'implantation	12/2019	12/2018
France	4 823 142	4 815 242
Union européenne (hors France)	97 684	100 010
Reste du monde	65 234	89 209
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>4 986 060</b>	<b>5 004 461</b>

Le solde du financement accordé par la Banque de France en contrepartie des créances et titres mobilisés est de 2 700 MEUR au 31 décembre 2019 (contre 2 500 MEUR au 31 décembre 2018).

## Note 16 : Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
<b>Dettes à vue sur opérations avec la clientèle</b>	<b>10 454 957</b>	<b>12 407 372</b>
Comptes ordinaires créditeurs	228 255	244 120
Compte d'épargne sur livret	10 179 823	12 102 770
Acomptes et autres sommes dues	35 952	40 118
Dettes rattachées	10 927	20 364
<b>Dettes à terme sur opérations avec la clientèle</b>	<b>5 030 442</b>	<b>5 957 317</b>
Comptes ordinaires créditeurs à terme	5 029 557	5 951 539
Dettes rattachées	885	5 778
<b>Total des opérations avec la clientèle (*)</b>	<b>15 485 399</b>	<b>18 364 689</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>1 075 554</i>	<i>2 336 446</i>

Ventilation par durées résiduelles	12/2019	12/2018
Inférieur à 3 mois	11 505 870	13 378 129
De 3 à 12 mois	1 492 286	1 476 244
De 1 à 5 ans	1 787 243	2 810 316
Supérieur à 5 ans	700 000	700 000
<b>Total des opérations avec la clientèle</b>	<b>15 485 399</b>	<b>18 364 689</b>

Ventilation par zones géographiques d'implantation	12/2019	12/2018
France	2 309 276	3 470 907
Union européenne (hors France)	13 163 700	14 866 141
Reste du monde	12 423	27 641
<b>Total des opérations avec la clientèle</b>	<b>15 485 399</b>	<b>18 364 689</b>

**Note 17 : Dettes représentées par un titre**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>17 710 538</b>	<b>17 879 292</b>
Emprunts obligataires	16 327 529	16 595 854
Titres de créances négociables	1 383 009	1 283 438
<b>Dettes rattachées sur dettes représentées par un titre</b>	<b>75 381</b>	<b>64 726</b>
Emprunts obligataires	75 250	64 726
Titres de créances négociables	131	
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>17 785 919</b>	<b>17 944 018</b>

Ventilation par durées résiduelles	12/2019	12/2018
Inférieur à 3 mois	1 210 235	1 598 507
De 3 à 12 mois	1 778 155	2 527 634
De 1 à 5 ans	12 247 529	10 767 877
Supérieur à 5 ans	2 550 000	3 050 000
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>17 785 919</b>	<b>17 944 018</b>

Ces opérations sont toutes réalisées à partir de la France.

**Note 18 : Autres passifs**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
Etat	65 906	59 456
Dettes sociales	11 476	9 993
Créditeurs divers	258 183	177 900
Dettes rattachées sur créditeurs divers	145 595	184 812
Dépôts de garantie reçus sur opérations de crédit-bail et as.	7 611	6 095
<b>Total des autres passifs</b>	<b>488 771</b>	<b>438 256</b>

**Note 19 : Comptes de régularisation**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
Produits à répartir sur primes d'émission des emprunts	5 169	561
Produits constatés d'avance sur opérations de crédit-bail et ass.	47 252	42 889
Produits constatés d'avance sur opérations avec la clientèle	229 039	221 350
Autres produits constatés d'avance	3 974	4 107
Comptes d'ajustement devises	9 093	
Charges à payer sur swaps ou IFT	5 082	11 837
Autres comptes de régularisation passif	100 941	50 988
<b>Total des comptes de régularisation</b>	<b>400 550</b>	<b>331 732</b>

**Note 20 : Provisions**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2018	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2019
			Utilisées	Non utilisées		
<b>Dépréciation des opérations bancaires</b>	<b>67 520</b>	<b>20 029</b>	<b>(337)</b>	<b>(7 862)</b>		<b>79 350</b>
Litiges avec des clients	1 259	154	(337)			1 076
Risques pays	66 261	19 875		(7 862)		78 274
<b>Dépréciation des opérations non bancaires</b>	<b>21 618</b>	<b>25 484</b>	<b>(3 701)</b>	<b>(1 204)</b>		<b>42 197</b>
Engagements de retraite	2 920	92	(302)			2 710
Plans sociaux et de restructuration	3 700	1 340	(156)			4 884
Autres risques et charges	14 998	24 052	(3 243)	(1 204)		34 603
<b>Total des provisions</b>	<b>89 138</b>	<b>45 513</b>	<b>(4 038)</b>	<b>(9 066)</b>		<b>121 547</b>

(\*) Autres variations = Reclassements et effet des variations de change

Aucun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, ne devrait entraîner des pertes significatives n'ayant pas été provisionnées.

Cependant, le 9 janvier 2019, l'Autorité de la Concurrence Italienne (« Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato ») a prononcé à l'encontre de RCI Banque une amende de 125 millions d'Euros, Renault SA étant conjointement tenue au paiement de cette amende. Le Groupe conteste le fondement de cette amende et va faire appel de cette décision. Nous estimons que la probabilité que cette décision soit annulée ou réformée sur le fond devant les tribunaux est forte. Il n'est par ailleurs pas possible, du fait du grand nombre de variables ayant une incidence sur la quantification de la sanction éventuelle, d'estimer de façon fiable le montant qui pourrait devoir être payé à l'issue de cette procédure.

A fin décembre 2019, aucune provision n'a donc été comptabilisée à ce titre.



**Note 20.1 : Provisions pour engagements de retraite et assimilés**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	Valeur actuarielle des engagements	Valeur actuarielle des fonds investis	Engagements nets des fonds investis	Ecart actuariels	Provision au bilan
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>2 998</b>	<b>0</b>	<b>2 998</b>	<b>(48)</b>	<b>2 950</b>
Charge nette de l'exercice 2018	146		146		146
Prestations et contributions payées	(176)		(176)		(176)
Ecart actuariels	47		47	(47)	
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>3 015</b>	<b>0</b>	<b>3 015</b>	<b>(95)</b>	<b>2 920</b>
Charge nette de l'exercice 2019	89		89		89
Prestations et contributions payées	(294)		(294)		(294)
Ecart actuariels	62		62	(62)	
Effet des restructurations et autres	(5)		(5)		(5)
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>2 867</b>	<b>0</b>	<b>2 867</b>	<b>(157)</b>	<b>2 710</b>

Principales hypothèses actuarielles retenues	12/2019	12/2018
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	1,50%	1,50%
Taux d'actualisation financière	0,98%	0,98%
Taux de départ des salariés de l'entreprise	4,00%	4,00%

Les engagements de retraite ne concernent que la succursale italienne.

**Note 20.2 : Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2018	Dotations	Reprises	Autres (*) variations	12/2019
<b>Dépréciation</b>	<b>201 757</b>	<b>119 906</b>	<b>(122 640)</b>	<b>41</b>	<b>199 064</b>
Opérations avec la clientèle	136 640	96 090	(54 067)	41	178 704
Opérations sur titres	65 117	23 816	(68 573)		20 360
<b>Dépréciation des opérations bancaires</b>	<b>67 520</b>	<b>20 029</b>	<b>(8 199)</b>		<b>79 350</b>
Litiges avec des clients	1 259	154	(337)		1 076
Risques pays	66 261	19 875	(7 862)		78 274
<b>Total</b>	<b>269 277</b>	<b>139 935</b>	<b>(130 839)</b>	<b>41</b>	<b>278 414</b>

(\*) Autres variations = Reclassements et effet des variations de change

**Note 21 : Dettes subordonnées**

(En milliers d'euros)

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2019</b>	<b>12/2018</b>
Titres subordonnés	850 000	
Dettes rattachées sur titres subordonnés	2 690	
<b>Total des dettes subordonnées</b>	<b>852 690</b>	

<b>Ventilation par durées résiduelles</b>	<b>12/2019</b>	<b>12/2018</b>
Inférieur à 3 mois	2 690	
De 3 à 12 mois		
De 1 à 5 ans		
Supérieur à 5 ans	850 000	
<b>Total des dettes subordonnées</b>	<b>852 690</b>	

RCI Banque a réalisé pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2019 une émission de dette subordonnée Tier 2 pour un montant de 850M€. Cette émission de maturité contractuelle 10 ans peut être remboursée au bout de 5 ans et viendra renforcer le ratio de solvabilité.

**Note 22 : Capitaux propres**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2018	Affectation Résultat 2018	Variation 2019	12/2019
Capital souscrit	100 000			100 000
Primes d'émission et de fusion	258 807			258 807
Réserve légale	10 000			10 000
Autres réserves	9 614			9 614
Ecart de réévaluation	76			76
Report à nouveau	2 439 374	464 256	(450 000)	2 453 630
Résultat de l'exercice	514 257	(514 257)	525 043	525 043
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>3 332 128</b>	<b>(50 001)</b>	<b>75 043</b>	<b>3 357 170</b>

Le capital de la société est constitué de 1 000 000 actions dont 999 994 détenues par la société Renault SAS.

Le résultat net par action ainsi que le résultat dilué par action s'établissent à 525,04 € au 31 décembre de l'exercice contre 514,26 € l'année précédente.

RCI Banque n'ayant émis aucun instrument dilutif de type obligations convertibles, le résultat dilué par action est identique au résultat par action. Il correspond donc bien au résultat de l'année divisé par le nombre total d'actions.

**Proposition d'affectation du résultat 2019**

Report à nouveau après affectation 31/12/2019	2 903 630
Résultat de l'exercice	525 043
<b>Solde disponible</b>	<b>3 428 673</b>
Acompte sur dividende versé sur l'exercice	450 000
Dividendes	300 000
<b>Report à nouveau après affectation</b>	<b>2 678 673</b>

## Note 23 : Engagements donnés

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 752 482</b>	<b>985 661</b>
Ouverture de crédits confirmés en faveur des établissements de crédit	646 450	
Ouverture de crédits confirmés en faveur de la clientèle	856 032	881 661
Autres engagement en faveur des établissements de la clientèle	250 000	104 000
<b>Engagements de garantie</b>	<b>649 577</b>	<b>568 377</b>
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	383 228	369 303
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	266 349	199 074
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>5 200 561</b>	<b>7 460 672</b>
Valeurs affectées en garantie	5 200 561	7 460 672
<b>Total des engagements donnés (*)</b>	<b>7 602 620</b>	<b>9 014 710</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>		
<i>Engagements de garantie</i>	<i>559 116</i>	<i>217 811</i>
<i>Engagements de financement</i>	<i>906 264</i>	<i>104 778</i>
<i>Autres engagements donnés</i>	<i>2</i>	<i>214</i>

Les autres engagements donnés correspondent principalement aux créances et titres donnés en garantie à la Banque Centrale pour l'obtention de l'emprunt lié à la mobilisation.

## Note 24 : Engagements reçus

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
<b>Engagements de financement</b>	<b>6 924 971</b>	<b>8 426 866</b>
Ouverture de crédits confirmés reçus des établissements de crédit	6 924 971	8 426 866
<b>Engagements de garantie</b>	<b>4 990 699</b>	<b>4 436 865</b>
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	147 068	177 693
Cautions, avals et autres garanties reçus de la clientèle	1 082 804	1 183 683
Gages et autres sûretés réelles reçus de la clientèle	1 261 170	1 154 958
Engagement de reprise des véhicules loués	2 499 657	1 920 531
<b>Autres engagements reçus</b>	<b>2</b>	
Autres engagements reçus	2	
<b>Total des engagements reçus (*)</b>	<b>11 915 672</b>	<b>12 863 731</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>		
<i>Engagements de garantie</i>	<i>1 059 341</i>	<i>929 081</i>
<i>Autres engagements reçus</i>	<i>2</i>	

Un engagement de financement reçu de la Banque Centrale Européenne a été enregistré au 31 décembre 2019 pour un montant de 5 199 MEUR contre 6 501 MEUR en 2018.

## Note 25 : Instruments financiers à terme et change au comptant

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	VNC 12/19	Juste valeur 12/19
<b>Couverture du risque de change</b>					
<u>Swap de devises</u>					
Achats (Emprunts) de swaps de devises	115 747	45 269		161 016	154 081
Ventes (Prêts) de swaps de devises	112 685	45 127		157 812	157 846
<u>Opérations de change à terme</u>					
Achats de change à terme	1 176 691			1 176 691	1 177 459
Ventes de change à terme	1 186 791			1 186 791	1 176 859
<u>Opérations de change au comptant</u>					
Achats de change au comptant	111 591			111 591	111 591
Ventes de change au comptant	115 396			115 396	115 396
<b>Couverture du risque de taux</b>					
<u>Swap de taux</u>					
Achats (Emprunts) de swaps de taux	8 400 099	10 727 244	2 000 000	21 127 343	19 666 213
Ventes (Prêts) de swaps de taux	8 400 099	10 727 244	2 000 000	21 127 343	19 817 304

La juste valeur correspond au nominal des instruments financiers ajusté à sa valeur de marché.

Ventilation par nature	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	VNC 12/18	Juste valeur 12/18
<b>Couverture du risque de change</b>					
<u>Swap de devises</u>					
Achats (Emprunts) de swaps de devises	289 446	23 325		312 771	319 111
Ventes (Prêts) de swaps de devises	259 645	60 683		320 328	334 696
<u>Opérations de change à terme</u>					
Achats de change à terme	1 485 055			1 485 055	1 464 325
Ventes de change à terme	1 485 162			1 485 162	1 488 623
<u>Opérations de change au comptant</u>					
Achats de change au comptant	116 429			116 429	116 429
Ventes de change au comptant	119 881			119 881	119 881
<b>Couverture du risque de taux</b>					
<u>Swap de taux</u>					
Achats (Emprunts) de swaps de taux	7 328 679	10 867 196	2 000 000	20 195 875	19 505 406
Ventes (Prêts) de swaps de taux	7 328 679	10 867 196	2 000 000	20 195 875	19 579 710
<b>Autres IFT</b>					
Donnés			6 600	6 600	

La juste valeur correspond au nominal des instruments financiers ajusté à sa valeur de marché.

**Note 26 : Actifs et passifs en devises**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
Contre valeur en euros des actifs en devises	2 699 997	6 613 105
Contre valeur en euros des passifs en devises	958 335	5 620 623

**Note 27 : Intérêts et produits assimilés**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
Intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit	166 709	172 466
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	938 648	927 316
Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	187 516	192 798
Intérêts et produits sur autres opérations	1 629	175
<b>Total des intérêts et produits assimilés</b>	<b>1 294 502</b>	<b>1 292 755</b>

**Note 28 : Intérêts et charges assimilées**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit	(84 828)	(94 122)
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	(560 846)	(561 335)
Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	(172 438)	(161 484)
Intérêts et charges sur dettes subordonnées	(2 690)	
<b>Total des intérêts et charges assimilées</b>	<b>(820 802)</b>	<b>(816 941)</b>

**Note 29 : Produits nets sur opérations de crédit-bail et assimilées**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
<b>Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées</b>	<b>600 380</b>	<b>521 811</b>
Loyers	558 412	479 342
Intérêts de retard	3 492	3 584
Plus-values sur cession immobilisations	38 907	39 395
Perte sur créances irrécouvrables (part intérêts)	(151)	(137)
Reprises de provisions	541	172
Dotations aux provisions	(821)	(545)
<b>Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées</b>	<b>(565 462)</b>	<b>(481 568)</b>
Dotation aux amortissements	(497 398)	(425 493)
Etalement des commissions et autres charges versées	(34 512)	(25 731)
Moins-values sur cession immobilisations	(30 156)	(28 080)
Autres charges	(3 396)	(2 264)
<b>Total sur opérations de crédit bail et assimilées</b>	<b>34 918</b>	<b>40 243</b>

**Note 30 : Opérations de location simple**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
<b>Produits sur opérations de location simple</b>	<b>34 730</b>	<b>26 457</b>
Loyers	33 405	25 546
Intérêts de retard	3	2
Plus-values sur cession immobilisations	1 322	909
<b>Charges sur opérations de location simple</b>	<b>(23 514)</b>	<b>(17 143)</b>
Dotation aux amortissements	(21 501)	(15 509)
Etalement des commissions et autres charges versées	(810)	(395)
Moins-values sur cession immobilisations	(1 179)	(1 142)
Autres charges	(24)	(97)
<b>Total sur opérations de location simple</b>	<b>11 216</b>	<b>9 314</b>

**Note 31 : Revenus des titres à revenu variable**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
Revenus du portefeuille de placement	142 907	112 669
Revenus des parts dans les entreprises liées et titres de participations	218 520	199 951
<b>Total des revenus des titres à revenu variable</b>	<b>361 427</b>	<b>312 620</b>

**Note 32 : Commissions**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
<b>Commissions (Produits)</b>	<b>57 169</b>	<b>53 431</b>
Commissions clientèles	12 172	12 155
Commissions titres	2	148
Commissions autres	44 995	41 128
<b>Commissions (Charges)</b>	<b>(23 784)</b>	<b>(25 420)</b>
Commissions établissements de crédit	(282)	(293)
Commissions clientèles	(120)	(104)
Commissions titres	(480)	(909)
Commissions autres	(22 902)	(24 114)
<b>Total des commissions (*)</b>	<b>33 385</b>	<b>28 011</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>7 256</i>	<i>8 066</i>

**Note 33 : Gains ou pertes sur portefeuilles de négociation ou de placement**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>	<b>(799)</b>	<b>258</b>
Opérations de changes	(800)	258
Opérations de taux	1	
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées</b>	<b>4 846</b>	<b>(21 949)</b>
Gains ou perte sur opérations de portefeuilles de placement et assimilées	(5 811)	(3 867)
Dotations aux provisions	(4 560)	(18 448)
Reprises de provisions	15 217	366
<b>Total des gains ou perte sur opérations financières</b>	<b>4 047</b>	<b>(21 691)</b>



**Note 34 : Autres produits d'exploitation**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>216 684</b>	<b>201 084</b>
Transferts de charges (dt ind. d'assurances reçues sur sinistres véhicules)	4 412	3 273
Opérations faites en commun	21 026	25 927
Autres produits d'exploitation bancaire	191 246	171 884
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>10 753</b>	<b>12 108</b>
Produits des prestations des activités de service	8 721	7 572
Opérations faites en communs	209	245
Autres produits d'exploitation	1 823	4 291
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>227 437</b>	<b>213 192</b>

**Note 35 : Autres charges d'exploitation**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(4 569)</b>	<b>(7 090)</b>
Autres charges d'exploitation bancaire	(4 501)	(4 324)
Variation des provisions pour risques et charges d'exploitation bancaire	(68)	(2 766)
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>(7 256)</b>	<b>(8 094)</b>
Charges des prestations des activités de service	(3 681)	(4 446)
Autres charges d'exploitation	(3 728)	(2 804)
Variation provisions pour autres risques et charges d'exploitation	153	(844)
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>(11 825)</b>	<b>(15 184)</b>

## Note 36 : Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
<b>Frais de personnel</b>	<b>(137 956)</b>	<b>(125 228)</b>
Salaires et traitements	(58 184)	(57 284)
Charges sociales sur retraites	(2 631)	(2 932)
Autres charges sociales	(19 399)	(15 278)
Intéressement des salariés	(1 155)	(972)
Refacturation des frais de personnel	(52 317)	(44 600)
Autres frais de personnel	(4 270)	(4 162)
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(183 955)</b>	<b>(187 968)</b>
Impôts et taxes	(31 623)	(31 652)
Travaux, fournitures et services extérieurs	(105 068)	(103 885)
Charges non étalables versées à des tiers	(44 067)	(46 477)
Variation des dépréciations des autres frais administratifs	(1 333)	(146)
Refacturation des frais administratifs	(1 864)	(5 808)
<b>Total des autres charges générales d'exploitation (*)</b>	<b>(321 911)</b>	<b>(313 196)</b>
<i>(*) dont honoraires de commissariat aux comptes sur audit légal</i>	<i>(1 213)</i>	<i>(1 340)</i>

Effectif moyen	12/2019	12/2018
France		
Union européenne (hors France)	973	940
- dont Effectifs inscrits	957	924
- dont Personnel mis à la disposition de la société	16	16
Reste du monde	18	20
- dont Effectifs inscrits	16	18
- dont Personnel mis à la disposition de la société	2	2
<b>Total</b>	<b>991</b>	<b>960</b>

Les organes d'administration et de direction ne sont pas rémunérés au titre de leurs mandats.

Concernant les honoraires des commissaires aux comptes, les services autres que la certification des comptes fournis par KPMG S.A. Audit au cours de l'exercice à RCI et aux entités qu'elle contrôle concernent essentiellement (i) des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires (ii) des missions d'attestation portant notamment sur des informations RSE, et (iii) des procédures convenues réalisées principalement pour des raisons de réglementation locale. Les services autres que la certification des comptes fournis par Ernst & Young Audit au cours de l'exercice à RCI et aux entités qu'elle contrôle concernent (i) des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires, (ii) des procédures convenues réalisées principalement pour des raisons de réglementation locale.

**Note 37 : Coût du risque par catégorie de clientèle**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
<b>Coût du risque sur opérations de location</b>	<b>(1 040)</b>	<b>2 053</b>
Dotations aux provisions	(13 283)	(16 711)
Reprises de provisions	11 244	18 056
Abandons de créances	(56)	(85)
Récupérations sur créances amorties	1 055	793
<b>Coût du risque sur opérations de crédit</b>	<b>(70 633)</b>	<b>(20 924)</b>
Dotations aux provisions	(90 830)	(44 501)
Reprises de provisions	51 746	65 336
Abandons de créances	(34 796)	(45 148)
Récupérations sur créances amorties	3 247	3 389
<b>Coût du risque sur autres opérations avec la clientèle</b>	<b>(12 603)</b>	
Abandons de créances	(12 603)	
<b>Coût du risque sur autres opérations</b>	<b>(11 830)</b>	<b>(351)</b>
Dotations aux provisions	(20 029)	(9 310)
Reprises de provisions	8 199	8 959
<b>Total du coût du risque (*)</b>	<b>(96 106)</b>	<b>(19 222)</b>

(\*) Dont entreprises liées

(11 436)

**Note 38 : Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	12/2018
Gains ou pertes sur immobilisations financières	5 923	(29 100)
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles		(3)
<b>Total des gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>	<b>5 923</b>	<b>(29 103)</b>

**Note 39 : Impôts sur les bénéfices**

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Les succursales sont imposées dans chacun des pays d'exercice de leur activité.

Pour ses activités françaises, RCI Banque est incluse dans le périmètre de l'intégration fiscale de RENAULT SAS. A ce titre, ses résultats fiscaux sont intégrés à ceux de sa société - mère, à qui elle verse l'impôt sur les sociétés correspondant. Le principe retenu est que la charge fiscale de RCI Banque est identique à celle que la société aurait supportée si elle n'avait pas été membre du Groupe.

## Note 40 : Résultat par secteurs d'activité

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature et zones géographiques d'implantation	France	UE (hors France)	Reste du monde	Total 12/19
<b>Financement Clientèle</b>				
Produit net bancaire		577 283		577 283
Résultat brut d'exploitation		407 973		407 973
Résultat d'exploitation		335 532		335 532
Résultat courant avant impôt		335 532		335 532
<b>Financement Réseaux</b>				
Produit net bancaire		104 343	15 413	119 756
Résultat brut d'exploitation		77 582	12 845	90 427
Résultat d'exploitation		78 532	12 846	91 378
Résultat courant avant impôt		78 532	12 846	91 378
<b>Activités de refinancement</b>				
Produit net bancaire	437 266			437 266
Résultat brut d'exploitation	311 106			311 106
Résultat d'exploitation	286 490			286 490
Résultat courant avant impôt	292 413			292 413
<b>Toutes activités</b>				
Produit net bancaire	437 266	681 626	15 413	1 134 305
Résultat brut d'exploitation	311 106	485 555	12 845	809 506
Résultat d'exploitation	286 490	414 064	12 846	713 400
Résultat courant avant impôt	292 413	414 064	12 846	719 323

Ventilation par nature et zones géographiques d'implantation	France	UE (hors France)	Reste du monde	Total 12/18
<b>Financement Clientèle</b>				
Produit net bancaire		527 416		527 416
Résultat brut d'exploitation		369 076		369 076
Résultat d'exploitation		324 798		324 798
Résultat courant avant impôt		324 796		324 796
<b>Financement Réseaux</b>				
Produit net bancaire		85 481	16 268	101 749
Résultat brut d'exploitation		57 396	12 615	70 011
Résultat d'exploitation		80 390	15 073	95 463
Résultat courant avant impôt		80 389	15 073	95 462
<b>Activités de refinancement</b>				
Produit net bancaire	413 154			413 154
Résultat brut d'exploitation	287 375			287 375
Résultat d'exploitation	286 979			286 979
Résultat courant avant impôt	257 879			257 879
<b>Toutes activités</b>				
Produit net bancaire	413 154	612 897	16 268	1 042 319
Résultat brut d'exploitation	287 375	426 472	12 615	726 462
Résultat d'exploitation	286 979	405 188	15 073	707 240
Résultat courant avant impôt	257 879	405 185	15 073	678 137

## TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Détail des participations dont la valeur excède 1% du capital de la société (en KEUR et référentiel IFRS)	Pays	Capital social	Capitaux propres (hors capital social)	% de détention	Résultats nets du dernier exercice clos
<b>Filiales détenues à + de 50%</b>					
Overlease Espagne SA	Espagne	6 000	1 218	100,00%	2 646
RCI Financial Services BV	Pays-Bas	1 500	8 114	100,00%	9 570
RCI Finance SA	Suisse	3 685	56 956	100,00%	12 535
Courtage SA	Argentine	0	(224)	95,00%	11 013
RCI Leasing Romania SLR	Roumanie	943	1 694	100,00%	1 088
Renault Crédit RT	Hongrie	242	2 472	100,00%	3 413
RCI Finance SA	Maroc	27 016	31 608	100,00%	8 153
RCI Finance CZ SRO	R. Tchéque	5 983	10 061	100,00%	1 948
RCI Koréa Co. Ltd	Corée	58 244	222 228	100,00%	32 464
RCI Banco do Brasil SA	Brésil	218 178	407	60,11%	57 704
Rombo Compania Financiera SA	Argentine	893	15 230	60,00%	93
Diac SA	France	659 334	1 055 797	100,00%	49 130
Renault Autofin SA	Belgique	800	34 062	100,00%	7 639
RCI Financial Services SA	Belgique	1 100	(292)	100,00%	(162)
Renault Crédit Polska Sp.zo.o.	Pologne	16 327	6 987	100,00%	9 252
Renault leasing CZ SRO	R. Tchéque	2 755	17 451	50,00%	5 336
Administradora de Consorcio Renault do Brasil Ltda	Brésil	1 610	2 461	99,92%	2 056
RCI Services Ltd Malte	Malte	10 000	(116 671)	100,00%	143 829
Sociedad de participacoes RCI Brasil LTDA	Brésil	11 075	146	100,00%	(26)
Renault Nissan Finance RUS LLC	Russie	500	1 226	100,00%	172
RCI Usluga d.o.o	Croatie	1 586		100,00%	873
RN SF B.V.	Pays-Bas	142 742	(1 327)	50,00%	25 903
RCI Colombia SA	Colombie	63 860	5 724	51,00%	10 519
RCI Services UK Limited	GB	341 326	(913)	100,00%	2 672
<b>Participations détenues entre 10% et 50%</b>					
ORFIN Finansman Anonim Sirketi SA	Turquie	23 189	15 635	50,00%	10 657
Nissan Renault Financial Services India Private limited	Inde	88 543	13 008	30,00%	8 138

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations (en KEUR)	Filiales		Participations		Autres sociétés	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable brute des titres détenus	1 169 948	847 327		139 500		0
Valeur comptable nette des titres détenus	1 169 948	834 627		138 473		0
Prêts et avances consentis par la société	9 639 503	2 897 229		37 972		
Cautions et avals donnés par la société		368 787				
Dividendes encaissés par la société		217 274		1 244		2



# **HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Au 31 décembre 2019**

# HONORAIRES

## DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RÉSEAU

	Réseau CAC ERNST&YOUNG				Réseau KPMG				Réseau CAC AUTRES			
	2019		2018		2019		2018		2019		2018	
	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%
<b>Audit légal stricto sensu</b>	1 208	98%	1 150	94%	1 597	97%	1 522	95%				
Services nécessairement rendus en raison d'une réglementation locale	26	2%	40	3%	25	2%	33	2%				
Services habituellement fournis par les commissaires aux comptes		0%	33	3%	29	2%	52	3%				
<b>Audit légal et prestations assimilées</b>	<b>1 234</b>	<b>100%</b>	<b>1 223</b>	<b>100%</b>	<b>1 651</b>	<b>100%</b>	<b>1 607</b>	<b>100%</b>				
<b>Conseil fiscal, juridique et social</b>					22	100%	1	3%				
<b>Conseil en organisation</b>												
<b>Autres prestations de conseil</b>					0	0%	28	97%				
<b>Prestations de service autorisées hors audit légal ayant nécessité une approbation</b>					<b>22</b>		<b>29</b>					
<b>TOTAL DES HONORAIRES</b>	<b>1 234</b>		<b>1 223</b>		<b>1 673</b>		<b>1 636</b>					